

# PROPHÉTIES DE BARUCH



## PRÉFACE



### I

#### VIE DE BARUCH.

Baruch (1), fils de Nerias, fils de Maasias, fils de Sédécias, fils de Sédéi, fils d'Elcias (2), était d'une famille illustre de la tribu de Juda. Il avait un frère, Saraïas, qui occupait un emploi considérable auprès du roi Sédécias, dont il était comme l'intendant général (3). Il est possible que les ancêtres mentionnés en tête de son Livre fussent eux-mêmes prophètes : telle est au moins l'opinion des Rabbins (4). La Bible ne nous dit pas à la suite de quelles circonstances Baruch s'attacha à la personne de Jérémie. L'on sait seulement qu'il fut son disciple le plus fidèle et qu'il lui servit de secrétaire (5). Ce fut Baruch qui fut choisi pour lire au peuple réuni dans le temple le recueil des oracles du Prophète. Appelé devant les principaux conseillers du roi, à la secrétairerie d'Etat (6), Baruch leur lut les prophéties qu'il avait été chargé de communiquer à ses concitoyens. Elisama et les autres personnages qui avaient mandé Baruch, frappés d'étonnement par ce qu'ils entendaient, crurent devoir en informer le roi. Prévoyant l'accueil que cette communication recevrait, ils conseillèrent à Baruch et à son maître de se cacher pour éviter la colère royale. Joakim, furieux, donna en effet l'ordre d'arrêter le Prophète et son secrétaire; mais Dieu sut déjouer toutes les recherches (7). Comme le roi avait fait brûler le

---

(1) En hébreu ברוך, « béni »; en grec : Βαρουχ. Ce prophète a deux homonymes dans l'Ancien Testament : Baruch, fils de Sabai, Neh. III, 20, x, 7, et Baruch fils de Cholhoza, ib. XI, 5.

(2) Bar. I, 4.

(3) Jer. LI, 59.

(4) Maldonat, *Proœmium in Baruch*, éd. citée, p. 520.

(5) Ib. xxxvi, 4 et suiv.

(6) Ib. xxxvi, 42.

(7) Ib. xxxvi, 23.

rouleau où Baruch avait écrit les prédictions de Jérémie, Dieu ordonna de les écrire de nouveau. Alors Jérémie dicta à son secrétaire un recueil beaucoup plus considérable que le premier (1).

Cette année même, et peut-être à la suite des persécutions dirigées contre lui, Baruch eut un accès de découragement et se plaignit amèrement des maux qu'il souffrait (2). Kimchi et quelques Rabbins ont prétendu qu'une des raisons pour lesquelles Baruch se plaignait, provenait de ce que, depuis si longtemps qu'il servait le prophète Jérémie, il n'avait pas encore reçu l'esprit de prophétie, donné autrefois à Josué, serviteur de Moïse, et à Elisée, serviteur d'Elie (3). Mais ce ne sont là que des imaginations. Dieu, en rassurant Baruch par la bouche de Jérémie, lui promit que partout où il irait, il aurait la vie sauve (4).

Quand Jérusalem eût été prise, les vainqueurs laissèrent Baruch en Judée, agissant envers lui comme ils l'avaient fait à l'égard de Jérémie, dont, suivant Josèphe (5), il avait partagé l'emprisonnement durant le siège. Après le meurtre de Godolias, Johanan et les Juifs qui étaient restés auprès de lui, craignirent la vengeance de Nabuchodonosor et résolurent de se réfugier en Egypte. Jérémie les conjura vainement de renoncer à ce projet. Les chefs irrités accusèrent alors le prophète de se laisser conduire par Baruch, et de vouloir les livrer aux Chaldéens. Il fallut que tous les deux les accompagnassent en Egypte (6).

Baruch y séjourna pendant quelques années. Mais, cinq ans après la prise de Jérusalem (7) par Nabuchodonosor, nous le trouvons à Babylone, où, sans doute, il avait été envoyé par Jérémie pour porter des consolations aux exilés. Il lut à une partie d'entre eux un écrit qu'il avait composé et qui fut ensuite envoyé par eux, avec une lettre très-courte, aux Juifs restés à Jérusalem (8). Cet ouvrage de Baruch occupe dans le livre qui porte son nom de 1. 15, à v. 9. Les exilés donnèrent en même temps à Baruch un peu d'argent pour offrir des sacrifices au Seigneur (9).

Le prophète (10) alla s'acquitter de sa mission, puis revint trouver Jérémie en Egypte. Après la mort de son maître, il se retira à Babylone, où les Rabbins disent qu'il mourut dans la douzième année de la captivité (11).

(1) Ib. xxxvi, 32.

(2) Jer. xlv, 3.

(3) In h. loc.

(4) Jer. xlv, 5.

(5) Jer. xliii, 6.

(6) Jer. xliii, 7.

(7) Bar. 1, 2. — Dom Calmet prétend que Baruch accompagna son frère Sarafas, dans le voyage que celui-ci fit à Babylone, la quatrième année du règne de Sédécias (*Dictionnaire de la Bible*, éd. citée. t. I, p. 445); mais rien, ni dans Jérémie, ni dans Baruch, ne favorise cette supposition. Maldonat voudrait placer ce voyage de Baruch à Babylone entre la déportation de Jéchonias et la prise de Jérusalem sous Sédécias. Ce système ne nous semble pas appuyé sur les faits et les meilleurs interprètes modernes le rejettent. Cfr. Ellies Du Pin, *Dissertation préliminaire sur la Bible*, Amsterdam, 1701, in-4<sup>o</sup>, t. I, p. 112, note.

(8) Bar. 1, 7. Cette lettre est dans Baruch, 1, 10-14.

(9) Ibid. 1, 6.

(10) D'après Cornélius, il ne serait allé qu'une fois à Babylone, après la mort de Jérémie. On peut choisir entre ces deux conjectures aussi probables l'une que l'autre.

(11) V. sur Baruch, Winer, *Biblisches Realwörterbuch*, t. I, p. 440, et Eadie, *A biblical Cyclopædia*, London, 1870, p. 62.

## II

## CONTENU DU LIVRE.

Après un court prologue historique 1, 1-9, et la lettre écrite par les exilés de Babylone à leurs frères restés à Jérusalem, 10-14, commence la prophétie proprement dite de Baruch. Le prophète s'efforce surtout de convaincre ses concitoyens que la captivité de Babylone est la conséquence et le châtement, sévère mais juste, de leur infidélité envers Dieu et de leurs péchés. Leur amendement et leur conversion peuvent seuls toucher le cœur du Seigneur et amener la fin de l'exil. Moïse et les prophètes leur ont souvent annoncé ces vérités et fait ces menaces. Tous leurs efforts ont été vains et la catastrophe est venue. Aussi reconnaît-il, au nom du peuple, les fautes qui ont été commises, et il implore le Seigneur d'abrégier le temps du châtement, I, 15, — III, 8. Il encourage ensuite ses frères à rechercher la vraie sagesse, qui consiste à obéir fidèlement à la loi de Dieu. Il rappelle que la transgression, l'oubli et le mépris de cette loi, à la fois si sainte et si sage, ont été la seule cause de l'état déplorable dans lequel se trouve actuellement le peuple, III, 9-IV, 8. Puis, parlant au nom de Jérusalem, il gémit sur cette triste destinée du peuple, mais exprime en même temps l'espoir que les anciennes prophéties se réaliseront, IV, 9-29. Enfin, il promet aux enfants d'Israël le retour dans leur patrie; à Jérusalem un avenir plus heureux et la perte des ennemis qui l'ont réduite à un si déplorable état. Il annonce les jours heureux et glorieux où Sion, ville du Seigneur et résidence du peuple choisi, sera l'objet de toutes les faveurs de Dieu miséricordieux, IV, 30, V, 9 (1).

Le chapitre VI<sup>e</sup>, dans notre Vulgate, est une lettre écrite par Jérémie aux Juifs qui devaient être déportés à Babylone. Nous en parlerons en même temps de ce chapitre. Cette lettre renferme des avertissements contre l'idolâtrie et montre la vanité et l'inutilité des idoles.

## III

## AUTHENTICITÉ DU LIVRE (2).

Parmi les catholiques, elle n'a pas été contestée, et, depuis Bellarmin jusqu'à Jahn, Scholz, Reischl, tous s'accordent à l'admettre. Quelques protestants ont soutenu cette thèse, entr'autres G. Whiston (3), et plus

(1) Welte, dans le *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, tr. Goschler, t. II, pp. 369 et 370, et Gilly, *Introduction*, t. III, p. 134.

(2) Inutile de parler de l'ouvrage apocryphe dont il existe une recension syriaque, sous le titre de « Lettre de Baruch l'écrivain ». Cet écrit, adressé aux habitants du royaume d'Israël déportés en Assyrie, n'a aucun rapport avec le livre de Baruch. V. Gilly, *Introduction*, t. III, p. 135, Davidson, *Introduction*, t. III, p. 483 et S. Cyprien, *Testim.* III, 29.

(3) *A dissertation to prove the apocryphal Book of Baruch canonical*, London, 1727.

récemment Moulinié. Si, comme le prétend Fritzsche, la réponse affirmative à cette question est imposée par l'Eglise aux catholiques (1), ce n'est pas assurément sans motifs sérieux. Une revue des objections rationalistes et protestantes montrera leur faiblesse et prouvera, une fois de plus, que, dans toutes ses prescriptions, l'Eglise ne s'inspire que de la vérité.

I. Comment Baruch, dit Fritzsche (2), aurait-il pu aller à Babylone dans la cinquième année de la captivité (3)? Jérémie vivait encore, et tant qu'il vécut, son fidèle secrétaire demeura avec lui sans l'abandonner. Donc il ne pouvait pas être alors au milieu des transportés. Comme le dit justement le Dr Welte, cette double assertion est arbitraire et il n'est nullement démontré, soit que Jérémie vécut encore à cette époque, soit que Baruch fût resté auprès de lui jusqu'à sa mort (4). Pourquoi, comme nous l'avons dit dans le § 1<sup>er</sup>, n'aurait-il pas été envoyé à Babylone par son maître pour encourager et consoler les prisonniers?

II. Il est évident, ajoute-t-on, que l'auteur a écrit après le retour de l'exil. Autrement, comment expliquer ces expressions : *θυσιασθήριον κυρίου τοῦ Θεοῦ ἡμῶν* (5); *ἐν ὄκλω κυρίου* (6); *ἡμῶν δὲ καὶ τοῖς πατρῶσιν ἡμῶν ἢ αἰσχύνῃ τῶν προσώπων* (7)? Comment expliquer, dans l'hypothèse traditionnelle, le ψ. 26 du chapitre II<sup>e</sup>, « où on fait allusion à la catastrophe finale comme à un événement appartenant au passé, tandis que le préambule suppose que le culte mosaïque se célèbre encore à Jérusalem (8)? » Pourquoi l'auteur parle-t-il toujours des « péchés de nos pères » et non des péchés de ses concitoyens (9)?

Y a-t-il vraiment, dans ces passages (10), quelque chose indiquant un temps postérieur à la restauration? Les expressions : l'autel du Seigneur, la maison du Seigneur, ne le prouvent pas. Autrement, il faudrait admettre que le passage de Jérémie où l'on voit des Juifs, après la ruine du temple, venir à Jérusalem pour y offrir des sacrifices dans la maison du Seigneur (11), n'est pas authentique. Esdras ne dit-il pas aussi que les principaux chefs de famille, revenant de l'exil, entrèrent dans le temple du

(1) *Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zu den Apocryphen des alten Testaments, bearbeitet von Dr O. F. Fritzsche und Dr W. Grimm. Erste Lieferung, erklart von Dr O. F. Fritzsche. Leipzig, 1851, in 8<sup>o</sup>, p. 169.*

(2) *Ib.* p. 170.

(3) Suivant quelques auteurs, dont Maldonat rapporte l'opinion, le livre de Baruch aurait été écrit vers le même temps que celui de Tobie.

(4) *Dictionnaire encyclopédique*, t. c. p. 371. M. E. Reuss, qui range la prophétie de Baruch parmi les « contes moraux » (sic) de la Bible, a la prudence d'écrire que Baruch resta *probablement* en Egypte jusqu'à la mort de Jérémie, *La Bible*, 6<sup>e</sup> partie, p. 635. A la page suivante, p. 636, cette probabilité est devenue une certitude : « Baruch n'a pas quitté Jérusalem dans l'intervalle des deux déportations, et après la ruine du temple il accompagna Jérémie en Egypte ».

(5) Bar. I, 40.

(6) *Ib.* I, 14.

(7) *Ib.* II, 6.

(8) Reuss, *op. cit.* p. 636.

(9) *Ib.* III, 5. — Reuss, *ibid.*

(10) Nous ne parlons pas de l'objection tirée de III, 44. Bien avant l'exil, les Hébreux croyaient à l'immortalité de l'âme. M. l'abbé Vigouroux dit : « Selon la croyance des Hébreux de tous les temps, l'âme ne meurt pas; elle est immortelle ». *La Bible et les découvertes modernes en Egypte et en Assyrie*, t. II, p. 414. Cfr. Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise*, édition Palmé, t. I, pp. 343-345.

(11) Jer. XL, 5.

Seigneur qui est à Jérusalem (1)? Il est évident que l'emplacement du temple conservait le nom de temple, même après l'incendie (2). Il est possible que l'on y eût reconstruit un autel provisoire sur lequel on offrait des sacrifices.

Les péchés des ancêtres sont toujours indiqués dans la Bible comme une cause des châtements qui atteignent leurs descendants. Jérémie (3) ne prophétise-t-il pas un temps où chacun sera puni seulement pour les fautes personnelles et n'aura pas à expier celles de ses pères? Baruch, disciple de Jérémie, devait avoir la même pensée. Il se rendait bien compte, d'ailleurs, que le rude traitement infligé aux Juifs devait provenir d'une très-ancienne et invétérée désobéissance à la loi de Dieu. Rien donc là-dedans qui puisse donner raison aux adversaires de l'authenticité.

III. Du temps de Baruch, il n'y a pas eu, comme le veut le texte, de grand-prêtre du nom de Joakim (4). Mais *שַׁעֲרַי* ne veut pas dire grand-prêtre, mais seulement prêtre. Il est plus que probable qu'on n'avait pas négligé de transporter le grand-prêtre en exil, et qu'on lui fit partager le sort de tous les grands personnages de Juda.

IV. Une autre objection se tire de I, 11 : « Orate pro vita Nabuchodonosor regis Babylonis, et pro vita Baltassar, filii ejus ». Or, le fils et successeur de Nabuchodonosor ne s'est pas appelé Baltassar, mais Evilmérodach. On peut répondre, dit le Dr Welte (5), que le mot *שַׁעֲרַי* est ici employé, comme l'est très-fréquemment ailleurs, le mot *בֶּן*, dans un sens tout à fait général, s'appliquant à toute la descendance. Nous pouvons préciser davantage et dire que *בֶּן* en hébreu peut aussi bien désigner le petit-fils que le fils (6). Baltassar était déjà né, à l'époque où Baruch écrit, et c'est pour indiquer le désir qu'ont les Juifs de voir se perpétuer la race de Nabuchodonosor qu'il le nomme de préférence à son père Evilmérodach. Peut-être aussi s'agit-il dans cet endroit d'un fils de Nabuchodonosor, nommé Baltassar, dont la mort aurait précédé celle de son père (7).

V. Baruch a trois passages communs avec le livre de Daniel; II, 11, I, 15, II, 16. Mais le premier de ces passages (8) se lit déjà dans la prière de Salomon (9), et on ne supposera pas que le III<sup>e</sup> Livre des Rois soit postérieur au Livre de Daniel. Le second et le troisième ont aussi de la ressemblance avec deux passages de Daniel (10). S'ensuit-il que l'auteur du Livre de Baruch les ait empruntés à Daniel? Pourquoi Daniel ne les aurait-il pas pris dans Baruch? M. Reuss reconnaît d'abord que des compositions du genre de cette prophétie et du chapitre IX<sup>e</sup> de Daniel doivent toujours présenter entre elles une grande analogie. « S'il fallait songer,

(1) Esdr. II, 68. On lit aussitôt après qu'ils offrirent des dons pour bâtir la maison du Seigneur, « ad extruendam eam in loco suo. »

(2) Le passage de Papinien, que nous avons cité, p. 258, est de nature à bien éclaircir cet endroit.

(3) Jer. XXXI, 29, 30.

(4) Reuss. *ib.*, p. 636. Cfr. Bar. I, 7.

(5) *Op. cit.* p. 371.

(6) Gesenius, *Lexicon hebraicum*, p. 439. Dans Dan. V, 13, Baltassar parle des Juifs que son père a transportés de Judée. V. aussi les v. 2, 11, 13, 18, 22 de ce chapitre.

(7) Maldonat, in Bar. I, 11.

(8) Dan. IX, 15.

(9) III Rois, VIII, 47; II Par., VI, 37.

(10) Dan. IX, 4, 19.

ajoute-t-il, à un rapport de dépendance, la priorité appartiendrait en tout cas à Baruch (1) »

VI. Fritzsche prétend (2) conclure d'un passage du livre, III, 10 : ἐπαλαίωθης ἐν γῆ ἀλλοτριᾷ (Vulg. : Inveterasti in terra aliena », III, 11) que la date donnée au commencement, I, 2, « in anno quinto », est fautive; M. Reuss (3) prétend que l'auteur oublie ici son rôle de Baruch. Ces mêmes critiques ajoutent que IV, 22-25, et en particulier, 25 : ὄψει αὐτοῦ τὴν ἀπώλειαν ἐν τάχει, « cito videbis perditionem ipsius », indiquent une époque postérieure à celle où le prétendu Baruch est censé écrire. Mais, a bien considérer les choses, ni l'une ni l'autre de ces expressions n'implique un temps voisin de la fin de l'exil. Ce sont des termes oratoires et poétiques, comme on en rencontre souvent dans les prophètes. Ce terme ne serait-il pas, comme nous le disons dans le Commentaire, une mauvaise traduction de l'hébreu חַבַּב, que les LXX ont rendu, Ps. XVII, 46, par ἐπαλαίωθσαν? Or ce mot signifie languir, perdre ses forces.

VII. En outre, dit le D<sup>r</sup> Welte, « on objecte que ce livre est un assemblage de fragments de natures diverses. Si on s'appuie pour démontrer cette assertion sur la divergence des descriptions, nous répondons qu'elle est conforme à la différence même des circonstances et des événements que décrit le livre. Il renferme, dans une suite très-rapide, de simples récits, des plaintes, des avertissements, des exhortations, des prières, des consolations, des promesses, et dès lors le ton et le style doivent changer avec le sujet décrit, avec le sentiment exprimé.

« Soutient-on que les matières se succèdent sans ordre, ou dans un ordre contraire à la nature des choses, qu'ainsi les *plaintes* du troisième chapitre ne sont pas à leur place, après les belles espérances formulées à la fin du second, nous répondons que ce n'est là qu'un malentendu. A la vue prophétique d'un sort meilleur se lient simplement ici l'espérance de voir la prière se réaliser et les conseils sur la manière d'en hâter l'accomplissement (4). »

VIII. Keil a prétendu tirer de la ressemblance parfaite qu'il y a entre plusieurs expressions de ce livre et la traduction grecque de Jérémie, un argument contre l'authenticité de Baruch. Par exemple, I, 9, il se sert du mot δεσμώτης dans le même sens que les Septante dans leur traduction de Jérémie, XXIV, 1, XXIX, 1. Mais que conclure de là, sinon que le traducteur grec de Baruch a connu la traduction grecque de Jérémie, ou que ces deux livres ont été traduits par la même personne (5)? Pourquoi ne pas admettre même, si l'on veut, que les traducteurs ont pu traduire, chacun de leur côté, le même mot de la même manière (6)?

IX. Cette pièce est, pour emprunter à M. Reuss quelques lignes importantes, au fond si simple et si naturelle, qu'il ne s'y trouve, « pour ainsi dire et à première vue, pas un mot qui pourrait nous empêcher de croire

(1) *Op. cit.* p. 638, Cfr. p. 644, note 4<sup>e</sup>.

(2) *Op. cit.* p. 169.

(3) *Op. cit.* p. 647.

(4) *Op. cit.* pp. 370 et 371.

(5) Gilly, *Introduction*, t. III, p. 435.

(6) Welte, p. 372.

que c'est quelque fragment d'un ancien prophète contemporain de l'exil, si toutefois nous le possédions dans un texte hébreu (1) ».

Nous pouvons pourtant établir en thèse que Baruch a écrit en hébreu. Presque tous les critiques sérieux en conviennent (2). Parmi eux nous citerons Bendtsen (3), Gruneberg (4) et Movers (5). Il n'y a pas de doute pour la partie qui s'arrête à III, 8. De nombreux hébraïsmes le prouvent : le καὶ du commencement qui répond au ו de l'hébreu; λαλεῖν ἐν ὄσι τινος, qui est l'hébreu דבר באוזני פ' (6); λαλεῖν ἐν χειρὶ τινος, פ' דבר ביד פ' (7); ὡς ἡ ἡμέρα αὐτή, כיום הזה (8). Welte, à qui nous empruntons ces preuves, ajoute encore, pour appuyer sa thèse, l'usage de ἐργάζεσθαι (9) dans le sens de עבד, adorer, rendre un culte à la divinité (10).

Plusieurs passages du texte actuel sont évidemment des traductions inexactes et fautives de l'hébreu. « Ainsi dans ce texte ὃν ἡμάρομεν ἔναντι κυρίου (11), le ὃν, qui ne se rapporte à rien de ce qui précède ou de ce qui suit, n'est qu'une traduction vicieuse de l'indéfini אשׁר: de même, ἡ βόμβησις, dans le sens de multitude (12), est une traduction mauvaise de רבבות, et quant à προσευγὴ τῶν τεθνηκότων Ἰσραήλ (13), il est évident qu'on a confondu כותי (hommes) avec כתי (morts), et עֵת (14) est, sans aucun doute, une traduction incorrecte de אשׁר (15) ».

Une autre preuve de l'existence d'un original hébreu, c'est la traduction de Baruch faite par Théodotion.

Fritzsche prétend (16), et Reuss le suit sur ce point, qu'à partir de III, 9, l'original a été écrit en grec : « le langage grec de l'auteur est d'une pureté remarquable, et il n'y a pas la moindre trace d'une rédaction dépendante d'un original écrit dans un idiôme différent (17) ». Pourtant employé dans le même sens que Prov. VIII, 30. Le עֵת du ψ. 18 est aussi, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut pour un passage de la première partie, une traduction incorrecte d'une particule אשׁר qui, dans le texte original, devait être une petite redondance (18). Dans la phrase :

(1) *Op. cit.* p. 638. Nous généralisons un peu les paroles du critique, qui ne s'applique dans sa pensée qu'à la seconde partie de l'opuscul., commençant, selon lui, III, 9.

(2) Grotius, Eichhorn, Bertholdt, Keil et Havenick, *De libro Baruchi apocrypho*, Kœnigsberg, 1843, in 4<sup>o</sup>. p. 3. soutiennent que tout le livre a été écrit en grec.

(3) *Specimen exercitationum crii. in V. T. libros apocryphos*, Gœttingue, 1789, in 8<sup>o</sup>, pp. 403 et suiv.

(4) *Exercitatio de libro Baruchi apocrypho*. Gœttingue, 1797, in 8<sup>o</sup>, pp. 44 et suiv.

(5) Dans le *Bonner Zeitschrift für Philosophie und Katholische Theologie*, 1831, p. 31 et suiv.

(6) Cfr. Is. v, 9.

(7) Esth. I, 42.

(8) Bar. I, 45, 20; II, 6, 44, 26.

(9) *Ib.* I, 22.

(10) *Dictionnaire encyclopédique...* p. 370.

(11) Bar. I, 47.

(12) *Ib.* II, 29. Le sens de ce mot est essaim d'abeilles, murmure, Biel, *Lexicon in V. T.*,

t. I, p. 299.

(13) Bar. III, 4.

(14) Bar. IV, 15.

(15) *Dictionnaire...* l. c.

(16) *Kurzfassetes exegetisches Handbuch*, p. 473. Il a été combattu par Reusch et par Ewald, *Jahrbucher der biblisch. Wissenschaft*, t. IV, p. 77.

(17) *Op. cit.* p. 639.

(18) Comme dans Esth. I, 42 et II Rois, IX, 8.

où λογισθήσεται ἕτερος πρὸς αὐτόν (1), ces deux derniers mots πρὸς αὐτόν ne sont-ils pas une traduction de נגד? Il en est de même de ἐπ' αὐτοῦς (2), qui rend l'hébreu עלי. Plus loin, IV, 35, il est question des démons, δαιμονίων, qui habiteront dans les ruines des villes des ennemis d'Israël. Il est probable que l'original avait ייִם animaux sauvages, que le traducteur grec d'Isaïe a traduit comme ici par δαιμόνια (3). Ἐνδύσαι τὴν εὐπρέπειαν (4) n'est-il pas l'hébraïsme לבש כבוד, revêtir la gloire (5)? Ces détails prouvent que les hébraïsmes ne manquent pas plus dans la seconde partie de Baruch que dans la première; ils sont des indices que nous ne sommes pas en présence d'un original grec, mais plutôt d'une traduction (6).

On objecte que l'adoration des démons dont parle l'auteur (7) n'était pas connue au temps de la captivité, et qu'il y a là une preuve que l'on doit rejeter la composition du livre vers le temps où l'Ecclésiastique fut composé (8). Mais, même en admettant avec les rationalistes (ce que nous sommes loin de faire) que la doctrine des bons et des mauvais anges ne s'introduisit dans la théologie hébraïque qu'au temps de la captivité de Babylone, on peut supposer que, depuis la première déportation sous Jéchonias, les idées chaldéennes sur ce point étaient assez familières aux Juifs pour qu'un des leurs pût leur en parler sans les étonner. Vers les temps de la captivité, Zacharie (9) désigne le chef des mauvais anges sous le nom de Satan. Baruch lui aussi pouvait connaître les démons et admettre que ceux qui adoraient les idoles rendaient en réalité leurs hommages aux esprits mauvais. Ne voyons-nous pas déjà dans les Paralipomènes (10), Satan indiqué comme donnant aux hommes de mauvaises pensées et les induisant en tentation?

De tout ce qui précède, nous croyons pouvoir tirer la conclusion rigoureuse que le livre qui porte le nom de Baruch dans les Septante et la Vulgate est bien de l'auteur à qui ces versions l'attribuent, et qu'il a été d'abord écrit en hébreu (11).

(1) Bar., III, 35 (36 de la Vulgate).

(2) IV, 45.

(3) XXXIV, 44.

(4) Bar., v, 4.

(5) Ps. xcii, 4.

(6) Bar., IV, 7.

(7) « Les Hexaples d'Origène contenaient, sur Baruch, des signes critiques et des notes marginales avec renvoi à Théodotion et au texte hébreu; V. Blanchini, *Vindiciae*, p. 318, et les traductions syro-hexaplariques du livre de Baruch, apud Ceriani, *Monumenta*, t. 2, 45. La traduction grecque servit de base aux autres traductions, la latine, les deux syriaques, l'arabe et l'arménienne. » Gilly, *Introduction*, t. III, p. 135. L'une des traductions syriaques s'éloigne beaucoup du grec. Dom Calmet, *Op. cit.*, t. I, p. 446.

(8) Reuss, *ibid.* p. 639.

(9) III, 4 et suiv.

(10) I Par. xxi, 4.

(11) Fritzsche, *Op. cit.* p. 174, est forcé de reconnaître que, dans les derniers temps, les critiques protestants ont en général trop déprécié le livre de Baruch.

## IV

## CANONICITÉ DU LIVRE

Le livre de Baruch ne figure pas dans le canon des Juifs. Les écrivains du Nouveau Testament ne paraissent pas s'en être servis, et les allusions que Gruneberg a cru y trouver ne semblent pas avoir de fondement (1). Nous penchons pourtant à croire que l'Apocalypse, xviii, 8, fait allusion à Baruch, iv, 35. Beaucoup de Pères et d'anciens écrivains ecclésiastiques ne le citent pas non plus et il n'est pas nommé dans la plupart des anciens catalogues. Méliton, évêque de Sardes, mort en 180, n'en parle point (2). S. Augustin (3) et Rufin (4) ne le mentionnent pas non plus. S. Jérôme se borne à constater que les Juifs ne l'ont pas (5). S. Epiphane dit la même chose (6). Junilius (7) S. Hilaire, (8) S. Jean Damascène (9) ne le mentionnent pas non plus. Il ne figure pas davantage dans le catalogue que contient le Codex Claromontanus (10). Le troisième Concile de Carthage, tenu en 397, ne le cite pas (11). On ne le trouve pas dans le décret de Gélase (12).

Mais, comme Fritzsche le reconnaît (13), les anciens l'ont souvent cité sous le nom de Jérémie (14). Ainsi S. Cyprien (15), Clément d'Alexandrie (16), un anonyme dans les Œuvres de S. Chrysostôme (17), S. Am-

(1) Fritzsche, *Op. cit.* p. 174.

(2) Dans Eusèbe, *Hist. eccl.*, iv, 26.

(3) *De Doctrina christiana*, II, 12.

(4) *Comment. in symbol. Apostol.*, § 36.

(5) « Libellum autem Baruch qui vulgo editioni LXX copulatur, nec habetur apud Hebræos. » In *Jeremiam Prologus*, dans ses *œuvres*, éd. Migne, t. IV, c. 706. Et dans le Prologue de sa traduction de Jérémie, S. Jérôme dit encore : « Librum autem Baruch, notarii ejus (Jeremiæ), qui apud Hebræos nec legitur, nec habetur, prætermisimus ». *Opp.*, t. IX, c. 904. Il n'est pas hors de propos de citer ici une note de Martianay sur l'existence d'une traduction de Baruch dans quelques exemplaires manuscrits de S. Jérôme : « Post ultimum hoc caput prophetiæ Jeremiæ, liber Baruch descriptus reperitur contra mentem Hieronymi in utroque exemplari Canonis Hebraicæ veritatis : ubi adnotatio isthæc præmissa est ab eo, qui temere partem hanc editionis antiquæ ex LXX in novam, seu Hieronymianam ad Hebræos codices concionatam inexit : « Liber iste qui Baruch nomine prænotatur, in Hebræo canone non habetur, sed tantum in Vulgata editione, similiter et epistola Jeremiæ prophetæ. Ad notitiam autem legendum hic scripta sunt, quia multa de Christo, novissimisque temporibus, indicant. » Œuvres de S. Jérôme, éd. Migne, t. IX, c. 985 et 986.

(6) Οὐ κείνται ἐπιστολαὶ παρ' Ἑβραίοις. *De Mens. et pond.*, c. 5.

(7) *De partibus divinæ legis*, I, 2.

(8) *Prolog. in Psalm.*

(9) *De fide orthodoxa*, IV, 17.

(10) Ed. Tischendorf p. 468 et suiv.

(11) *Concilia*, éd. Mansi, t. II, p. 1177.

(12) Dans Credner, *Zur Geschichte des Kanon*, p. 192.

(13) Encore aujourd'hui quand l'Eglise emploie dans son office le livre de Baruch, elle le cite sous le nom de Jérémie.

(14) Cfr. S. Augustin, *De Civit. Dei*, xviii, 33, éd. des Bén., in-f°, t. VII, c. 515.

(15) *Adversus Judæos*, II, 6.

(16) *Pædagog.* I, 10.

(17) *Sermo de Trinitate* éd. des Bén., in-f°, t. I, p. 835.

broise (1), S. Basile (2), les papes Pélage I (3) et Félix III (4). Beaucoup de Pères et d'écrivains ecclésiastiques l'ont employé et cité sous son nom. Citons Clément d'Alexandrie (5), S. Grégoire de Nysse (6), S. Grégoire de Nazianze (7), S. Cyrille de Jérusalem (8), Idace (9), S. Athanase (10), Cassiodore (11), Nicéphore de Constantinople (12), Ebed Jesu (13).

Enfin le concile de Laodicée, tenu en 363, le range au nombre des écritures canoniques (14). Le concile de Florence et le concile de Trente (15), ont tranché la question en le plaçant définitivement parmi les livres canoniques de l'Ancien Testament.

Il n'y a guère en depuis, parmi les catholiques, à contester sa canonicité que Jean Driedo (16). Avant le décret du concile de Trente, nous aurions à citer Nicolas de Lyre, qui suit partout les juifs dans son commentaire, et Denys le Chartreux.

## V

## CHRISTOLOGIE DE BARUCH.

Dans ce court opuscule, on peut signaler comme messianiques les passages suivants : « Et revocabo illos in terram, quam juravi patribus eorum, Abraham, Isaac et Jacob, et dominabuntur eis : et multiplicabo eos et non minorabuntur. Et statuam illis testamentum æternum semipiternum, ut sim illis in Deum, et ipsi erunt mihi in populum : et non movebo amplius populum meum, filios Israel, a terra quam dedi illis (17). » Hugues de Saint-Cher et Nicolas de Lyre entendent avec raison ces paroles de l'alliance éternelle que le Christ contracte avec son Eglise. — Les passages IV, 21 et suiv. VI et suiv. indiqués comme messianiques par M. Gilly (18), ne nous semblent pas rentrer dans cette catégorie.

(1) *Sermo* 18 in *Psalm.* 118, *Hexæmeron*, III, 14 ; de *Pœnitentia*, I, 8 ; de *Fide*, I, 2.

(2) *Adversus Eunomium*, IV.

(3) *Epistola ad Vigilium*.

(4) *Epistola* I. ad *Petrum Antiochenum episcopum*, dans les *Actes* du V<sup>e</sup> Concile de Constantinople, actio I.

(5) *Pædagog.* II, 3.

(6) *Adversus Judæos*, P<sup>e</sup> adventu Domini in carne.

(7) *Oratio* IV de *Theologia*.

(8) *Catech.* IV, 33.

(9) *Contra Varimandum*.

(10) *Epist. fest.* XXXIX, dans ses *œuvres*, ed. de Paris, 1777, in-4<sup>o</sup>, t. I, p. 767.

(11) Dans *Credner*, *Op. cit.* pp. 119 et suiv.

(12) *Catalogus librorum omnium ecclesiasticorum*, dans Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. III, pp. 3 et suiv.

(13) In *Psalm.* LXXX.

(14) Canon LIX, dans Westcott, *On the Canon*, London, 1866. in 8<sup>o</sup>, p. 482.

(15) Sess. IV.

(16) *De Scriptura*, lib. I, cap. ult.

(17) Bar. II, 34-35. Clr. Jér. XXXI, 31, 32.

(18) *Op. cit.* t. III, p. 131.

Il en est autrement de III, 38 : « Post hæc in terris visus est, cum hominibus conversatus est », que la plupart des Pères ont interprété dans le sens de l'incarnation de Notre-Seigneur (1).

## VI

## COMMENTATEURS.

Sans donner ici les noms de tous ceux qui ont écrit sur les prophètes en général, nous citerons seulement les auteurs suivants :

Parmi les Pères, Théodoret (2).

Parmi les commentateurs plus récents, Maldonat (3), Christophe de Castres (4) Cornélius à Lapede (5), Pierre Maucorps (6), Ghisler (7), Reischl et Loch (8), Reusch.

Chez les Protestants, nous nous contenterons d'indiquer en Allemagne le commentaire de Fritzsche, que nous avons souvent cité dans cette préface, et en France celui de Reuss (9).

(1) V. Cornelius a Lap. in h. l.

(2) *Patrol. grecque*, t. LXXXI, col. 759-779.

(3) Dans ses *Commentarii in præcipuos Sacræ Scripturæ libros Veteris Testamenti*, Paris, 1643, in-fº, pp. 520 et suiv.

(4) Paris, 1609, in-fº.

(5) Dans son commentaire général sur l'Écriture.

(6) Paris, 1644-1645, 2 vol. in-12.

(7) *In Hieremiam Commentarii*..... Lugduni, 1623, 3 vol. in-fº.

(8) Regensbourg, 1870, gr. in-8º.

(9) Cfr. aussi l'ouvrage de R. Arndt : *A critical Commentary on such Books of the Apocrypha, as are appointed to be read in Churches, ... with two dissertations on the books of Maccabees and Esdras*, 2<sup>d</sup> ed., London, 1760, in-fº. Cet ouvrage, dit Fritzsche, *ibid.* p. 222, manque de critique, mais est rempli de recherches soigneuses. Il a été réimprimé à Londres, 1822, in-4º.



# PROPHÉTIES DE BARUCH

## CHAPITRE I

Prologue du livre, indiquant dans quelles conditions il a été écrit et le but pour lequel on l'envoie à Jérusalem. (v̄v. 1-14). — Aveu des fautes commises par le peuple depuis les temps les plus reculés, (v̄v. 15-22).

1. Et hæc verba libri quæ scripsit Baruch filius Nereia, filii Maasia, filii Sedecia, filii Sedei, filii Helcia in Babylonia.

2. In anno quinto, in septimo die mensis, in tempore quo ceperunt Chaldæi Jerusalem, et succenderunt eam igni.

3. Et legit Baruch verba libri hujus ad aures Jechonia filii Joakim regis Juda, et ad aures universi populi venientis ad librum.

4. Et ad aures potentium filiorum regum, et ad aures presbyterorum, et ad aures populi, a minimo usque

1. Voici les paroles du livre qu'écrivit Baruch fils de Nérias, fils de Maasias, fils de Sédécias, fils de Sédeï, fils de Helcias, à Babylone.

2. Dans la cinquième année, le septième jour du mois, au temps où les Chaldéens prirent Jérusalem et la brûlèrent.

3. Baruch lut les paroles de ce livre devant Jéchonias, fils de Joakim, roi de Juda, et devant tout le peuple qui venait entendre cette lecture.

4. Devant les grands, et les fils des rois, devant les prêtres et devant le peuple, depuis le plus petit

CHAP. I. — 1. — *Et*. Conjonction qui joue le même rôle que le  $\eta$  hébraïque. Elle n'indique pas que le livre doive être réuni au livre de Jérémie qui précède. Cfr. le commencement du livre de Néhémie et du II<sup>e</sup> Livre des Machabées. — *Baruch... in Babylonia*. V. la préface. § 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup>. — *Neria*. Ce nom ne paraît pas ailleurs dans la Bible. — *Maasia*, V. Jér. xxxii, 42, xxxvii, 3; I Par. xv, 20. — *Sedecia*. Nous trouvons, Jér. xxix, 24, un faux prophète, Sédécias, fils de Maasias, ce qui est tout le contraire de cet endroit. — *Sedei*, LXX : Ἀσαδίου. Cfr. I Par. iii, 20. — *Helcia*, LXX : Χελκίου. Le père de Jérémie s'appelait aussi de ce nom, Jér. i, 1. D'anciens Mss. ajoutent ici : « de tribu Simeon. »

2. — *In anno quinto*. La cinquième année après la prise de Jérusalem. V. la préface, § 1<sup>er</sup>. — *In septimo die mensis*. L'indication du mois manque; suivant quelques commentateurs, c'est le premier mois. — *In tempore*

*quo ceperunt Chaldæi Jerusalem...* V. Jér. Lii, 7, 13.

3. — *Ad aures*. Hébraïsme; V. la préface, § 3<sup>e</sup>; Cfr. Is. xxxvi, 41, Jér. ii, 2, xxvi, 15, xxviii, 7, xxix, 29, xxxvi, 43, 45. — *Jechonia*... Il était alors prisonnier à Babylone; V. Jér. Lii, 31; IV Rois, xxv, 27. — *Universi populi*. Non pas sans doute l'universalité des déportés, mais tous ceux qui se trouvaient autour de Jéchonias. — *Venientis ad librum*. Ceux qui venaient pour entendre lire ce livre.

4. — *Potentium filiorum regum*. LXX : τῶν δυνατῶν καὶ υἱῶν τῶν βασιλέων. Ces fils des rois sont, suivant Maldonat, les princes du sang royal qui avaient été emmenés en captivité à Babylone, avec Jéchonias; Cfr. Dan. i, 3. — *A minimo usque ad maximum...* Cfr. Jér. XLii, 1, 8, XLiv, 42. Il faut entendre ces mots comme au verset précédent. — *In Babylonia*. LXX : ἐν Βαβυλωνί, Ce qui donne un sens tout différent. — *Ad flumen Sodi*, Σοῦδ,

jusqu'au plus grand de tous ceux qui habitaient à Babylone, près du fleuve Sodi.

5. Ceux-ci, en entendant, pleuraient, jeûnaient, et priaient devant le Seigneur.

6. Et ils recueillirent de l'argent selon que les moyens de chacun le lui permirent.

7. Et ils l'envoyèrent à Jérusalem à Joachim, fils de Helcias, fils de Salom, prêtre, aux autres prêtres, et à tout le peuple qui se trouva avec lui dans Jérusalem :

8. Après qu'il eût reçu les vases du temple du Seigneur qui avaient été emportés du temple, pour les rapporter en la terre de Juda, le dixième jour du mois de Sivan; c'étaient les vases d'argent que Sédécias fils de Josias, roi de Juda, avait fait faire,

ad maximum eorum omnium habitantium in Babylonia, ad flumen Sodi.

5. Qui audientes plorabant, et jejunabant, et orabant in conspectu Domini.

6. Et collegerunt pecuniam secundum quod potuit uniuscujusque manus.

7. Et miserunt in Jerusalem ad Joakim filium Helciae filii Salom sacerdotem, et ad sacerdotes, et ad omnem populum, qui inventi sunt cum eo in Jerusalem;

8. Cum acciperet vasa templi Domini, quæ ablata fuerant de templo, revocare in terram Juda decima die mensis Sivan, vasa argentea quæ fecit Sedecias filius Josiæ rex Juda,

probablement le nom d'un des canaux qui réunissent le Tigre à l'Euphrate, ou un des grands canaux de l'Euphrate. Il est difficile de rapprocher de ce nom la Σοατα de Ptolémée, ou la ville de Saïd qu'indique Herzfeld, d'après la carte de d'Anville. Bochart, Phaleg, t. 8, corrige Soud en Sour, סודר, et rapproche de cette leçon le nom de la ville de Sout, Sora. Suivant M-nochius, le mot « Sodi » ou « Soud », qui signifierait en hébreu « superbe », désigne l'Euphrate dont le cours était rapide et impétueux. Cette interprétation ne semble pas admissible.

5. — *Qui audientes* n'est pas dans le grec. — *Orabant in conspectu Domini*, c'est-à-dire ils priaient le Seigneur, hébraïque, לְפָנַי יְהוָה.

6. — *Uniuscujusque manus*, suivant ses moyens. Hébraïque. Cfr. Lévi. v. 11.

7. — *Joakim*... Un Helcias et Salom avaient été en effet grands-prêtres; mais il ne s'en suit pas nécessairement que Joakim eût lui aussi cette qualité. Helcias est un nom assez commun dans la Bible; on compte en effet sept personnages de ce nom... — *Sacerdotes in Jerusalem*. Il n'en restait que fort peu, et ceux qui restaient étaient d'une condition tout à fait inférieure. Cfr. Jér. xli. 45. 46. On peut en tous cas présumer, comme nous l'avons déjà dit dans la préface, p. 391, que les vainqueurs n'avaient pas laissé le grand-prêtre à Jérusalem. Sa présence dans la ville aurait eu pour résultat de rendre leur con-

quête plus précaire, en fortifiant le sentiment national et religieux.

8. — « *Locus admodum difficilis* », dit avec raison Maldonat. Il ne semble pas en effet qu'on puisse le faire concorder avec l'histoire. — *Cum acciperet*. Baruch probablement. — *Vasa templi Domini... argentea*. L'auteur veut sans doute dire qu'après le pillage de Jérusalem sous Jéchonias, Sédécias, le dernier roi de Juda, remplaça les vases d'or, enlevés par les Chaldéens, par des vases d'argent, et que ceux-ci, enlevés à leur tour, sans doute durant le siège final, furent remis alors à Baruch, pour qu'il les rapportât à Jérusalem. Voici l'explication donnée par Sacy : « Il est difficile de comprendre comment après avoir dit au §. ci-dessus, que tout ce livre fut lu devant Jéchonias, on fasse ensuite mention des vases faits sous Sédécias son successeur, à moins qu'on ne suppose que Jéchonias a vécu encore longtemps à Babylone pendant les onze années du règne de Sédécias son oncle (et cette supposition pourrait servir à fixer l'époque des cinq années du §. 2, ci-dessus), ou bien il faudrait dire que c'étaient des vases que Sédécias avait fait faire, et qu'il avait donnés en présent au temple comme particulier, avant qu'il fût monté sur le trône, et avant la captivité de Jéchonias son neveu, lesquels avaient été transportés avec ce prince en Babylone, et qui sont ici renvoyés; car on ne lit point que les onze années du règne

9. Posteaquam cepisset Nabuchodonosor rex Babylonis Jechoniam, et principes, et cunctos potentes, et populum terræ ab Jerusalem, et duxit eos victos in Babylonem.

10. Et dixerunt : Ecce misimus ad vos pecunias, de quibus emite holocaustomata, et thus, et facite manua, et offerte pro peccato ad aram Domini Dei nostri;

11. Et orate pro vita Nabuchodonosor regis Babylonis, et pro vita Baltassar filii ejus, ut sint dies eorum sicut dies cæli super terram;

12. Et ut det Dominus virtutem nobis, et illuminet oculos nostros, ut vivamus sub umbra Nabuchodonosor regis Babylonis, et sub umbra Baltassar filii ejus, et serviamus eis multis diebus, et inveniamus gratiam in conspectu eorum.

9. Après que Nabuchodonosor roi de Babylone eût pris Jéchonias, les princes et tous les grands, et le peuple du pays, et les eût emmenés enchaînés à Babylone.

10. Et ils dirent : Nous vous avons envoyé de l'argent, pour en acheter des holocaustes et de l'encens ; faites-en des sacrifices et offrez-les pour le péché, à l'autel du Seigneur notre Dieu,

11. Et priez pour la vie de Nabuchodonosor, roi de Babylone, et pour la vie de Baltassar, son fils, afin que leurs jours soient sur la terre comme les jours du ciel ;

12. Et afin que le Seigneur nous donne la force, et qu'il illumine nos yeux, pour que nous vivions à l'ombre de Baltassar, son fils ; que nous les servions longtemps, et que nous trouvions grâce devant eux.

de Sédécias aient été interrompues par quelque siège ou pillage de la part du roi de Babylone. Ces vases n'étant pas d'un si grand prix que les premiers, qui sont surnommés les vases de Salomon, IV Reg. c. xxiv, v. 43, pouvaient bien être tombés entre les mains de divers particuliers, de qui sans doute on les racheta pour les donner à Baruch, afin qu'il les renvoyât à Jérusalem : mais pour les autres, ils furent gardés par Nabuchodonosor, comme on le voit dans Daniel, c. v, 2. » — *Mensis Sivan*, le troisième mois de l'année, Esth. viii, 9. Il répond à nos mois de mai et de juin.

9. — *Postquam cepisset*, après que Nabuchodonosor eût fait sortir de Jérusalem et emmené en captivité les principaux d'Israël et le peuple. — *Et cunctos potentes*. LXX : καὶ τοὺς δεσπότας καὶ τοὺς δυνατοὺς. « Cunctos » est, dit Maldonat, peut-être une faute de copiste pour « victos. »

10. — *Holocaustomata*. Les LXX ajoutent aussitôt : καὶ περὶ ἀμαρτίας, que le latin rejette plus loin. — *Facite manna*, traduction exacte du grec ποιήσατε μάννα. Mais μάννα est probablement une transcription défectueuse de l'hébreu מַנְהַה transcription que nous avons déjà remarquée, Jér. xvii, 26. Théodoret lisait μανναζ, qui doit être la vraie leçon : il s'agit en effet ici de l'oblation proprement dite. — *Pro peccato*, les victimes offertes pour l'expiation des péchés, Exod. xxix, 36 ; Lévi. iv, 20,

25, 32, etc. — *Ad aram Domini Dei nostri*. On avait sans doute élevé sur les ruines du peuple un autel provisoire, où on offrait les sacrifices ; Cfr. Jér. xli, 5, et la préface, p. 391.

11. — *Orate pro vita Nabuchodonosor*. Par l'organe de Jérémie, Dieu avait déjà donné un ordre semblable aux Juifs, xxix, 7. Les critiques modernes ont oublié cela quand ils ont affirmé qu'une prière de ce genre était contraire à toutes les idées des Juifs du commencement de la captivité. Plus tard, S. Paul ordonnera aussi de prier pour les rois et les princes qui alors étaient païens, I Tim. ii, 1 et 2. — *Et pro vita Baltassar*. LXX : εἰς ζωὴν, qui rend littéralement l'hébreu נַל, sur Baltassar, V, la préface, § 3<sup>e</sup>, iv, p. 391. — *Sint dies eorum sicut dies cæli super terram*. Hyperbole : que leurs jours durent autant que le ciel durera. Cfr. Ps. lxxxiii, 30. Sénèque dit de même :

12. — *Virtutem nobis*, la force pour supporter les épreuves de la captivité. — *Illuminet oculos nostros*, qu'il nous donne la prospérité, et non pas : qu'il nous fasse connaître nos péchés, comme l'explique Théodoret. La lumière est en effet le symbole de la prospérité et de la joie, comme les ténèbres sont le symbole de l'adversité et de la tristesse ; Cfr. Ps. liv, 6 ; Job. vii, 4, xvii, 12 ; Lam. iii, 2. — *Sub umbra*, sous le gouvernement et avec la faveur et la protection de Nabuchodonosor et de son fils. — *Et serviamus*,

13. Et priez pour nous le Seigneur notre Dieu, parce que nous avons péché contre le Seigneur notre Dieu, et que sa fureur ne s'est pas détournée de nous jusqu'à ce jour.

14. Lisez ce livre que nous vous avons envoyé pour qu'on le lise dans le temple du Seigneur, au jour solennel et au jour favorable;

15. Et vous direz : La justice appartient au Seigneur notre Dieu; pour nous, nous avons la confusion de notre visage; comme ce jour le montre pour tout Juda, et les habitants de Jérusalem,

16. Nos rois, et nos princes, nos prêtres, nos prophètes, et nos pères.

17. Nous avons péché devant le Seigneur notre Dieu, nous ne l'avons pas cru, et nous avons manqué de foi en lui.

18. Nous ne lui avons pas été soumis, et nous n'avons pas écouté la voix du Seigneur notre Dieu, pour marcher selon les préceptes qu'il nous a donnés.

19. Depuis le jour où il a tiré nos pères de la terre d'Égypte jusqu'à ce jour, nous étions incrédules envers

13. Et pro nobis ipsis orate ad Dominum Deum nostrum; quia peccavimus Domino Deo nostro, et non est aversus furor ejus a nobis usque in hunc diem.

14. Et legite librum istum quem misimus ad vos recitari in templo Domini, in die solemni, et in die opportuno;

15. Et dicetis : Domino Deo nostro justitia, nobis autem confusio faciei nostræ, sicut est dies hæc omni Juda, et habitantibus in Jerusalem,

*Infr. 2, 6.*

16. Regibus nostris, et principibus nostris, et sacerdotibus nostris, et prophetis nostris, et patribus nostris.

17. Peccavimus ante Dominum Deum nostrum, et non credidimus, diffidentes in eum;

*Dan. 9, 5.*

18. Et non fuimus subjectibiles illi, et non audivimus vocem Domini Dei nostri, ut ambularem in mandatis ejus quæ dedit nobis.

19. A die qua eduxit patres nostros de terra Ægypti, usque ad diem hanc, eramus incredibiles ad

eis. Les exilés ne demandent pas à être longtemps captifs de ces princes; ils leur souhaitent seulement une longue vie, en se rappelant que c'est par l'ordre de Dieu qu'il leur sont soumis.

13. — *Peccavimus Domino*, Cfr. II, 43. — *Non est aversus furor ejus*, Jér. XXXIII, 20.

14. — *In templo Domini*, dans l'endroit où était autrefois le temple. — *In die opportuno*. LXX: ἐν ἡμέραις καίροις. Hébraïsme, בְּיָמֵי כֹוֶדֶד, dans les jours d'assemblée, ceux où le peuple se réunit; Cfr. Lévi. XXIII, 2, 4; Os. IX, 5, XII, 40.

15. — *Et dicetis*. C'est ici que commence à proprement parler le livre de Baruch. La prière par laquelle il débute va jusqu'à III, 8.

— *Domino Deo nostro justitia*. La justice appartient à Dieu, lui seul est juste. Cfr. Dan. III, 34, IX, 7. 8. — *Nobis autem*... Les Juifs reconnaissent et avouent qu'ils sont coupables et qu'ils méritent l'humiliation qu'ils éprou-

vent. — *Confusio faciei nostræ*. Cfr. plus bas, II, 6; Jér. VII, 49; Ezech. VII, 48. C'est l'ignominie que cette expression indique. — *Sicut est dies hæc*... jusqu'au jour présent, comme plus haut, § 43. Cfr. plus bas, § 20, II, 6, 44, 26; Jér. XXXII, 20, XLIX, 6, 40, 22, 23.

15. — *Prophetis nostris*. Non-seulement les faux prophètes, mais les vrais, comme Jérémie, Ezechiël, Daniel, Baruch, qui, quoique innocents, furent couverts d'opprobres à cause des péchés du peuple dont ils faisaient partie.

17. — *Peccavimus ante Dominum*, nous avons péché contre le Seigneur. Hébraïsme, לְפָנַי יְהוָה. Cfr. Ps. L, 6 et Is. LIX, 42. LXX: ὦν ἡμάρτομεν. — *Diffidentes in eum*... n'est pas dans le grec. Cfr. Dan. IX, 40.

18. — *Non fuimus subjectibiles illi*, nous n'avons pas été disposés à nous soumettre en tout à sa volonté.

19. — *Eramus incredibiles ad Dominum*.

Dominum Deum nostrum; et dissipati recessimus, ne audiremus vocem ipsius.

20. Et adhæserunt nobis multa mala, et maledictiones, quæ constituit Dominus Moysi servo suo; qui eduxit patres nostros de terra Ægypti, dare nobis terram fluentem lac et mel, sicut hodierna die.

*Deut. 28, 15.*

21. Et non audivimus vocem Domini Dei nostri secundum omnia verba prophetarum quos misit ad nos;

22. Et abivimus unusquisque in sensum cordis nostri maligni, operari diis alienis, facientes mala ante oculos Domini Dei nostri.

le Seigneur notre Dieu; et dans la dissipation, nous nous sommes retirés pour ne pas entendre sa voix.

20. Aussi de grands malheurs se sont attachés à nous, ainsi que les malédictions que le Seigneur avait prédites par Moïse son serviteur, qui a fait sortir nos pères de la terre d'Égypte, pour nous donner une terre où coulent le lait et le miel, comme c'est encore aujourd'hui.

21. Nous n'avons pas écouté la voix du Seigneur notre Dieu, selon toutes les paroles des prophètes qu'il a envoyés vers nous :

22. Et nous sommes allés, chacun suivant le sens de son cœur méchant, servir des dieux étrangers, et faire le mal devant les yeux du Seigneur notre Dieu.

Les Hébreux furent dès les plus anciens temps de l'Alliance, rebelles et incrédules. LXX : *ἤμεθα ἀπειθεῦντες*. Cfr. Dan. ix, 9. — *Dissipati recessimus*. Grec : *καὶ ἐσχεδιάζουεν*, mot qui ne se lit qu'ici dans les LXX. Il signifie, dit Biel, approcher, et ce passage doit ainsi s'entendre : « accedebamus ne voci tuæ obediremus, id est studio et προαιρέσει quædam voci tuæ non obtemperavimus. » Au lieu de faire tous leurs efforts pour obéir à Dieu, ils se sont essayés de toute leur industrie à lui désobéir. D'après Fritsche, il aurait plutôt le sens d'agir sans réflexion.

20. — *Et, c'est pourquoi. — Adhæserunt nobis multa mala*. Hébraïsme. Les malheurs ont suivi de si près, ont poursuivis les Juifs avec tant d'acharnement qu'ils n'ont pas pu s'en débarrasser. Cfr. Jér. xlii, 16. — *Quæ constituit Dominus*, que Dieu ordonna à Moïse

de promulguer; V. Exod. xvi 16, xxxii, 34; Jér. xxvi, 2, xxix, 23; et surtout Deut. viii, 49, xxvii, 14, 15, xxviii, 59-60. — *Terram fluentem lac et mel*, Jér. xi, 5; Exod. iii, 8; Deut. xxvii, 3; Ecclis. xlvi, 8. — *Sicut hodierna die*. Cfr. 7. 15.

21. — *Et...* Et cependant nous n'avons pas entendu les voix des prophètes qui voulaient nous ramener dans la bonne voie.

22. — *In sensum cordis nostri maligni*. Chacun de nous a fait le mal qui lui plaisait. Cfr. Jer. ix, 14, xi, 8, xiii, 40, xxiii, 17. Grec : *ἐν διαvoίᾳ καρδιάς*. V. I Par. xxix, 18, Luc, i, 51. — *Operari diis alienis*, adorer des dieux étrangers, leur offrir un culte. C'est l'hébreu *עבד ל*; Cfr. plus bas, ii, 21, 22, 24; I Rois, iv, 9, Jer. xxvii, 8, 11, 42, xxx, 9. — *Ante oculos Domini Dei nostri*. Hébraïsme : *לעיני*, II Rois, xii, 11, xiii, 5, Jer. xix, 40.

## CHAPITRE II

Les péchés, dont l'aveu fait dans le chapitre précédent est continué ici, ont amené un juste châtement, (xx. 4-10). — Baruch intercède pour ses compatriotes et demande à Dieu de leur pardonner, (xx. 11-14). — Les Juifs sont en effet le peuple de Dieu, (x. 15). — Leur pénitence est réelle et très-grande, (xx. 15-23). — Le châtement a été terrible, (xx. 24-33). — Le prophète rappelle à Dieu les promesses qu'il a faites à son peuple repentant, (xx. 34-35).

1. C'est pourquoi le Seigneur notre Dieu a accompli la parole qu'il avait dite à nous, à nos juges qui ont jugé Israël, à nos rois, à nos princes, à tout Israël, et à Juda.

2. Il a amené sur nous des maux tels qu'il n'y en a pas eu sous le ciel comme il y en a eu à Jérusalem, selon ce qui est écrit dans la loi de Moïse,

3. Car l'homme a mangé les chairs de son fils, et les chairs de sa fille.

4. Et le Seigneur les a mis sous la main de tous les rois qui nous environnent, pour être une honte et un exemple de désolation parmi tous les peuples chez lesquels le Seigneur nous a dispersés.

1. Propter quod statuit Dominus Deus noster verbum suum quod locutus est ad nos, et ad iudices nostros qui iudicaverunt Israel, et ad reges nostros, et ad principes nostros, et ad omnem Israel et Juda;

2. Ut adduceret Dominus super nos mala magna quæ non sunt facta sub cælo, quemadmodum facta sunt in Jerusalem, secundum quæ scripta sunt in lege Moysi.

Deut. 28, 53.

3. Ut manducaret homo carnes filii sui, et carnes filiæ suæ.

4. Et dedit eos sub manu regum omnium qui sunt in circuitu nostro, in improprium, et in desolationem in omnibus populis, in quibus nos dispersit Dominus.

CHAP. II. — 1. — *Propter quod.* Grec : καὶ. A cause de l'abandon fait de Dieu et de sa loi par les Juifs, le Seigneur les a abandonnés et châtiés. Cfr. sur ce verset et le suivant, Dan. ix, 42, 13. — *Statuit Dominus... verbum suum.* Le Seigneur a accompli les menaces qu'il avait prononcées contre les transgresseurs de sa loi; Cfr. Jer. xlv. 28, 29, xxxiii, 14. — *Quod locutus est ad nos.* dont il nous a menacés dans la Loi, Deut. viii, 49, xxvii, 44, 45, xxviii, 59, 60. — *Ad iudices nostros qui iudicaverunt Israël.* Les rois, les princes et les magistrats sont souvent appelés שפטים, juges, Cfr. Ps. ii, 40, Os. vii, 7. Ici il semble que le prophète désigne spécialement l'époque des Jugés, puisqu'il ajoute aussitôt après : *Ad omnes nostros.* — *Ad omnem Israel et Juda.* Grec : ἐπὶ ἀνθρώπων Ἰσραὴλ καὶ Ἰούδα.

2. — *Mala magna quæ non sunt facta.* Cfr. Ezéch. v, 9. Théodoret : ἀσὺν ἐποίηθη. — *Sub cælo.* Grec : ὑποκάτω παντός τοῦ οὐρανοῦ,

comme dans Dan. i. c. — *Secundum quæ scripta sunt in lege Moysi.* Les malheurs que Dieu a amenés sur son peuple sont ceux dont la loi de Moïse menace les violateurs de la loi, Deut. viii, 49, xxvii, 44, 45, etc.

3. — *Ut manducaret... filie suæ.* Les Lam. ii, 20 et iv, 10 font penser que de pareilles horreurs se produisirent durant le siège de Jérusalem. Ces mots désignent ici avec plus de précision la grandeur de l'infortune des Juifs, à laquelle il n'y en a pas de comparable.

4. — *Dedit eos sub manu,* grec : ὑποχειρίους; Cfr. Jer. xlii, 48, Sag. xii, 9. — *Regum omnium qui sunt in circuitu nostro.* Non seulement les Juifs furent assujettis par les Chaldéens, mais tous leurs voisins, Iduméens, Moabites, etc., profitèrent de leur défaite pour leur faire subir toutes sortes de vexations et de mauvais traitements. Cfr. Jer. xlviii, 26, 27. — *In improprium,* להרפה, Jer. xlii, 48. — *Et in desolationem,* Jer.

5. Et facti sumus subti, et non supra; quia peccavimus Domino Deo nostro, non obediendo voci ipsius.

6. Domino Deo nostro justitia; nobis autem, et patribus nostris confusio faciei, sicut est dies hæc.

Sup. 1, 45.

7. Quia locutus est Dominus super nos omnia mala hæc quæ venerunt super nos;

8. Et non sumus deprecati faciem Domini Dei nostri, ut reverteremur uniusquisque nostrum a viis nostris pessimis.

9. Et vigilavit Dominus in malis, et adduxit ea super nos; quia justus est Dominus in omnibus operibus suis quæ mandavit nobis.

10. Et non audivimus vocem ipsius ut iremus in præceptis Domini quæ dedit ante faciem nostram.

11. Et nunc, Domine Deus Israel, qui eduxisti populum tuum de terra Ægypti in manu valida, et in signis,

5. Nous avons été assujettis, au lieu de commander, parce que nous avons péché contre le Seigneur notre Dieu, n'obéissant pas à sa voix.

6. Au Seigneur notre Dieu appartient la justice; mais à nous et à nos pères, est la confusion du visage, comme ce jour le montre.

7. Car le Seigneur a décrété contre nous tous ces maux, qui sont venus sur nous,

8. Et nous n'avons pas prié la face du Seigneur notre Dieu, afin que chacun de nous revint de ses voies corrompues.

9. Et le Seigneur a veillé sur les maux, il les a amenés sur nous, parce que le Seigneur est juste dans toutes ses œuvres, et dans tout ce qu'il nous a commandé.

10. Et nous n'avons pas écouté sa voix pour marcher dans les préceptes du Seigneur, ceux qu'il avait placés devant nos yeux.

11. Et maintenant, Seigneur Dieu d'Israël, qui as fait sortir ton peuple de l'Égypte avec une main forte,

XLIX, 43. Grec : καὶ ἄβατον, qui ne peut se dire que d'un pays désert. Il y a donc ici une faute de traduction. De la même racine en hebreu, dit M. Reuss, se dérivent les substantifs désolation (du pays) et stupéfaction (au sens passif). — *In quibus non dispersit Dominus.* Cfr. Jer. xxiii, 3, 8, xxxii, 37 et Dan. ix, 7.

5. — *Facti sumus.* Grec : ἐγενήθησαν. — *Subti et non supra.* Soumis et esclaves et non dominateurs et vainqueurs des pays voisins. Allusion au Deut. xxviii, 42, 43, 43. Théodoret : « id est servi et non domini ».

6. — V. plus haut, 1, 45.

7. — *Quia locutus est.* Grec : ἐλάλησε. L'interprète latin semble avoir lu *εἶπε*. — *Locutus est super nos,* dont il nous a menacés. V. plus haut, v. 1, et Jer. xi, 47, xvi, 40, xix, 45, xxvi, 43, 49, xxxv, 47, xxxvi, 31, Is. xvi, 43, Dan. ix, 42.

8. — *Non sumus deprecati faciem Domini.* Hébraïsme comme Ps. xlii, 43, cxviii, 58; Job, xi, 49; Jer. xxvi, 49; Zach. vii, 2, viii, 41, 22. — *Ut revertemur,* les Juifs n'ont pas prié Dieu de les ramener à lui; Cfr. Lam. v, 21. Ils reconnaissent que c'est avec justice qu'ils souffrent tous ces maux dont

Dieu les avait menacés, puisque, ne pouvant par eux mêmes sortir de la corruption de leur voie, ils auraient dû présenter à Dieu leurs prières pour pouvoir sortir d'un état si misérable et pour être vraiment convertis, Sacy.

9. — *Vigilavit Dominus in malis.* Il n'a pas laissé passer nos péchés et leur châtiement; Cfr. une image semblable dans Jer. i, 42, xxxi, 28, xlii, 27, et Dan. ix, 44. Suivant Maldonat, il a fait fondre ces maux sur nous plutôt que nous ne nous y attendions. — *Quia justus est Dominus...* Dieu tient en effet toutes ses promesses. — *Quæ mandavit nobis,* c'est-à-dire toutes les œuvres prescrites par la Loi.

10. — *Et non audivimus.* Nous n'avons pas obéi, comme plus haut, v. 5, et Dan. ix, 40. — *Ut iremus,* pour marcher, Cfr. i, 43. — *Quæ dedit ante faciem nostram.* Hébraïsme, qu'il a proposé à notre libre arbitre et à notre choix, pour les accepter ou les repousser. Deut. xxx, 15 et Eccl. xlv, 6.

11. — *Et nunc, Domine.* Dan. ix, 45. — *In manu valida.* Cfr. Jer. xvi, 21. Le verset tout entier semble une imitation de Jer. xxxii, 21. — *Et in signis et in prodigiis,*

avec des miracles et des prodiges, dans ta grande puissance, et dans un bras élevé, et qui t'es fait un nom, comme il paraît en ce jour,

12. Nous avons péché, nous avons agi avec impiété, nous avons fait l'iniquité, Seigneur notre Dieu, contre toutes tes justices.

13. Que ta colère se détourne de nous, parce que nous sommes abandonnés et en petit nombre parmi les nations où tu nous a dispersés.

14. Exauce, Seigneur, nos prières et nos supplications, fais-nous sortir de là à cause de toi, accorde-nous de trouver grâce devant ceux qui nous ont emmenés en exil,

15. Afin que toute la terre sache que tu es le Seigneur notre Dieu : et que ton nom a été invoqué sur Israël et sur sa race.

16. Regarde, Seigneur, du haut de ta demeure sainte, abaisse ton oreille, et exauce-nous.

17. Ouvre les yeux et vois, parce

et in prodigiis, et in virtute tua magna, et in brachio excelso, et fecisti tibi nomen sicut est dies iste,

Dan. 9, 15.

12. Peccavimus, impie egimus, inique gessimus, Domine Deus noster, in omnibus justitiis tuis.

13. Avertatur ira tua a nobis; quia derelicti sumus pauci inter gentes, ubi dispersisti nos.

14. Exaudi, Domine, preces nostras, et orationes nostras, et educ nos propter te; et da nobis invenire gratiam ante faciem eorum qui nos abduxerunt;

15. Ut sciat omnis terra quia tu es Dominus Deus noster, et quia nomen tuum invocatum est super Israel, et super genus ipsius.

16. Respice, Domine, de domo sancta tua in nos, et inclina aurem tuam, et exaudi nos.

Deut. 26, 15; Isai. 63, 15.

17. Aperi oculos tuos, et vide :

Cfr. II Esdr. ix, 40. — *In brachio excelso*, Cfr. Exod. vi, 6. — *Fecisti tibi nomen*. Cfr. II Esdr. ix, 40, Gen. xi, 4. — *Sicut est dies iste*, Hébraïsme fréquent, « jusqu'à ce jour ». V. Baruch. 1, 15, 20.

12. — *Peccavimus, impie egimus, inique gessimus*. Grec : ἡμάρτομεν, ἡσεθήσαμεν, ἡδικήσαμεν, réunion de termes familière aux Hébreux, lorsqu'ils veulent exprimer la grandeur de leurs péchés, Cfr. Ps. cv, 6, Judith, vii, 49, Dan. ix, 5. — *In omnibus justitiis tuis*, c'est-à-dire contre tous tes préceptes. Cfr. Dan. ix, 5. Grec : δικαιομαστί; c'est par ce mot que les LXX rendent souvent l'hébreu צדקה, précepte; V. Nomb. xxxi, 21, etc. Le traducteur latin le traduit par « justitiæ » ou « justificationes, » parce que les hommes sont justifiés en les observant, dit Maldonat. Les lois sont appelées justices, dit Cornelius, parce qu'elles prescrivent ce qui est juste.

13. — *Derelicti sumus pauci*. Cfr. Jer. xlii, 2. — *Inter gentes ubi dispersisti nos*, parmi les païens. V. 14, 15 et iv, 6. Cfr. plus haut, v. 4.

14. — *Educ nos*, délivre-nous de cette servitude. — *Propter te*, non pas à cause de nos mérites qui n'existent pas, mais à cause de

la miséricorde de Dieu. — *Invenire gratiam*, Cfr. 1, 42. — *Eorum qui nos abduxerunt...* les Chaldéens.

15. — *Ut sciat omnis terra...* Cfr. Ps. lxxviii, 40 et cxiii, 20. — *Quia nomen tuum invocatum est super Israel*. Traduction de l'hébreu על שםך בך. Sur cette expression, Cfr. Jer. xiv, 9, 30 et xxxii, 34. Israël sur lequel le nom de Dieu est invoqué est identique à Israël qui adore Dieu, parce que celui qui adore Dieu l'invoque. Cfr. encore Dan. ix, 48, 49 et Exod. iii, 48. — *Super genus ipsius*, V. Jer. xxxi, 4.

16. — *De domo sancta tua*, du temple; selon quelques interprètes, du sanctuaire, à cause de la répétition de l'article en grec : ἐκ τοῦ οἴκου τοῦ ἁγίου; du ciel, suivant Nicolas de Lyre et Denys le chartreux. La meilleure explication est celle de Cornelius : « de templi jam diruti loco... Unde Judæi ad templum conversi orabant, ut patet Dan. vi, 40. » — *In nos*. Après ces mots le grec a : καὶ ἐννόησον εἰς ἡμᾶς, que le traducteur latin a omis.

17. — *Aperi oculos tuos et vide...* Cfr. dans Isaïe, xxxvii, 47, la prière d'Ezéchias. — *Mortui qui sunt in inferno*. Ceux qui sont dans le Scheol, et qui ne peuvent plus adres-

quia non mortui qui sunt in inferno, quorum spiritus acceptus est a visceribus suis, dabunt honorem et justificationem Domino;

*Isai. 37, 47 et 64, 9; Psal. 143, 17.*

18. Sed anima quæ tristis est super magnitudine mali, et incedit curva et infirma, et oculi deficientes, et anima esuriens dat tibi gloriam et justitiam Domino.

19. Quia non secundum justitias patrum nostrorum nos fundimus preces, et petimus misericordiam ante conspectum tuum, Domine Deus noster;

20. Sed quia misisti iram tuam, et furorem tuum super nos, sicut locutus es in manu puerorum tuorum prophetarum dicens :

21. Sic dicit Dominus : Incline

que ce ne sont pas les morts qui sont en enfer, dont l'esprit est sorti de leurs entrailles, qui honoreront et justifieront le Seigneur.

18. Mais l'âme qui est triste, à cause de la grandeur du mal, qui marche courbée et faible, dont les yeux n'ont plus de force, l'âme qui a faim, te rend gloire et justice, Seigneur.

19. Car ce n'est pas selon la justice de nos pères que nous répandons nos prières devant ta face, et que nous demandons ta miséricorde, Seigneur notre Dieu ;

20. Mais parce que tu as envoyé ta colère et ta fureur contre nous, comme tu l'avais prédit par tes serviteurs les prophètes, en disant :

21. Ainsi dit le Seigneur : In-

ser leurs prières à Dieu, comme ils le faisaient sur la terre. Cfr. Ps. vi, 6, lxxxvii, 14, Is. xxxviii, 18, Eccles. xvii, 22, 23. V. sur le Scheol, M. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, t. II, pp. 445 et suiv. Il ne s'agit ici ni de l'enfer, comme le veulent Hugues de S. Cher et del Rio, ni des pécheurs, comme l'entend Théodore. — *Quorum Spiritus acceptus est a visceribus suis*, dont l'âme est séparée du corps. M. Reuss conclut de ces paroles que « l'auteur avait une conception toute matérielle du principe vital, comme on le voit aussi Gen. ii, Ps. civ (ciii) et ailleurs ». Aussi il traduit πνεῦμα du grec par souffle vital. La conclusion ne nous semble pas très-juste; en tous cas, cette expression est une preuve de plus de l'antiquité de Baruch. — *Dabunt honorem*, gr. δόξαν. Cfr. Ps. cxiii, 26, Eccles. xvii, 26. — *Et justificationem*. « His locis duo tantum significantur : alterum est, mortuos non posse ore ac lingua Deum laudare, quia et os et lingua et totum corpus ipsorum in pulverem redactum est : quod indicat Ecclesiasticus (xvii, 26), cum dicit . A mortuo quasi nihil, et David, Psalm. xxix, 40 : Numquid confitebitur tibi pulvis? Alterum est, mortuos non laudare propter nova beneficia quæ quotidie a Deo recipiant, dum ab eo miseris in quibus sunt mirabiliter liberantur, sicut accidit viventibus. Hoc est quod ait David, Psalm. lxxxvii, 14 : Numquid mortuis facies mirabilia : aut medici suscitabunt et confitebuntur tibi ». Maldonat.

18. — *Sed anima...* Ce sont les vivants qui louent et glorifient Dieu; Cfr. la note sur Is. xxxviii, 18. — *Quæ tristis est super magnitudine mali*, à cause de la grandeur du mal qu'elle souffre. — *Incedit curva et infirma*, accablée par le poids des calamités. — *Oculi deficientes*, à cause de la faim, de la faiblesse et des larmes; Cfr. Ps. lxxviii, 4 et cxviii, 82, et 123. — *Anima esuriens*, Cfr. Jer. xxxi, 25, Ps. cvi, 9, Eccles. iv, 2. — *Dat tibi gloriam...* parce que Dieu seul peut et veut la secourir.

19. — *Non secundum justitias patrum nostrorum*. Nous ne nous fondons pas, disent les Juifs exilés, sur la justice de nos Pères ni sur leurs mérites. Cfr. Dan. ix, 48, et Rom. v, 48, Apoc. xix, 8. — *Secundum*, grec : ἐπί, traduction de l'hébreu עַל, qui se trouve en effet dans le passage de Daniel que nous venons de citer. Après *patrum nostrorum*, le grec ajoute : καὶ τῶν βασιλέων ἡμῶν. — *Fundimus preces*, n'est pas dans le grec. — *Petimus misericordiam*, gr. : καταβάλλομεν τὸν ἔλεος; Cfr. Dan. ix, 48.

20. — *Sed quia misisti iram tuam...* Les Juifs accablés sous le poids des calamités que la colère de Dieu a fait tomber sur eux, sont pour ainsi dire forcés de revenir à lui et de le prier. — *In manu puerorum tuorum*, au moyen de, par le ministère de tes serviteurs; hébraïsme comme dans Jer. l, 4.

21. — Résumé de Jer. xxvii, 8, 11, 12. Suivant Reuss, c'est une citation formelle de ce prophète, introduite par les mots : *Sic dicit Dominus*. — *Opera facite*, c'est-à-dire servez,

clinez votre cou et vos épaules, et travaillez pour le roi de Babylone, et vous demeurerez dans la terre que j'ai donnée à vos pères.

22. Que si vous n'écoutez pas la voix du Seigneur votre Dieu pour servir le roi de Babylone, je vous ferai disparaître des ville de Juda et hors de Jérusalem ;

23. Et j'enlèverai de chez vous les chants de joie, et les chants de réjouissance, la voix de l'époux, et la voix de l'épouse, et toute la terre sera sans trace d'habitants.

24. Et l'on n'a pas écouté ta voix pour servir le roi de Babylone, et tu as accompli tes paroles, celles que tu avais dites par tes serviteurs, les prophètes, en faisant transporter les os de nos rois, et les os de nos pères hors de leur place.

25. Et ils ont été exposés à la chaleur du soleil, et à la gelée de la nuit ; et ils sont morts dans des douleurs atroces, par la faim, et par l'épée, et par l'exil.

26. Tu as fait du temple, où ton nom avait été invoqué, ce que nous le voyons aujourd'hui, à cause des iniquités de la maison d'Israël et de la maison de Juda.

humerum vestrum, et cervicem vestram, et opera facite regi Babylonis; et sedebitis in terra quam dedi patribus vestris.

22. Quod si non audieritis vocem Domini Dei vestri operari regi Babylonis; defectionem vestram faciam de civitatibus Juda, et a foris Jerusalem;

23. Et auferam a vobis vocem jucunditatis, et vocem gaudii, et vocem sponsi, et vocem sponsæ, et erit omnis terra sine vestigio ab inhabitantibus eam.

24. Et non audierunt vocem tuam, ut operarentur regi Babylonis; et statuisti verba tua quæ locutus es in manibus puerorum tuorum prophetarum, ut transferrentur ossa regum nostrorum et ossa patrum nostrorum, de loco suo :

25. Et ecce projecta sunt in calore solis, et in gelu noctis; et mortui sunt in doloribus pessimis, in fame et in gladio, et in emissione.

26. Et posuisti templum, in quo invocatum est nomen tuum in ipso, sicut hæc dies, propter iniquitatem domus Israel, et domus Juda.

comme I, 22 ; dans Jer. tel est le sens qu'a לַבַּיִת, travailler pour un maître, c'est-à-dire lui être assujéti.

22. — *Defectionem vestram.* Je vous ferai chasser de votre pays, pour vous exiler dans des pays lointains. La construction du grec est différente : « Si vous refusez de travailler pour le roi de Babylone, je ferai disparaître des villes de Juda et des rues de Jérusalem la voix de l'allégresse, etc. »

23. — *Et auferam a vobis...* Phrase assez fréquente dans Jérémie, vii, 34, xvi, 9, xxv, 40, xxxiii, 10 et suiv ; Cfr. aussi Ezech. xxvi, 13. — *Sine vestigio*, gr. : εἰς ἄβυσσον, V. plus haut, §. 4. Dans Jérém. vii, 34, il y a להרבה, en désolation, en ruine, que les LXX ont alors rendu par εἰς ἐρηώσιν; plus loin, xxv, 11, ils ont traduit le même mot par εἰς ἀφανισμόν. — *Ab inhabitantibus eam*, par suite du manque d'habitants; c'est une construction prégnante; Cfr. Jer. xxxii, 43.

24. — *Et non audierunt*, nos pères. Grec : καὶ οὐκ ἤκούσαμεν. — *Statuisti verba tua.* Voir plus haut, §. 4. — *In manibus puerorum tuorum prophetarum*, V. plus haut, §. 21. — *Ut transferrentur ossa...* Leurs sépulcres seront violés et leurs os jetés sur le sol; « nihil enim religiosum victori, præsertim irato et avaro ». Grotius. Cfr. sur ce verset et le suivant, Jer. viii, 1, 2.

25. — *Et ecce projecta sunt...* Cfr. Jer. viii, 1, 2 et xxxvi, 30. — *In doloribus pessimis.* Grec : ἐν πόνοις πονηροῖς. — *In emissione*, en exil. Jérémie, xxxii, 36, xxxiv, 47, et ailleurs, réunit toujours la faim, l'épée et la peste. Il est possible que le traducteur grec ait remplacé ce dernier mot, à cause de la situation même où se trouve actuellement le peuple, qui est exilé et déporté loin de Jérusalem.

26. — *Posuisti...* tu l'as réduit dans l'état où nous le voyons aujourd'hui. — *Templum*,

27. Et fecisti in nobis, Domine Deus noster, secundum omnem bonitatem tuam, et secundum omnem miserationem tuam illam magnam;

28. Sicut locutus es in manu pueri tui Moysi, in die qua præcepisti ei scribere legem tuam coram filiis Israel,

29. Dicens : Si non audieritis vocem meam, multitudo hæc magna convertetur in minimam inter gentes, quo ego eos dispergam;

*Lev. 26, 14; Deut. 28, 45.*

30. Quia scio quod me non audiet populus; populus est enim dura cervice, et convertetur ad cor suum in terra captivitatis suæ;

31. Et scient quia ego sum Dominus Deus eorum; et dabo eis cor, et intelligent; aures, et audient.

32. Et laudabunt me in terra captivitatis suæ, et memores erunt nominis mei.

33. Et advertent se a dorso suo duro, et a malignitatibus suis : quia

27. Et tu as agi envers nous, Seigneur notre Dieu, selon toute ta bonté et selon toute ta grande miséricorde,

28. Comme tu l'avais dit par le ministère de Moïse ton serviteur, au jour où tu lui ordonnas d'écrire ta loi en face des enfants d'Israël,

29. En disant : Si vous n'écoutez pas ma voix, cette grande multitude sera réduite en un très-petit nombre parmi les nations où je la disperserai.

30. Car je sais que ce peuple ne m'écouterà pas; c'est en effet un peuple à la tête dure; mais il rentrera dans son cœur, dans la terre de sa captivité,

31. Et ils sauront que je suis le Seigneur leur Dieu. et je leur donnerai un cœur et ils comprendront, des oreilles et ils entendront.

32. Ils me loueront dans la terre de leur captivité, et ils se souviendront de mon nom.

33. Ils laisseront fléchir leur dos rebelle et leur méchanceté, parce

gr. τὸν οἶκον. — *In quo invocatum est...* plus haut, v. 15, et Jer. vii. 10, xi, 14, 30, xxv. 29, xxxii, 34. — *In ipso*, relatif de forme hébraïque.

27. — *Et fecisti in nobis...* Dieu pouvait châtier son peuple bien plus sévèrement qu'il ne l'a fait. Il a usé envers lui de miséricorde, autrement il l'eût entièrement détruit. Jérémie avait annoncé que la destruction ne serait pas absolue, iv, 27, v. 10; et dans les Lam. iii 22, il avait, comme le fait maintenant Baruch, célébré cette miséricorde du Seigneur. Cfr. aussi Habac. iii. 2 et Ps. lix, 3. On peut, avec Maldonat, donner à ce verset un autre sens. Le prophète appelle la punition une bonté et une miséricorde de Dieu, parce que c'est à la suite de cette punition, que le peuple a reconnu ses péchés et qu'il a imploré la pitié de Dieu.

28. — *In manu pueri tui Moysi*. V. plus haut, v. 21 et 24. — *Coram filiis Israel*, peut avoir le même sens que « ante faciem nostram » du v. 10; mais l'explication plus simple « en présence des fils d'Israël » semble devoir être adoptée.

29. — *Multitudo hæc magna*. Gr. : ἡ βόμθη-

σις ἡ μεγάλη ἢ πολλή. Le traducteur, dit M. Reuss, s'est mépris sur le sens du mot βόμθη qui signifie à la fois foule et bruit. Ce verset est une allusion au Deut. xxviii, 62; Cfr. Lev. xxvi, 14, Deut. xxviii, 45.

30. — *Quia scio*, ces paroles ne sont pas de Moïse, mais l'auteur cite surtout le sens. — *Me non audiet populus*, Cfr. Deut. i, 43, ix, 23. — *Populus est enim dura cervice*, Exod. xxxiii, 3, Deut. ix, 43. — *Convertetur ad cor suum...* L'exil et le malheur lui feront ouvrir les yeux et le ramèneront à résipiscence, Cfr. Jer. ii, 27, Lev. xxvi, 39, 40, 41, Deut. iv, 30.

31. — *Dabo eis cor et intelligent...* Paroles qui se trouvent dans Ezech. xxxvi, 25, 26, mais dont la pensée première est dans Deut. xxx, 6, où les deux prophètes ont pu l'emprunter.

32. — *Laudabunt me in terra captivitatis suæ*. Eclairés par cette épreuve ils reviendront à Dieu; Cfr. plus haut, v. 30.

33. — *Advertent se a dorso suo duro*, hébraïsme, pour ils renonceront à leur opiniâtreté. Cfr. Ps. lxxviii, 24. — *Reminiscentur quoque viam patrum suorum*. Ils se souviendront que

qu'ils se ressouviendront de la voie de leurs pères qui ont péché contre moi.

34. Et je les rappellerai dans la terre que j'ai juré de donner à Abraham, à Isaac, et à Jacob, et ils en seront les maîtres; je les multiplierai, et ils ne diminueront pas.

35. Je ferai avec eux une seconde alliance éternelle, afin que je sois leur Dieu et qu'ils soient mon peuple, et je ne ferai plus sortir mon peuple, les enfants d'Israël, de la terre que je leur ai donnée.

reminiscentur viam patrum suorum qui peccaverunt in me.

34. Et revocabo illos in terram quam juravi patribus eorum, Abraham, Isaac et Jacob, et dominabuntur eis; et multiplicabo eos, et non minorabuntur.

35. Et statuam illis testamentum alterum sempiternum, ut sim illis in Deum, et ipsi erunt mihi in populum: et non movebo amplius populum meum, filios Israel a terra quam dedi illis.

### CHAPITRE III

Continuation de la prière en faveur du peuple, (xxv. 4-9). — Israël est puni parce qu'il a abandonné les voies de Dieu, (xxv. 10-13). — Cette sagesse, les hommes ne la connaissent pas et ne peuvent par leurs propres forces l'acquérir, (xxv. 14-31). — Dieu seul peut la communiquer, (xxv. 32-36). — Il l'a donnée à son peuple, (xv. 37). — Il la communiquera plus amplement encore lors de l'incarnation de son fils, (x. 38).

1. Et maintenant, Seigneur tout-puissant, Dieu d'Israël, l'âme dans les angoisses, l'esprit anxieux, crie vers toi :

2. Ecoute, Seigneur, et aie pitié de nous, parce que tu es un Dieu miséricordieux, aie pitié de nous, parce que nous avons péché devant toi.

1. Et nunc, omnipotens, Domine Deus Israel, anima in angustiis, et spiritus anxius clamat ad te :

2. Audi, Domine, et miserere quia Deus es misericors, et miserere nostri, quia peccavimus ante te.

les péchés de leurs pères ont été rigoureusement châtiés, et ils ne s'exposeront plus à un sort pareil.

34. — *Revocabo eos in terram...* Cfr. Jer. xxix, 14, etc.

35. — *Statuam illis testamentum alterum sempiternum.* Emprunté à Jer. xxxi, 31, 32, et xxxii, 40. Cette alliance sera éternelle, dit Denys le Chartreux, en ce sens qu'elle durera aussi longtemps que les Juifs observeront la loi de Dieu. Grotius donne un autre sens : « Mansit hoc (testamentum) illis usque ad Messiam : mansisset et postea, si Messiam recepissent : quæ conditio alibi exprimitur, alibi subintelligenda est ». Mais ces paroles s'appliquent surtout à l'alliance que le Christ

a formée avec les hommes, car l'union de Notre-Seigneur avec son Eglise est éternelle. Ainsi l'entendent Hugues de Saint-Cher, Nicolas de Lyre, Cornélius à Lapede, etc.

CHAP. III. — 1. — *Et nunc*, manque dans le grec. — *Anima in angustiis*. C'est alors qu'on recourt à Dieu comme à l'unique consolation. — *Spiritus anxius*. Grec : πνεῦμα ἀκχηδών. C'est pour émuouvoir Dieu que le prophète décrit l'état d'esprit du suppliant. Le Seigneur a demandé en effet qu'on s'adresse alors à lui, Ps. xlix, 15, et il écoute plus favorablement; Cfr. I Rois, 1, 10, Ps. cxix, Jonas, II, 8, Tobie, III, 24.

2. — *Quia peccavimus ante te*. Nous avons péché devant toi, c'est-à-dire contre toi, toi

3. Quia tu sedes in sempiternum, et nos peribimus in ævum?

4. Domine omnipotens, Deus Israel, audi nunc orationem mortuorum Israel, et filiorum ipsorum qui peccaverunt ante te, et non audierunt vocem Domini Dei sui, et agglutinata sunt nobis mala.

5. Noli meminisse iniquitatum patrum nostrorum, sed memento manus tuæ, et nominis tui in tempore isto;

6. Quia tu es Dominus Deus noster, et laudabimus te, Domine;

7. Quia propter hoc dedisti timorem tuum in cordibus nostris, et ut invocemus nomen tuum, et laudemus te in captivitate nostra, quia

3. Car tu demeures éternellement, et nous, périrons-nous pour toujours?

4. Seigneur tout-puissant, Dieu d'Israël, écoute maintenant la prière des morts d'Israël, et de leurs fils qui ont péché devant toi, et qui n'ont pas écouté la voix du Seigneur leur Dieu; aussi les malheurs se sont attachés à nous.

5. Ne te souviens plus des iniquités de nos pères; mais souviens-toi de ta main, et de ton nom dans ce temps-ci,

6. Parce que tu es le Seigneur notre Dieu, et nous te louerons, Seigneur;

7. Parce que c'est à cause de cela que tu as mis ta crainte dans nos cœurs, afin que nous invoquions ton nom et que nous te louions dans

le sachant et le voyant; V. plus haut, 1, 47, Is. LIX, 42, Ps. L, 6. C'est un hébraïsme : נגיד. Nouvel aveu fait de leurs fautes par les exilés.

3. — *Tu sedes in sempiternum*, Cfr. Ps. XXVIII, 40. — *Et nos peribimus in ævum?* En grec αἰῶνα est répété; le traducteur latin a voulu sans doute varier les termes. Par cette opposition entre la durée éternelle de Dieu et la fin prompte de l'homme, le prophète veut exciter le Seigneur à la miséricorde. Dieu n'a pas besoin de notre misère et nous, nous avons besoin de sa miséricorde. Théodoret : Ἐδ αἰῶνιος, ἡμεῖς δὲ πρόσκαιροι.

4. — *Orationem mortuorum Israel*. Notre prière à nous, qui sommes tellement persécutés et tourmentés que nous sommes comme morts; Cfr. plus bas, v. 41. Pent-être est-ce une mauvaise lecture de l'original. On y lisait *mete* Israël, ישראל מתי, les hommes d'Israël; le traducteur aura lu *mete*, les morts. Les voyelles seules diffèrent en effet. Telle est l'opinion de Welte et de Reuss. V. la préface, p. 393. Suivant Hugues de Saint-Cher et Nicolas de Lyre, c'est la prière d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et des autres patriarches, qui, durant leur vie, priaient, et après leur mort prient encore dans les Limbes, pour leur postérité. C'est ainsi que Judas Machabée vit Jérémie après sa mort prier pour le salut du peuple, II Mac. xv, 44. Pour Cornélius, ce sont les justes qui viennent de mourir et qui prient pour ceux qui leur survivent. — *Et filiorum ipsorum qui peccaverunt*.

Le sens du grec est différent : τῶν τῶν ἀμαρτανόντων, qui est une apposition des mots précédents. « Ut idem sit, Mortuorum Israel, et filiorum ipsorum, id est eorum qui peccaverunt, ut Græce constat ». Maldonat. — *Ante te*, V. v. 2. — *Et*, c'est pourquoi, à cause de cela. — *Agglutinata sunt nobis mala*. Le malheur s'est comme attaché à nous. Ἐκολληθη est une traduction littérale de l'hébreu בקבץ.

5. — *Noli meminisse iniquitatum patrum nostrorum*. V. la préface aux Lamentations, p. 335. — *Manus tuæ*, la puissance, que tu as souvent déployée en faveur de ton peuple. Cfr. Exod. XVIII, 44; Luc. 1, 74, etc. — *In tempore isto*. Ce temps est le plus favorable à l'exercice de la miséricorde de Dieu, à ses miracles, θαυματουργία, dit Théodoret, parce que c'est le temps où son peuple est le plus affligé.

6. — *Laudabimus te*. Nous voulons te glorifier.

7. — *Dedisti timorem tuum*, par tous les châtements que Dieu a infligés à son peuple. Il voulait ainsi leur apprendre à le craindre et à le respecter. Cfr. II, 30. — *Ut invocemus... laudemus*. Ce sont les premiers résultats de cette leçon sévère, mais enfin comprise. Même en captivité les Juifs prièrent et bénirent le Seigneur. — *Quia convertimur*. Maldonat préfère la leçon que donnent plusieurs manuscrits : « convertemur ». Le grec a le passé : ἀπεστρέψαμεν. Mais le sens du latin est tout aussi acceptable. — *Ad cor*. Grec : ἀπό

notre captivité, parce que nous nous convertissons de l'iniquité de nos pères qui ont péché devant toi.

8. Voici que nous sommes aujourd'hui dans notre captivité où tu nous as dispersés pour être la honte et la malédiction des hommes et un exemple du péché, selon toutes les iniquités de nos pères qui se sont éloignés de toi, Seigneur notre Dieu.

9. Ecoute, Israël, les commandements de la vie; prête l'oreille pour apprendre la prudence.

10. Pourquoi, ô Israël, es-tu dans la terre des ennemis?

11. Tu languis dans une terre étrangère; tu as été souillé avec les morts; tu as été rangé parmi ceux qui descendent en enfer.

12. Tu as abandonné la source de la sagesse.

13. Car si tu avais marché dans

convertimur ab iniquitate patrum nostrorum qui peccaverunt ante te.

8. Et ecce nos in captivitate nostra sumus hodie, qua nos dispersisti in improperium, et in maledictum, et in peccatum, secundum omnes iniquitates patrum nostrorum qui recesserunt a te, Domine Deus noster!

9. Audi, Israel, mandata vitæ; auribus percipe, ut scias prudentiam.

10. Quid est, Israel, quod in terra inimicorum es?

11. Inveterasti in terra aliena, coinquinatus es cum mortuis, deputatus es cum descendantibus in infernum.

12. Dereliquisti fontem sapientiæ.

13. Nam si in via Dei ambulas-

καρδίας ἡμῶν. Non pas, nous avons imité les péchés de nos pères, mais : nous nous en sommes souvenus pour nous en détourner.

8. — Cfr. Jér. XLII, 48. — *In peccatum*, c'est-à-dire dans le châtement que nos péchés nous ont valu; Cfr. I Petr. II, 24. Grec : εἰς ἔργον, qui a le sens que nous donnons ici à « peccatum ». Cet ἔργον λεγόμενον signifie, en effet, d'après Hésychius, paiement d'une dette. Suivant Vatable, c'est l'impôt, le tribut qu'on doit aux conquérants. Les anciens manuscrits latins font suivre ce verset des paroles suivantes, qui servent d'introduction à la seconde partie de Baruch, que des critiques rationalistes prétendent être d'une autre main : « Et cum explicuisset librum orationis captivorum accipiens spiritus vocem Jerusalem, locutus est, dicens.

9. — *Audi, Israel*. Apostrophe au peuple. Nous ne voyons rien qui nous empêche, avec Cornélius, Sacy, Welte, etc., de faire commencer ici la seconde partie de la prophétie de Baruch. — *Mandata vitæ*, les préceptes salutaires dont l'observation procure la véritable vie; Cfr. plus bas, v. 14.

10. — *Quid est*. Pour quelle cause.

11. — *Inveterasti in terra aliena*. Les adversaires de l'authenticité de ce livre prétendent que l'auteur oublie ici son rôle, en constatant la durée du temps qui s'est écoulé depuis le commencement de la dispersion. R.uss. Mais le prophète sait combien durera la captivité, puisqu'il a été le secrétaire de

Jérémie, XIX, 40, et il plaint le peuple à cause de la longueur de son exil. D'autres, Sacy en particulier, et sa traduction nous semble assez plausible, traduisent par : « vous languissez ». Il peut y avoir ici une mauvaise traduction de l'hébreu נָבַב, que, Ps. XVII, 46, les LXX ont rendu aussi par ἐπαλαιώθησαν. Et נָבַב veut dire, d'après Gésenius : « concidit, defecit viribus, et jacuit »; Cfr. Exod. XVIII, 48; Is. XXIV, 4. — *Coinquinatus es cum mortuis*, tu es devenu semblable aux morts, comme plus haut, v. 4. Cette phrase favorise l'explication que nous proposons des mots précédents. Suivant Hugues de Saint-Cher et Nicolas de Lyre, ils sont mêlés avec les Chaldéens, souillés de leurs vices et dignes de l'enfer. Mais ce sens, que S. Bernard a adopté, serm 85 in Cant. est plutôt mystique que littéral. Grotius donne un autre sens : « Inter alia ministeria etiam mortuorum Chaldæorum cadavera pollincire (Judæi) cogebantur ». — *Deputatus es cum descendantibus in infernum*. Répétition de la même pensée. Les Hébreux, dit Maldonat, comparent souvent ceux qui sont par trop alligés à des morts, Ps. XXVII, 1. LXXXVII, 5. CXLII, 7.

12. — *Dereliquisti fontem sapientiæ*, c'est-à-dire Dieu. Cfr. Eccl. I, 4 et Jér. II, 43. La sagesse peut en effet être comparée à l'eau vive dont parle ce prophète.

13. — *In via Dei*, la voie que Dieu a commandé à son peuple de suivre, Cfr. Ps. XXVI, 4; Mich. IV, 2; Matth. XXII, 46. —

ses, habitasses utique in pace sempiterna.

14. Disce ubi sit prudentia, ubi sit virtus, ubi sit intellectus : ut scias simul ubi sit longiturnitas vitæ et victus, ubi sit lumen oculorum et pax.

15. Quis invenit locum ejus? et quis intravit in thesauros ejus?

16. Ubi sunt principes gentium, et qui dominantur super bestias quæ sunt super terram?

17. Qui in avibus cæli ludunt,

18. Qui argentum thesaurizant, et aurum in quo confidunt homines, et non est finis acquisitionis eorum? qui argentum fabricant et solliciti sunt, nec est inventio operum illorum?

la voie de Dieu, tu habiterais certainement dans une paix éternelle.

14. Apprends où est la prudence, où est la force, où est l'intelligence, afin que tu saches en même temps où est la stabilité de la vie et de la nourriture, où est la lumière des yeux, et la paix.

15. Qui a trouvé sa demeure? et qui est entré dans ses trésors?

16. Où sont les princes des nations qui dominent sur les bêtes de la terre;

17. Qui se jouent des oiseaux du ciel;

18. Qui thésaurisent l'argent et l'or, dans lesquels les hommes se confient, et qu'ils acquièrent sans fin; qui fabriquent l'argent et sont très-préoccupés, et ne mettent pas de fin à leurs travaux?

*Habitasses utique in pace sempiterna.* La prospérité des Hébreux, fidèles observateurs de leur loi, n'aurait jamais eu de fin. Paix est pour les Hébreux synonyme de prospérité, Ps. xxxvi, 11, cxxi, 7.

14. — *Disce.* Eclairés par les adversités, les Juifs sauront désormais quelle est la véritable sagesse et la prudence réelle. — *Virtus*, Gr. *τοχος*, la force pour résister aux ennemis. — *Intellectus*, la connaissance de ce qu'il faut faire et de ce qu'il faut éviter. — *Longiturnitas vitæ et victus*, c'est-à-dire la nourriture qui sert à prolonger la vie. *Μακροβιωσις* est un ἀπαρ'λεγοµενον dans les LXX. — *Lumen oculorum*, la prospérité. Dans la Bible, comme on l'a plusieurs fois remarqué, la lumière est synonyme de bonheur, comme les ténèbres sont synonyme d'adversité, V. 1, 12. Pour Cornélius, etc., cette lumière des yeux est la loi, qui éclaire l'esprit; Cfr. Prov. vi, 23. Le moyen d'acquérir tous ces biens, c'est de marcher dans la loi de Dieu.

15. — *Locum ejus*, l'endroit où réside la véritable sagesse. — *In thesauros ejus*. Cfr. Matth. xiii, 52; Coloss. ii, 3. Le prophète veut rappeler cette vérité que la vraie sagesse, celle qui rend les hommes heureux, ne peut s'acquérir par aucun moyen humain, mais provient de Dieu seul auquel il faut la demander. C'est ce qu'enseigne aussi le Livre de Job. xxviii, 20, xxxviii, 36 et l'apôtre S. Jacques, i, 5.

16. — *Ubi sunt principes gentium...* Ces princes si puissants, que la terre admire, n'ont

pas pu obtenir la sagesse. Un autre sens est possible : que leur servent toute leur gloire et toute leur puissance, s'ils n'ont pas la sagesse? — *Qui dominantur super bestias..* Faut-il, avec Reuss, voir dans ces mots et ceux du verset suivant, une allusion à la chasse la plus périlleuse et la plus difficile, allusion qui marque davantage la différence du savoir-faire vulgaire à la véritable sagesse? Un sens plus simple semble être : ils sont si puissants qu'ils ont su dompter jusqu'aux animaux les plus féroces.

17. — *Qui in avibus cæli ludunt.* Ils sont si puissants qu'ils parviennent à dominer même les oiseaux du ciel, et cela comme en se jouant, sans aucune difficulté. Cfr. Prov. viii, 30. V. la préface, p. 393. Suivant Haver-nick, ces mots sont une image : « manifesto scriptor ad symbolicam illam prophetarum dicendi rationem qua bestiiis regna, avibus cæli populos comparant (ut Dan. iv, vii) respicit. De vexationibus igitur populorum sermo est ». Suivant Fritzsche, cette interprétation est peu heureuse.

18. — *Qui argentum thesaurizant..* Dans le grec, ces mots sont précédés de la conjonction *et*, qui ne s'explique que par un hébraïsme. — *Et non est finis acquisitionis eorum*, belle description de l'avidité insatiable des hommes. — *Qui argentum fabricant*, non pas seulement ceux qui le transforment en monnaie, mais tous ceux qui s'efforcent d'en gagner, de quelque manière que ce soit. — *Solliciti sunt.* Tout leur soin, toutes leurs

19. Ils ont été exterminés, ils sont descendus dans les enfers, et d'autres se sont levés à leur place.

20. Les jeunes gens ont vu la lumière, ils ont habité sur la terre; mais ils ont ignoré le chemin de la sagesse,

21. Et ils n'ont pas connu ses sentiers; leurs fils ne l'ont pas saisie, elle a toujours été loin d'eux :

22. On n'en a pas entendu parler dans la terre de Chanaan, et elle n'a pas été vue dans Theman.

23. Les fils d'Agar qui cherchent la prudence qui est de la terre, les marchands de Merrha et de Theman, les faiseurs de fables, et les chercheurs de prudence et d'intel-

19. Exterminati sunt, et ad inferos descenderunt, et alii loco eorum surrexerunt.

20. Juvenes viderunt lumen, et habitaverunt super terram : viam autem disciplinæ ignoraverunt.

21. Neque intellexerunt semitas ejus, neque filii eorum susceperunt eam, a facie ipsorum longe facta est :

22. Non est audita in terra Chanaan, neque visa est in Theman.

23. Fili quoque Agar qui exquisierunt prudentiam quæ de terra est, negotiatores Merrhæ, et Theman. et fabulatores, et exquisitores prudentiæ et intelligentiæ : viam autem

inquiétudes sont dirigées de ce côté. — *Nec est inventio operum illorum.* On ne peut arriver à compter le nombre des moyens qu'ils emploient pour s'enrichir; ou bien, selon Maldonat, ils ne retirent aucun profit de toutes leurs œuvres; ou bien enfin: toutes leurs œuvres ont disparu. Reuss.

19. — *Exterminati sunt.* Grec: *ἠφανίσθησαν*, ils sont disparus de la terre. — *Ad inferos*, ils sont descendus dans le Scheol; Cfr. *ἡ. 41.* Les riches ont disparu aussi bien que les rois et les conquérants. — *Alii loco eorum surrexerunt.* Cfr. Ps. *xlviij, 41, 42.*

20. — *Juvenes viderunt lumen.* Une génération nouvelle les a remplacés sur la terre. Voir la lumière et naître sont deux expressions synonymes; V Job, *iii, 16, 20, xxxiii, 28.* Ce sont ces jeunes gens qui ont dissipé sans compter les richesses acquises par leurs aïeux. — *Viam autem disciplinæ ignoraverunt.* Ils n'ont pas plus su trouver la sagesse que leurs pères.

21. — *Semitas ejus.* Cfr. plus bas, *ἡ. 32, 34.* « Ses sentiers », c'est-à-dire les sentiers qui conduisent vers elle. — *A facie ipsorum longe facta est*, ils l'ont repoussée bien loin. Le grec a un sens différent: « leurs fils se sont trouvés bien loin de leur route ». Il est probable qu'il faut lire *ἀπὸ τῆς*; et non *ἀπὸ αὐτῶν*; Fritzsche prétend même que cela saute aux yeux, et Reuss introduit cette correction dans sa traduction.

22. — *In terra Chanaan*, dans le pays habité par les Israélites. Nous préférons ce sens à celui que Fritzsche et Reuss admettent. Pour eux c'est la Phénicie qui est désignée ici. Ces auteurs s'appuient sur Is. *xxiii, 44.*

Mais, comme Delitzsch l'a fait remarquer, cet endroit de la Bible est le seul où Chanaan ait ce sens restreint. Le prophète veut au contraire montrer, que ni dans le pays habité par le peuple de Dieu, ni dans les autres contrées, la sagesse ne peut se trouver, car c'est Dieu seul qui la donne. — *Theman*, c'est-à-dire l'Idumée. Cfr. Jer. *xljx, 7.* Dans la note sur ce passage, on a indiqué combien la sagesse des Théinaites était renommée; si l'on objectait ce que la Bible dit de la sagesse de Job, on pourrait répondre que cette sagesse, loin d'être terrestre, venait de Dieu, Job, *xxviii, 42, 43, 44*; Prov. *ii, 6.*

23. — *Filii quoque Agar.* Les Ismaélites, renommés pour leur habileté commerciale et par suite pour leur sagesse, Gen. *xxxvii, 25.* — *Qui exquisierunt prudentiam quæ de terra est.* Grec: *οἱ ἐκζητοῦντες τὴν σύνεσιν οἱ ἐπὶ τῆς γῆς.* — *Negotiatores Merrhæ.* Grec: *Μερίαν.* Ce nom ne se lit pas ailleurs dans la Bible. D'après Maldonat, c'est Mérom, Jos. *ii, 5, 7.* Mais cette identification est inadmissible, car c'est du côté de l'Arabie que le contexte force à chercher cette localité ou ce peuple. Suivant Cornélius, c'est la Maara des Sidoniens, Jos. *xiii, 4.* Pour le même motif, nous n'admettons pas cette identification. Nous préférons, avec Hitzig, Die Psalmen. t. II, p. 449, changer *Μερίαν*, Maran, en *Μαδαν* = *Μαδιαν*, Madian. Mais il vaut mieux voir dans Merrha une ville d'Arabie désignant une peuplade sabéenne; nous lisons en effet dans Plin. : « Sabæi Arabum, propter thura clarissimi, ad utraque maria porrectis gentibus. Oppida eorum in rubro littore = Marane. » Hist. Nat. vi, 28, 32. Stabon, *xvi, 4*, et Diodore de Sicile, *iii, 42*,

sapientiæ nescierunt, neque commemorati sunt semitas ejus.

24. O Israel, quam magna est domus Dei, et ingens locus possessionis ejus.

25. Magnus est, et non habet finem : excelsus et immensus.

26. Ibi fuerunt gigantes nominati illi qui ab initio fuerunt, statura magna, scientes bellum.

27. Non hos elegit Dominus, neque viam disciplinæ invenerunt; propterea perierunt.

28. Et quoniam non habuerunt sapientiam, interierunt propter suam insipientiam.

29. Quis ascendit in cælum, et accepit eam, et eduxit eam de nubibus ?

30. Quis transfretavit mare, et

ligence n'ont pas connu le chemin de la sagesse, et ne se sont pas souvenus de ses sentiers.

24. O Israël, combien est grande la maison de Dieu, et étendu le lieu qu'il possède !

25. Il est vaste et sans bornes, élevé et immense.

26. Là furent ces géans célèbres, qui existaient dans le commencement, leur taille était élevée, et ils savaient la guerre.

27. Ce n'est pas eux que le Seigneur a choisis, et ils n'ont pas trouvé le chemin de la sagesse, aussi ont-ils péri.

28. Et parce qu'ils n'ont pas eu la sagesse, ils périront à cause de leur folie.

29. Qui est monté au ciel pour l'y prendre, et qui l'a fait descendre des nuées ?

30. Qui a passé la mer, et l'a

mentionnent aussi les Maranites. Merran n'est donc pas aussi inconnu que le dit M. Reuss. La sagesse des Arabes était renommée, Abd. 8. — *Fabulatores*, μυθολόγοι, ce que nous appelons aujourd'hui des fabulistes, tel que fut Esope, par exemple. Ce mot pourrait aussi signifier, dit Reuss, les interprètes des mythes, science fort cultivée alors; Cfr. Diod. de Sicile, I, 44. Cfr. Ps. cxviii, 85. — *Neque commemorati sunt*, ils n'ont pu se rappeler par où il fallait aller pour trouver la sagesse.

24. — Il s'ensuit qu'Israël a été plus que tous les autres peuples favorisé de Dieu, puisqu'il a eu la connaissance de la vérité, de préférence à tous les autres. — *Domus Dei*. Ce n'est ni le ciel, comme l'explique Nicolas de Lyre, ni le temple, suivant l'interprétation d'Hugues de Saint-Cher, mais le monde tout entier, qui appartient à Dieu. Telle est l'interprétation de S. Ambroise, Hexam, vi, 3, de Maldonat, de Cornélius, de Reuss, etc. Dans tout ce monde si vaste, Dieu a choisi les Juifs pour leur donner la sagesse. — *Ingens*, grec ἐπιμήκης. — *Locus possessionis ejus*, la terre tout entière appartient à Dieu.

25. — *Magnus est et non habet finem*. Hyperbole pour indiquer la grandeur de la terre qui est l'œuvre de Dieu. — *Immensus*. Avec les moyens bornés dont ils disposaient, les hommes de ce temps ne pouvaient supposer qu'on pût jamais parvenir à mesurer la terre.

26. — *Gigantes*. « En disant : *Là*, il y eut, etc. l'auteur, semble vouloir rapprocher l'idée de la grandeur corporelle des géants de celle de la grandeur de l'univers. Au commencement, avant qu'il y eût des Israélites, il y avait de par le monde des hommes incomparablement plus forts, et pourtant que sont-ils devenus ? La sagesse seule assure la vie et la prospérité ». Reuss. Sur les géants, V. Gen. vi, 1; Sap. xiv, 6; Ecclis. xvi, 7.

27. — *Non hos elegit Dominus* Malgré toutes leurs qualités rapportées dans le verset précédent. Tout cela rehausse le bienfait que les Juifs ont reçu; Cfr. Deut. vii, 6, 7, iv, 37, 38; I Rois. xvi, 7.

28. — *Insipientiam*, ἀσουλταν, qui n'est pas l'impiété, comme explique Schleussner, mais la folie, la sottise. Fritzsche.

29. — *Quis ascendit in cælum*... On voit combien il est difficile de conquérir la sagesse. L'homme ne peut la posséder que si Dieu la lui révèle; alors cette possession lui est facile, Cfr. Deut. xxx, 41-44. C'est peut-être l'occasion de rappeler le mythe de Prométhée, escaladant le ciel pour y trouver la lumière, c'est-à-dire la sagesse.

30. — *Attulit illam super aurum electum*. Les marchands passent la mer, et rapportent des pays lointains des marchandises précieuses achetées à grand prix. Quelqu'un en a-t-il jamais rapporté la sagesse, et a-t-il

trouvée, et l'a apportée de préférence à l'or le plus pur?

31. Nul ne peut connaître ses voies, et nul ne recherche ses sentiers.

32. Mais celui qui sait tout la connaît; et il l'a trouvée dans sa prudence, lui qui a fait la terre pour jamais, et qui l'a remplie de bêtes et de quadrupèdes;

33. Lui qui envoie la lumière, et elle part: qui l'appelle, et elle lui obéit en tremblant.

34. Les étoiles ont donné leur lumière chacune à son poste, et elles se sont réjouies.

35. Elles ont été appelées, et elles ont dit: Nous voici, et elles ont lui joyeusement pour celui qui les a créées.

36. C'est lui qui est notre Dieu, et nul autre ne lui est comparable.

37. Il a trouvé le chemin de la sagesse, et il l'a donnée à Jacob son serviteur et à Israël son bien-aimé.

38. Après cela, il a été vu sur la

invenit illam? et attulit illam super aurum electum?

31. Non est qui possit scire vias ejus, neque qui exquirat semitas ejus:

32. Sed qui scit universa, novit eam. et adinvenit eam prudentia sua: qui præparavit terram in æterno tempore, et replevit eam pedibus. et quadrupedibus:

33. Qui emittit lumen, et vadit; et vocavit illud, et obedit illi in tremore.

34. Stellæ autem dederunt lumen in custodiis suis, et lætatæ sunt:

35. Vocatæ sunt, et dixerunt: Adsumus; et luxerunt ei cum jucunditate, qui fecit illas.

36. Hic est Deus noster, et non æstimabitur alius adversus eum.

37. Hic adinvenit omnem viam disciplinæ, et tradidit illam Jacob puero suo, et Israël dilecto suo.

38. Post hæc in terris visus

donné toutes ses ressources pour l'acquérir? L'a-t-il préférée à l'or le plus pur? Cfr. Job, xxvii, 12, 13, 15; Prov. iii, 14.

31. — V. plus haut, x, 21. — *Neque qui exquirat semitas ejus.* Grec: οὐδὲ ἐν ἐπινοούμενος τῆν πρίθον αὐτῆς.

32. — *Qui scit universa*, Dieu qui sait tout. *Adinvenit eam prudentia sua.* Lui seul possède, par un privilège de son essence, ce que les hommes ne peuvent acquérir que par sa grâce et sa bonté. — *Præparavit terram in æterno tempore.* Gr.: εἰς τὸν αἰῶνα χρόνον, ce qui répond à « firmavit terram et non commovebitur ». du Ps. xcii, 4.

33. — *Lumen*, le soleil est ici désigné. Cfr. Matth. vi, 45. — *Et vadit.* La lumière paraît, dès que Dieu lui en donne l'ordre. — *Obedit illi in tremore.* Aussi promptement que si elle pouvait craindre de désobéir à Dieu.

34. — *In custodiis suis.* ἐν ταῖς φυλακαῖς αὐτῶν, dans les stations et les endroits, les postes de garde que Dieu lui a désignés; Cfr. Habac. ii, 4; Ecclis. xliii, 10. L'Écriture parle souvent de Dieu comme d'un général, et des étoiles comme de ses soldats; aussi la multitude des étoiles est souvent appelée la milice du ciel; Deut. xvii, 3. IV Rois, xvii, 16, xxi, 3, 5, xxiii, 4, 5; Is. xiv, 21, xxiv, 4;

Jér. xix, 43, etc. — *Et lætatæ sunt.* Elles ont obéi promptement, ou: elles ont brillé de tout leur éclat.

35. — *Dixerunt: adsumus.* Ce que les éclairs disent dans Job, xxxviii, 35. — *Luxerunt ei cum jucunditate:* même sens que « lætatæ sunt » du verset précédent.

36. — *Adversus eum.* Grec: πρὸς αὐτόν, traduction de l'hébreu 1722. Personne ne peut se comparer à Dieu.

37. — *Jacob. et Israel,* plutôt les descendants de ces deux patriarches que les patriarches eux-mêmes. C'est en effet au Sinai que Dieu donna sa loi à son peuple.

38. — *Post hæc in terris visus est.* Au Sinai, quand il apparut dans la nuée. Mais c'est surtout de Notre-Seigneur qu'il faut, avec les Pères, entendre ce verset. « Visus est » est prophétique. V. Tertullien, Contr. Praxeam, c. 6. S. Cyprien, Contra Judæos, ii, 5. S. Chrysostôme, Homil. 2<sup>a</sup> in Matth., S. Athanasie, quest. 36<sup>a</sup> ad Antioch., Eusèbe, Demonstrat. evang. vi, 49, S. Ambroise, de Fide, i, 2, S. Hilaire, De Trinitate, v; S. Grégoire de Nazianze, Drat. 4<sup>a</sup> de Theologia S. Augustin, De Civit. Dei, xviii, 33; S. Cyrille, contra Julianum, x, S. Basile, contra Eunomium, iv, S. Bernard, serm. xii, i in Cantic., Hugues de

est, et cum hominibus conversatus terre, et il a conversé avec les hommes.

## CHAPITRE IV

Nouvelle exhortation à acquérir la sagesse qui n'est communiquée qu'à ceux qui adorent le vrai Dieu et qui suivent sa loi, (xv. 1-8). — Jérusalem personnifiée déplore le sort de ses fils, (xv. 9-20). — Elle les console en leur faisant prévoir et espérer la délivrance, (xv. 20-30). — Prédiction de la ruine de Babylone et du retour des exilés, (xv. 31-37).

1. Hic liber mandatorum Dei, et lex quæ est in æternum; omnes qui tenent eam, perveniunt ad vitam: qui autem dereliquerunt eam, in mortem.

2. Convertere, Jacob, et apprehende eam, ambula per viam ad splendorem ejus contra lumen ejus.

3. Ne tradas alteri gloriam tuam, et dignitatem tuam genti alienæ.

4. Beati sumus Israel: quia quæ Deo placent, manifesta sunt nobis.

1. Voici le livre des commandements de Dieu, et la loi qui durera éternellement. Tous ceux qui la gardent viendront à la vie; mais ceux qui l'abandonnent iront à la mort.

2. Convertis-toi, Jacob, et saisis-la: marche par le chemin vers sa splendeur, éclairé par sa lumière.

3. Ne livre pas ta gloire à un autre, ni ta dignité à une nation étrangère.

4. Nous sommes heureux, Israël, parce que ce qui plaît à Dieu nous a été révélé.

Saint-Cher, Nicolas de Lyre, Denys le Chartreux, Maldonat, Cornelius a Lapide, etc. — *Cum hominibus conversatus est.* Le Christ séjournera parmi les hommes. Cfr. Jean, 1, 44; Tit. II, 11, III, 4; Hébr. 1, 4.

CHAP. IV. — 1. — *Hic liber mandatorum Dei.* La sagesse dont il a été question dans le chapitre III<sup>e</sup>; Cfr. Deut. IV, 6. Il n'est pas juste de dire que l'auteur identifie le code mosaïque avec la sagesse de Dieu, comme le pense M. Reuss. — *Et lex, quæ est in æternum,* la sagesse et la loi qui conduisent les hommes à la vie éternelle. Elle est éternelle, car elle ne disparaîtra jamais. Matth. XXIV, 35; Ps. cxviii, 89. Théodoret entend ces mots de la loi évangélique, Cornelius, mais à tort, de la loi ancienne. — *Omnes... perveniunt ad vitam,* à la vie éternelle. — *Qui vero dereliquerunt eam, in mortem.* La loi ancienne punissait souvent de mort les transgresseurs.

2. — *Jacob,* c'est-à-dire toute la nation dont ce patriarche est le père. — *Ambula per viam,* marche par le droit chemin qui conduit à la sagesse. — *Ad splendorem ejus contra*

*lumen ejus.* Suis la sagesse, la loi, comme une lumière qui éclaire ton chemin, et qui, semblable à un phare, te montre de loin le but où tu dois tendre. Cfr. Ps. cxviii, 105; Prov. VI, 23.

3. — *Ne tradas alteri gloriam tuam...* Le privilège que Dieu avait donné aux enfants d'Israël d'être son peuple et de recevoir de lui la sagesse; suivant Maldonat, c'est la loi, qui faisait la gloire des Israélites. Quand Israël tombait dans l'idolâtrie, il devenait l'esclave des nations et leur livrait ainsi ce qui faisait sa gloire et sa dignité. Cfr. Apoc. III, 11. Cela leur arriva définitivement quand ils eurent repoussé le Christ et refusé de le recevoir. Matth. XXI, 44.

4. — *Quæ Deo placent manifesta sunt nobis.* Nous connaissons sa volonté au moyen de la loi qu'il nous a donnée. Ce bonheur, Israël se félicite souvent de l'avoir, Deut. IV, 8; Ps. cxlvii, 9, etc. Cfr. Rom. III, 4.

5. — *Animaquior esto populus Dei.* Grec: *Θαρσύνετε λαός μου.* — *Memorabilis Israel,* Israël qui n'est pas oublié de Dieu, mais au contraire

5. Prends courage, peuple de Dieu, souvenir d'Israël :

6. Vous avez été vendus aux nations, mais non pour périr ; mais, parce que vous avez irrité contre vous la colère de Dieu, vous avez été livrés à vos ennemis.

7. Vous avez en effet provoqué celui qui vous a créés, le Dieu éternel, en sacrifiant aux démons, et non à Dieu.

8. Vous avez oublié le Dieu qui vous a nourris, et vous avez affligé Jérusalem votre nourrice.

9. Elle a vu venir sur vous la colère de Dieu et elle a dit : Ecoutez, confins de Sion, car Dieu m'a envoyé un grand deuil.

10. Je vois la captivité de mon peuple, de mes fils et de mes filles, celle dont l'Éternel les a frappés.

11. Je les avais nourris dans la

5. Animæquior esto populus Dei, memorabilis Israel.

6. Venundati estis gentibus non in perditionem ; sed propter quod in ira ad iracundiam provocastis Deum, traditi estis adversariis.

7. Exacerbastis enim eum qui fecit vos, Deum æternum, immolantes dæmoniis, et non Deo.

8. Obliti enim estis Deum qui nutritiv vos, et contristastis nutricem vestram Jerusalem.

9. Vidit enim iracundiam a Deo venientem vobis, et dixit : Audite, confines Sion, adduxit enim mihi Deus luctum magnum.

10. Vidi enim captivitatem populi mei, filiorum meorum, et filiarum, quam superduxit illis Æternus.

11. Nutrivit enim illos cum ju-

est présent à son esprit et ne sort pas de sa mémoire. Ainsi Hugues de Saint-Cher et Nicolas de Lyre. Gr. : *μνημόσυνον Ἰσραήλ*. Baruch appelle ainsi le peuple, parce qu'il était réduit à un tout petit nombre, et que les survivants étaient conservés par Dieu comme des restes destinés à empêcher le souvenir d'Israël d'être entièrement anéanti. C'est ce que dit Isaïe, 1, 9. Telle est l'explication que donnent de cet endroit tous les modernes, Maldonat, Cornélius. Grotius, Fritzsche. Suivant Reuss, l'auteur veut dire : la nation n'existe plus, la génération actuelle en conserve encore la mémoire et rien de plus.

5. — *Venundati estis gentibus*. Les Juifs ont été vendus comme esclaves par les Chaldéens vainqueurs à toutes les nations païennes ; Cfr. Esth. vii, 4. — *Non in perditionem*. Dieu ne veut pas détruire tout à fait la nation, mais la corriger et la châtier, à cause de ses péchés. Nous avons trouvé cette promesse dans Jérémie, iv, 27, v, 10. — *Sed propter quod...* Voilà la vraie, la seule raison des maux que souffre Israël.

7. — *Exacerbastis enim eum qui fecit vos*. Cfr. Deut. xxxii, 15-18. — *Immolantes dæmoniis*. Les rationalistes voient dans ces mots une preuve de la composition récente de la seconde partie du livre. Suivant Reuss, les faux dieux sont, d'après les prophètes, des êtres purement imaginaires, et ce n'est que

plus tard qu'on les a considérés comme des esprits malins qui se seraient fait adorer par les hommes. Nous avons répondu à cette objection dans la Préface, p. 391. Ajoutons que puisque le traducteur grec du Deut., xxxii, 17, a rendu ce *דַּיְטוֹת*, idoles par *δαίμονια*, le traducteur grec de Baruch a bien pu agir de même. Cfr. aussi Ps. xevi, 5, et cvi, 37. Ainsi la théorie rationaliste ne nous paraît pas fondée.

8. — *Obliti estis Deum*. Les LXX ajoutent à ce mot : *αλώγιον*. — *Qui nutritiv vos*. C'est à-dire votre père, celui à qui vous devez la vie ; Dieu se plaint de cet oubli dans Is. i, 2, Os. ii, 3. — *Contristastis nutricem vestram Jerusalem*. Jérusalem, comme souvent chez les prophètes, Is. liv, 4 et suiv., Lam. passim., est personnifiée comme mère des Israélites ; elle s'attriste sous leurs fautes et compatit à leur malheur.

9. — *Vidit*. Jérusalem, figure ici de l'Eglise, disent Maldonat et Cornélius. — *Confines Sion*, les villes et les bourgades qui entourent Jérusalem ou sont sous sa dépendance ; Voir plus bas *ἄγ.* 14 et 24. — *Adduxit... luctum magnum*. Lam. i, 2.

10. — *Filiorum meorum et filiarum*, c'est-à-dire les habitants de Jérusalem ; Cfr. plus bas *ἄγ.* 42, 44, 45, 46. — *Illis æternus*. Cfr. Is. xxvi, 4, xl, 28, Rom. xvi, 26.

11. — Autant Jérusalem était heureuse et

cunditate : dimisi autem illos cum fletu et luctu.

12. Nemo gaudeat super me viduam, et desolatam : a multis derelicta sum propter peccata filiorum meorum, quia declinaverunt a lege Dei.

13. Justitias autem ipsius nescierunt, nec ambulaverunt per vias mandatorum Dei, neque per semitas veritatis ejus cum justitia ingressi sunt.

14. Veniant confines Sion, et memorentur captivitatem filiorum, et filiarum mearum, quam superduxit illis Æternus.

15. Adduxit enim super illos gentem de longinquo, gentem improbam, et alterius linguæ.

16. Qui non sunt reveriti senem, neque puerorum miserti sunt, et adduxerunt dilectos viduæ, et a filiis unicam desolaverunt.

17. Ego autem quid possum adjuvare vos?

18. Qui enim adduxit super vos mala, ipse vos eripiet de manibus inimicorum vestrorum.

joie, et je les ai laissés partir dans les larmes et dans le deuil.

12. Que nul ne se réjouisse de me voir veuve et désolée. J'ai été abandonnée à cause des péchés de mes fils, parce qu'ils se sont détournés de la loi de Dieu.

13. Ils n'ont pas connu ses commandements. Ils n'ont pas marché dans les voies des préceptes de Dieu, et ils ne sont pas entrés avec justice dans les sentiers de la vérité.

14. Qu'ils viennent, les voisins de Sion, et qu'ils se souviennent de la captivité de mes fils et de mes filles, que l'Éternel a amenée sur eux.

15. Car il a amené contre eux une nation lointaine, une nation cruelle et d'une langue inconnue ;

16. Ils n'avaient ni respect pour les vieillards, ni compassion pour les petits enfants, ils ont emmené les bien-aimés de la veuve, et après lui avoir ravi ses enfants, ils l'ont laissée seule.

17. Mais moi, en quoi puis-je vous secourir ?

18. Car celui qui a fait venir ces maux sur vous, c'est lui qui vous délivrera des mains de vos ennemis.

fière dans la prospérité, autant elle est triste et abattue depuis la défaite. — *Cum fletu et luctu*. Allusion aux Lamentations.

12. — *Nemo gaudeat super me*. Que personne ne se réjouisse de mes malheurs ; suivant Maldonat, que personne ne m'insulte. Ce sens, adopté par Fritzsche, paraît préférable, Cfr. v. 31. — *Viduam et desolatam*, Lam. I, 4 et suiv. — *A multis*, par beaucoup de ses enfants. Cfr. v. 49. Ce sont leurs péchés qui sont la cause de leur exil. — *Declinaverunt a lege Dei*. Toujours le grand crime d'Israël.

13. — *Justitias*, les préceptes du Seigneur. — *Per vias mandatorum Dei*, Cfr. III, 9, 43. — *Neque per semitas veritatis ejus*. Cfr. Jer. XVIII, 45.

14. — *Memorentur*. Invitation aux voisins de Jérusalem de venir se lamenter avec elle sur le triste sort de ses fils, afin de la consoler et d'alléger un peu sa douleur. — *Quam superduxit illis æternus*, v. 10.

15. — *Gentem de longinquo*. Cfr. Deut.

xxviii, 49, 50. — *Gentem improbam*, grec ἔθνος ἀναίδες. Cfr. Is. xxxiii, 49, Dan. viii, 23. — *Et alterius linguæ*. Au point de vue des anciens, dit Reuss, parler une autre langue implique l'idée de barbarie. Cfr. I Cor. v, 45, Is. xxxiii, 49, etc.

Barbarus his ego sum, quia non intelligor ulli.

Barbarie signifie proprement un bégaiement, c'est-à-dire un langage inintelligible. Une menace pareille se lit souvent dans la Bible : Deut. xxviii, 49, Ps. lxxx, 6, Jer. v, 45, Is. xxxiii, 49, etc.

16. — *Qui non sunt reveriti senem*. Cfr. Deut. xxviii 50. Lam. iv, 46, v, 42. — *Adduxerunt dilectos viduæ*, mes fils à moi qui suis veuve. C'est toujours Jérusalem qui parle. — *A filiis unicam desolaverunt*. Ils ont privé de ses enfants la mère désolée. Grec : ἀπὸ τῶν θυγατέρων... ἡρήμωσαν.

17. — Jérusalem, n'ayant de secours à attendre d'aucun côté, ne peut venir en aide à ses fils.

19. Marchez, mes fils, marchez, pour moi, je demeure seule.

20. J'ai quitté la robe des jours heureux, je me suis revêtue du cilice de la prière, et je crierai au Très-Haut tous les jours de ma vie.

21. Courage, mes fils, criez au Seigneur, et il vous arrachera de la main des princes ennemis.

22. Car j'espérerai éternellement votre salut; et la joie me vient de la part du Dieu Saint, à la vue de la miséricorde que notre éternel Sauveur vous enverra.

23. Je vous ai laissés partir dans la désolation et dans les pleurs; mais le Seigneur vous ramènera à moi avec joie et allégresse pour toujours.

24. Car, comme les voisins de Sion ont vu la captivité que Dieu vous avait envoyée, ainsi ils verront bientôt le salut qui vous viendra de Dieu, qui vous comblera d'un grand honneur et d'une éternelle splendeur.

19. Ambulate, filii, ambulate : ego enim derelicta sum sola.

20. Exui me stola pacis, indui autem me sacco obsecrationis, et clamabo ad Altissimum in diebus meis.

21. Animæquiores estote, filii, clamate ad Dominum, et eripiet vos de manu principum inimicorum.

22. Ego enim speravi in æternum salutem vestram : et venit mihi gaudium a sancto super misericordia, quæ veniet vobis ab æterno salutari nostro.

23. Emisi enim vos cum luctu et ploratu : reducet autem vos mihi Dominus cum gaudio et jucunditate in sempiternum.

24. Sicut enim viderunt vicinæ Sion captivitatem vestram a Deo, sic videbunt et in celeritate salutem vestram a Deo, quæ superveniet vobis cum honore magno, et splendore æterno.

48. — Mais elle rappelle aux exilés que Dieu, après les avoir frappés, les ramènera dans leur pays. C'est donc à lui seul qu'il faut s'adresser pour obtenir du secours.

49. — *Ambulate, filii, ambulate.* Allez en captivité, ou bien, dit Maldonat : revenez de captivité vers moi. — *Derelicta sum sola,* n'ayant plus d'enfants.

20. — *Exui me stola pacis,* les vêtements des jours heureux et prospères; la paix est en effet synonyme de prospérité, V. plus haut, III, 44. — *Sacco obsecrationis,* le cilice que portent ceux qui veulent toucher plus sûrement le cœur de Dieu. Cfr. Lam. II, 10 et Jon. III, 6. — *In diebus meis.* Cfr. Is. XXXIX, 8. C'est-à-dire tout le temps que durera la captivité. Jérusalem se compare à une personne qui vivra durant tout le temps de la captivité, c'est-à-dire soixante-dix ans. Cfr. Jer. XXV, 41, 42, XXIX, 40, Dan. IX, 2.

21. — *Animæquiores estote filii,* V. plus haut, V, 5. Après les lamentations, l'espérance revient, et Jérusalem, qui a prononcé les plaintes, va prononcer aussi les paroles de consolation.

22. — *Ego enim speravi in æternum.* Le grec a : ἡπίσταν ἐπι τῷ αἰωνίῳ, j'espère de la part de l'Éternel; c'est ainsi en effet que

Dieu est appelé, plus haut, V, 40 et 44. Ce sens vaut mieux que celui du latin. — *Salutem vestram,* votre délivrance de la captivité, et votre retour dans votre patrie; Cfr. versets 24, 29, 37. — *A sancto,* de Dieu, qui est souvent ainsi appelé, d'après une de ses perfections essentielles. Cfr. Job. VI, 40, Ecclis. XLVIII, 20, etc. — *Ab æterno salutari nostro,* de Dieu qui sauve son peuple.

23. — *Emisi enim vos, in captivité.* — *Cum luctu et ploratu.* Cfr. V, 41. — *Reducet autem vos mihi Dominus...* Cfr. Ps. CXXV, 6, Is. LVII, 48, Jer. XXXI, 43. — *In sempiternum,* durant très-longtemps, jusqu'au jour où vos infidélités, et la plus grande de toutes, le refus de recevoir le Messie, recommenceront.

24. — *Vicinæ Sion.* Ici, ce ne sont pas, comme au V, 9, les villes de Juda, mais les nations voisines, comme les Moabites, qui raillaient le sort des Juifs captifs. Jer. XLVIII, 47. — *Captivitatem vestram a Deo,* cette captivité que Dieu a permis que vous subissiez. Le grec n'a pas ici « a Deo ». — *In celeritate.* On a tiré de là une objection contre l'authenticité du livre; V. la préface.

. — *Splendore æterno,* même sens que « in sempiternum » du verset précédent. « Appellans Hebræi æternum aliquando, quod longo tempore duraturum est. » Mal-

25. Filii, patienter sustinete iram quæ supervenit vobis : persecutus est enim te inimicus tuus, sed cito videbis perditionem ipsius : et super cervices ipsius ascendes.

26. Delicati mei ambulaverunt vias asperas : ducti sunt enim ut grex direptus ab inimicis.

27. Animæquiores estote, filii, et proclamate ad Dominum : erit enim memoria vestra ab eo qui duxit vos.

28. Sicut enim fuit sensus vester ut erraretis a Deo, decies tantum iterum convertentes requiretis eum.

29. Qui enim induxit vobis mala, ipse rursus adducet vobis sempiternam jucunditatem cum salute vestra.

30. Animæquior esto, Jerusalem, exhortatur enim te, qui te nominavit.

31. Nocentes peribunt, qui te vexaverunt : et qui gratulati sunt in tua ruina, punientur.

25. Mes fils, supportez patiemment la colère qui est tombée sur vous. Votre ennemi vous a persécutés ; mais bientôt vous verrez sa ruine, et vous foulerez sa tête aux pieds.

26. Mes plus tendres enfants ont passé par d'après chemins ; ils ont été emmenés comme un troupeau ravagé par les ennemis.

27. Courage, mes fils, criez au Seigneur, car celui qui vous a conduits se souviendra de vous.

28. Comme vos pensées vous ont fait errer loin de Dieu, en revenant de nouveau à lui, vous le chercherez avec dix fois plus d'ardeur,

29. Car celui qui a amené ces maux sur vous, vous accordera lui-même une éternelle joie en vous sauvant.

30. Courage, Jérusalem, celui-là même t'encourage qui t'a donné ton nom.

31. Les méchants qui t'ont tourmentée périront, et ceux qui se sont réjouis de ta ruine seront punis.

donat. Grec : τοῦ ἀνοίτου. Les nations verront que c'est Dieu qui est bien le libérateur d'Israël.

25. — *Quæ supervenit vobis.* Le grec ajoute : παρὰ τοῦ Θεοῦ, idée qui est en effet exprimée dans tout ce chapitre. — *Inimicus tuus*, non pas les Iduméens et les Ammonites, comme le croit Théodoret, mais les Chaldéens. — *Super cervices ipsius ascendes.* Tu subjugueras à ton tour tes vainqueurs d'aujourd'hui ; pensée analogue à celle d'Isaïe, LX, 14. La réalisation de cette prophétie n'a eu lieu qu'avec Notre-Seigneur ; c'est alors en effet que les nations se sont soumises à l'Eglise.

26. — *Delicati mei.* Cfr. Is. XLVII, 1, 8. Mes fils élevés avec soin et peu accoutumés à la fatigue et à la douleur. — *Vias asperas*, celles de l'exil. — *Grex direptus ab inimicis.* Les ennemis sont comme des loups furieux qui ont dispersé le troupeau.

27. — *Animæquiores...* Cfr. plus haut, 17, 5 et 21. — *Erit memoria vestra ab eo qui duxit vos.* Dieu qui vous a envoyés en captivité se souviendra de vous et, au temps fixé, vous lera revenir dans votre patrie.

28. — *Sicut enim fuit sensus vester,* Grec :

δὲ νοῖα, la volonté perverse que vous aviez de vous éloigner de Dieu. — *Ut erraretis a Deo.* Cfr. Ezéch. XLIV, 40, 15, Jac. v, 19. — *Decies... requiretis eum.* Vous décuplerez vos efforts pour retrouver Dieu et revenir à lui. C'est ce que firent les Juifs, après la captivité : on ne trouve plus, en effet, à partir de ce moment, trace d'idolâtrie générale parmi eux. Dans un sens plus éloigné, ces paroles s'appliquent à ceux d'entre eux qui, à la mort de Jésus-Christ, se convertirent et devinrent les prémices de l'Eglise. Sacy.

29. — Répétition des 17, 18 et 23.

30. — *Animæquior esto, Jerusalem.* Ce n'est pas Jérusalem qui se parle à elle-même, comme le dit Maldonat ; c'est Dieu, ou le prophète, au nom de Dieu, qui l'encourage. — *Exhortatur... te.* Grec : παρακαλεῖ σε. — *Qui te nominavit,* celui dont Jérusalem porte le nom, c'est-à-dire Dieu. Elle s'appelle en effet la cité de Dieu ou la cité du Saint. Is. LII, 4, LX, 14. Suivant Schleussner et d'autres, il faut donner à ces mots le sens de : Celui qui t'a choisie. Cfr. Is. XLIII, 4, Zach. XII, 9. Mais cette explication n'est pas acceptable.

31. — *Nocentes peribunt qui te vexaverunt.*

32. Les villes où tes fils ont été esclaves seront punies, ainsi que celle qui les a pris.

33. Car comme elle s'est réjouie de ta ruine, et qu'elle a été contente de ta chute, ainsi elle sera pleine de tristesse lors de sa désolation.

34. L'orgueil que lui cause sa multitude sera brisé, et sa joie se changera en deuil.

35. Le feu viendra sur elle de la part de l'Éternel pendant de longs jours, et elle sera à jamais habitée par les démons.

36. Jérusalem, regarde vers l'orient, et vois la joie que Dieu t'envoie.

37. Voici tes enfants que tu as vus partir pour être dispersés, ils reviennent tous ensemble à la voix du Saint, de l'orient à l'occident, et dans leur joie ils rendent gloire à Dieu.

32. Civitates quibus servierunt filii tui, punientur; et quæ accepit filios tuos.

33. Sicut enim gavisa est in tua ruina, et lætata est in casu tuo, sic contristabitur in sua desolatione.

34. Et amputabitur exultatio multitudinis ejus, et gaudimonium ejus erit in luctum.

35. Ignis enim superveniet ei ab æterno in longituris diebus, et habitabitur a dæmoniis in multitudine temporis.

36. Circumspice, Jerusalem, ad orientem, et vide jucunditatem a Deo tibi venientem.

*Infr.* 5, 5.

37. Ecce enim veniunt filii tui quos dimisisti dispersos, veniunt collecti ab oriente usque ad occidentem, in verbo sancti gaudentes in honorem Dei.

Pensée développée par Jérémie, XLVI à LI, et par Isaïe, XIII, XV, XVII, XVIII, XIX, XXI, XXII, XXIII, XXXIII. Le Grec : « Malheur à ceux qui l'ont fait du mal. »

32. — Même pensée. Grec : Malheur aux villes dont tes enfants ont été les esclaves. — *Civitates* ne signifie pas, comme le dit Reuss, des États indépendants par lesquels les fils d'Israël auraient été subjugués, mais les villes dans lesquelles ils ont été déportés par les Chaldéens vainqueurs. — *Et quæ accepit filios tuos*. Babylone.

33. — *Sicut enim gavisa est...* Une prophétie semblable se lit dans Jer. L, 40, 29, LI, 49. L'Apocalypse parle de même de la Babylone spirituelle, XVIII, 6-8. Maldonat voit avec raison dans les paroles de S. Jean une allusion au livre de Baruch.

34. — *Amputabitur*. Grec : περιεῶ. — *Exultatio multitudinis ejus*. Babylone était célèbre à cause du concours de toutes les nations qui s'y réunissaient, soit pour le commerce, soit pour tout autre motif. — *Gaudimonium ejus*, Gr. ἀγαλλίαμα, son orgueil, son insolence. — *Erit in luctum*. Cfr. Prov. XIV, 43.

35. — *Ignis enim superveniet*; Cfr. Jer. L, 39. — *Ab æterno*, ce feu sera envoyé par le Seigneur; v. plus haut, v. 22 et III, 10, 44. — *In longituris diebus*, la ville ne sera pas rétablie de longtemps; Cfr. Jer. XXXIX, 8,

LII, 43. Is. XIII, 49. — *Habitabitur a dæmoniis*, les satyres et les faunes; Cfr. Jer. L, 39, Is. XIII, 21, XXXIV, 44. et la préface, p. 389. — *In multitudine temporis*, pour un temps indéfini. V. plus haut, v. 23.

26. — *Circumspice Jerusalem ad orientem*. Du côté de Babylone. Qui qu'en dise Maldonat, la Chaldée est plutôt à l'Est qu'au Nord de la Judée. Il se fonde sur des passages de Jérémie qui ne semblent pas décisifs dans le cas présent. Nous reproduisons pourtant son commentaire : « Videtur mihi ponere certum locum pro incerto, et unum pro omnibus, quasi dicat : Convertite oculos in omnes partes orbis terrarum, ubicumque exulant filii tui; undique enim ad te redibunt, quamvis ab oriente sole, usque ad occidentem venturi essent, ut apud Is. XLIX, 12. Similis locus infra cap. sequenti, v. 5. Meam sententiam confirmant verbum περιεῶ, circumspice ». — *Jucunditatem...* la fin de l'exil.

37. — *Ab oriente usque ad occidentem*. Expressions qui confirment l'interprétation de Maldonat. V. le v. précédent. — *In verbo sancti*, dans la parole de Dieu; Cfr. v. 22. Ou bien : dans l'ordre de Dieu, qui ordonnera à Cyrus de renvoyer les Juifs dans leur patrie, Is. XLV, 4. — *In honorem Dei*, Grec : τῆ τοῦ Θεοῦ δόξῃ. Les Juifs se réjouiront de ce que leur délivrance a fait éclater aux nations la gloire de Dieu et a ainsi prouvé leur honneur.

## CHAPITRE V

Prediction du retour joyeux des exilés et de la gloire réservée à Jérusalem, (v. 1-9).

1. Exue te, Jerusalem, stola luctus et vexationis tuæ : et indue te decore, et honore ejus quæ a Deo tibi est, sempiternæ gloriæ.

2. Circumdabit te Deus diploide justitiæ, et imponet mitram capiti honoris æterni.

3. Deus enim ostendet splendorem suum in te, omni qui sub cælo est.

4. Nominabitur enim tibi nomen tuum a Deo in sempiternum : Pax justitiæ, et honor pietatis.

5. Exurge, Jerusalem, et sta in excelso : et circumspice ad orientem, et vide collectos filios tuos ab oriente sole usque ad occidentem, in verbo sancti gaudentes Dei memoria.

Supr. 4, 36.

1. Ote, Jérusalem, les vêtements de ton deuil et de ton affliction, et revêts-toi de l'éclat et de la majesté de cette gloire éternelle qui te vient de Dieu.

2. Le Seigneur t'entourera de justice comme d'un double manteau, et il te mettra sur la tête une couronne de gloire éternelle.

3. Dieu montrera en effet le splendeur qu'il aura mise en toi, à tout ce qui est sous le ciel.

4. Car un nom te sera donné par Dieu pour jamais : Paix de justice, et gloire de piété.

5. Lève-toi, Jérusalem, tiens-toi sur la hauteur, regarde vers l'orient, et vois tes enfants rassemblés par la parole du Saint, depuis l'orient jusqu'à l'occident ; ils se réjouissent de ce que Dieu s'est souvenu d'eux.

CHAP. V. — 1. — *Exue te stola luctus*. Cfr. IV. 20. Ce changement de vêtement est un signe de changement dans la condition. Cfr. Is. LII, 4, LXI, 3. — *Indue te decore*. Hébr. V. la préface, p. 389. — *Quæ a Deo tibi est*. C'est le titre de peuple de Dieu qui fait toute la gloire d'Israël. Le grec est différent : « Revêts la beauté de la gloire divine pour tous les siècles. »

2. — *Circumdabit te Deus diploide justitiæ*. Le Seigneur rendra de nouveau sa faveur à Jérusalem, et la revêtira de la justice comme d'un manteau. Grec : περιβαλοῦ. La justice ici signifie la miséricorde, qui est appelée justice parce que Dieu, fidèle à ses promesses, la donnera à son peuple. Dieu est en effet appelé juste parce qu'il fait ce qu'il promet, Ps. LXX, 2 ; Is. LXI, 40. Maldonat, à Castro, Cornélius. Il ne s'agit pas ici, comme le veut Théodoret, des habits sacerdotaux qui symboliseraient la restauration du temple. — *Mitram... honoris æterni*. La mitre est un ornement de tête employé par les femmes. V. Is. II, 49. Jérusalem personnifiée est comparée à

une femme à laquelle tous ses ornements sont rendus. Cfr. Ezech. xvi, 2, 40, 44, 42, 43, 48, 49.

3. — *Deus... splendorem suum in te*. Dieu rendra Jérusalem illustre et célèbre aux yeux de tous les peuples. On peut appliquer ces paroles à l'Eglise, dont Jérusalem est la figure. Cfr. LX, 4-3. — *Omni qui sub cælo est*. Grec : τῆ ὑπ' οὐρανὸν πάση. Il faut donc sous-entendre terre, et traduire à toute terre, à tout pays qui est sous le ciel.

4. — *Nominabitur tibi nomen*. Hébraïsme pour : on te nommera, et tu seras en réalité. Cfr. Is. VII, 44. — *Pax justitiæ et honor pietatis*. Jérusalem sera désormais une ville où abonderont la justice et la paix. Cfr. Is. XXXII, 47, LXII, 2 ; Ezech. XLVIII, 35. C'est seulement dans l'Eglise que cette prédiction a reçu son entier accomplissement. Théodoret, Hugues de Saint-Cher, Nicolas de Lyre, Cornélius.

5. — *Exurge Jerusalem*. V. le ch. IV, 36, 37. — *In verbo sancti gaudentes Dei memoria*. Les Juifs concevront une grande joie au souvenir

. Ils sont sortis à pied de chez toi quand ils ont été emmenés par les ennemis : mais le Seigneur te les ramènera portés avec honneur comme des fils de rois,

7. Car le Seigneur a ordonné d'abaisser toutes les hautes montagnes et les roches éternelles, et de remplir les vallées de manière à égaliser la terre, afin qu'Israël marche diligemment pour la gloire de Dieu.

8. Les forêts mêmes et tous les arbres odoriférants ombrageront Israël par ordre de Dieu.

9. Car Dieu fera venir Israël avec joie, dans la lumière de sa majesté, et avec la miséricorde et la justice qui vient de lui-même.

6. Exierunt enim abs te pedibus ducti ab inimicis : adducet autem illos Dominus ad te portatos in honore sicut filios regni.

7. Constituit enim Deus humiliare omnem montem excelsum, et rupes perennes, et convalles replere in æqualitatem terræ : ut ambulet Israel diligenter in honorem Dei.

8. Obumbraverunt autem et silvæ; et omne lignum suavitalis Israel ex mandato Dei.

9. Adducet enim Deus Israel cum jucunditate in lumine majestatis suæ, cum misericordia, et justitia quæ est ex ipso.

du bienfait divin par lequel ils ont été délivrés de la captivité. Cfr. Is. LX, 4.

6. — *Pedibus ducti*, comme des prisonniers de guerre et des esclaves. — *Portatos in honore sicut filios regni*; grec : μετὰ δόξης ὡς θρόνον βασιλείας. Ils reviendront à cheval ou sur des chars, en triomphe, comme un fils de roi, auquel on rend les honneurs dus à l'héritier du royaume. Cfr. XLIX, 22. LXVI, 20; Ps. CXXV, 6. Cyrus donna en effet aux Juifs qui retournaient dans leur pays des chevaux et des chameaux. Esdr. II, 66; Josèphe, Antiq. XI, 4. Il y a ici, dit Cornélius, une image de la joie que ressentent les Juifs et les Gentils lorsqu'ils entrent dans le sein de l'Église.

7. — Dieu écartera tous les obstacles pour faciliter le retour de son peuple. Cfr. Is. XL, 4; Luc, III, 5. Ovide dit d'une manière semblable, Amor. II, 46, 51 :

At vos, qua veniet, tumidi subsidite montes :  
Et faciles curvis vallibus este viæ.

— *Diligenter*, Grec ἀσφαλῶς. Les Juifs ne rencontreront aucun danger sur leur route. — *In honorem Dei*, Grec : τῆ τοῦ Θεοῦ δόξῃ. La libération d'Israël fera éclater en effet la puis-

sance et la gloire de Dieu parmi les nations. Cfr. Ps. CXXII, 4.

8. — *Obumbraverunt*, prétérit prophétique. — *Silvæ*, les forêts, loin d'être un obstacle au retour des captifs, leur procureront au contraire une ombre bienfaisante qui les empêchera de sentir le poids du jour. Ainsi, lors de la sortie d'Égypte, une colonne de nuées donnait de l'ombre au peuple, Exod. XIII, 24. — *Omne lignum suavitalis*, tous les arbres odoriférants.

9. — *Adducet enim Dominum Israel cum jucunditate*, même sens que IV, 23. — *In lumine majestatis suæ*. Au verset précédent, il y avait une allusion à la colonne de feu qui, pendant la nuit, éclairait les Juifs quittant l'Égypte, Exod. XIII, 2. Cette lumière était surnaturelle, produite par la puissance de Dieu, et faisait ainsi éclater sa gloire et sa majesté. — *Cum misericordia*. La miséricorde dont Dieu a fait preuve en tirant les Juifs de la captivité. — *Et justitia*. Il a puni les tyrans de Babylone et les autres ennemis des Juifs; ou bien : il a fidèlement accompli ce qu'il avait promis à son peuple, Cfr. aussi V, 2. — *Quæ ex ipso est*. Les mérites des Juifs ne sont pour rien dans ces bienfaits de Dieu, qui proviennent uniquement de sa bonté.

## CHAPITRE VI

Lettre de Jérémie aux Juifs prisonniers et sur le point d'être emmenés à Babylone. Le prophète exhorte ses frères à ne pas se laisser entraîner au culte des faux dieux. A leur arrivée à Babylone, ils verront des idoles de toute espèce, (v. 4-3). — Au lieu de les adorer, ils devront rester fidèles au seul vrai Dieu, (v. 4-5). — Vanité et néant de tous ces faux dieux qui ne peuvent ni se protéger, ni protéger leurs adorateurs, (v. 6-74). — Le juste, qui reste fidèle à Dieu, sera sauvé, (v. 72).

Exemplar epistolæ quam misit Jeremias ad adducendos captivos in Babyloniam a rege Babyloniorum, ut annuntiaret illis secundum quod præceptum est illi a Deo.

Copie de la lettre qu'envoya Jérémie aux captifs qui allaient être emmenés à Babylone par le roi des Babyloniens, afin de leur annoncer ce qui lui avait été ordonné par Dieu.

CHAP. VI. — *Exemplar epistolæ quam misit Jeremias.* Cette lettre peut être considérée comme le développement d'un passage des prophéties de Jérémie, x, 4-16. Dans cet endroit le prophète exhorte les Juifs à ne pas adorer les idoles qui sont l'œuvre de la main des hommes; il oppose à ces idoles le vrai Dieu, qui seul doit être adoré, parce qu'il a seul créé et qu'il gouverne seul tout ce qui est au ciel et sur la terre. Cette lettre a été originairement écrite en hébreu, comme le prouvent beaucoup d'endroits du grec actuel. ΑΠΙ-ΑΡΟΜΟΙΩΘΕΝΤΕΣ... ΑΡΟΜΟΙΩΘΗΤΕ, v. 4, est l'hébreu תְּדַבְּרוּ לֹא דְבַר אֱלֹהִים; ἀνθρώπος χριστός, v. 16, hebr. אִישׁ שׁוֹפֵט; etc. V. aussi v. 6. On objecte contre son authenticité qu'elle fait durer l'exil pendant sept générations, v. 2. Mais cela n'est pas en contradiction avec les soixante-dix ans d'exil prédits par Jérémie, xxix, 40, car, dans l'antiquité, on comptait dix ans pour une génération (V. Diogene Laërce, l. viii, in *vita Pythagoris*). On peut dire aussi que 777, γενέα, désigne parfois un certain espace notable de temps, cent ans, ainsi Gen. xv, 46, où il est dit que les Hébreux sortiront d'Égypte à la quatrième génération; ici: dix ans. Il est possible aussi que la durée de l'exil ne soit pas déterminée par cette expression: γενεαί ἔπτα, et que ces mots se rapportent à un retour subséquent, autre que celui dont parle Jérémie, xxix, 40. Telle est l'opinion de Stiefelbogen (Wiener Theologische Zeitschrift, l. V. p. 465). Selon d'autres, c'est une faute du traducteur (Gilly, *Introduction*, l. III, p. 435). Voilà la principale objection qu'on ait faite contre l'authenticité de cette lettre. Les protestants ont attaqué cette authenticité, et Grotius formule leur pensée en ces termes: « Credam esse alte-

rius scriptoris, conjunctum prioribus ob argumenti affinitatem » Fritzsche (*Kurzgefasstes exegetisches Handbuch, in den apokryphen*, 1. Lieferung, Leipzig, 1851, in-8°, p. 205) prétend que cette lettre n'a absolument rien de commun avec Baruch et avec les Lamentations; qu'elle n'a d'autre rapport avec Jérémie que d'avoir été fabriquée d'après les ch. x et xxix de ce prophète; et enfin qu'elle n'est nullement contemporaine de Baruch. Nous croyons au contraire, après un examen sérieux, que toute la teneur de cette lettre et son début aussi correspondent complètement à la manière de penser de Jérémie et au temps où il a vécu (*Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, tr. franc. t. XII, p. 249). De ce que certains Pères. Théodoret par exemple, ne la citent pas, on conclut qu'elle n'est pas canonique. Mais il est incontestable, dit Welte (*ibid.*, t. III, p. 488), que le canon grec de l'Ancien Testament existait déjà, tel qu'il est, au temps de Jésus-Christ. Si les livres qui y sont inscrits n'y avaient pas figuré, ils n'auraient pas été employés comme ils l'ont été par les Pères de l'Église. D'ailleurs, il est déjà parlé de cette lettre dans II Macc. ii, 4. Tertullien (*In Scorpiaco*) dit que les trois jeunes gens de Daniel, iii, ne voulurent pas adorer la statue du roi, parce que Jérémie dans sa lettre les avait prémunis à ce sujet et leur avait appris la conduite à tenir Origène (dans Eusèbe, *Hist. eccl.* vi, 25) nomme: Ἱερειμίας σὺν θρηνοῖς καὶ Ἐπιστολῇ. S. Hilaire de Pontiers (*Prolog. in Psalm.* 45), cite: « Jeremias cum Lamentationibus, et Epistola ». S. Epiphane (*Hæc.* viii, 6): « Jérémie avec les Lamentations et ses lettres », καὶ Ἐπιστολῶν αὐτοῦ. S. Cyrille de Jérusalem cite aussi la lettre, *Catech.* iv, 33.

1. A cause des péchés que vous avez commis devant Dieu, vous serez emmenés captifs à Babylone par Nabuchodonosor roi des Babylo niens.

2. Etant donc entrés à Babylone, vous y serez de nombreuses années et pendant de longs temps, jusqu'à sept générations; mais après cela je vous en ferai sortir en paix.

3. Maintenant donc vous verrez à Babylone des dieux d'or et d'argent, de pierre et de bois, que l'on porte sur les épaules, pour inspirer la crainte aux nations.

4. Faites donc attention à ne pas imiter la conduite de ces étrangers, à ne pas craindre leurs dieux, et à ne vous pas laisser surprendre par cette peur.

5. Quand vous verrez une foule en avant et en arrière adorer ces dieux, dites en votre cœur : C'est toi, Seigneur, qu'il faut adorer.

1. PROPTER peccata quæ peccastis ante Deum, abducemini in Babyloniam captivi a Nabuchodonosor rege Babyloniorum.

Jerem. 25, 9.

2. Ingressi itaque in Babylonem, eritis ibi annis plurimis, et temporibus longis, usque ad generationes septem; post hoc autem educam vos inde cum pace.

3. Nunc autem videbitis in Babylonia deos aureos, et argenteos, et lapideos, et ligneos in humeris portari, ostentantes metum gentibus.

Isai. 44, 40.

4. Videte ergo ne et vos similes efficiamini factis alienis, et metuatis, et metus vos capiat in ipsis.

5. Visa itaque turba de retro, et ab ante, adorantes, dicite in cordibus vestris : Te oportet adorari, Domine.

Enfin le Concile de Trente a tranché la question de canonicité. Il ne nomme pas, il est vrai, la lettre; mais on doit supposer qu'il la comprenait sous le nom de Baruch, au livre duquel elle était jointe alors comme elle l'est encore aujourd'hui dans les Bibles latines. Les termes de la fin du Canon ne laissent absolument aucun doute : « si quis autem libros ipsos integros cum omnibus suis partibus, prout in Ecclesia catholica legi consueverunt... » — Dans les éditions des LXX, la lettre de Jérémie vient immédiatement après les Lamentations et avant Baruch. C'est sur le grec que les versions latine, arabe, syriaque, ont été faites. — *Jeremias*. V. la préface des prophéties. — *Ad abducendos*, lorsque les prisonniers étaient encore à Reblata, II Rois, xxv, 20.

1. — *Abducemini*. Vous êtes sur le point d'être emmenés à Babylone.

2. — *Usque ad generationes septem*. V. plus haut les explications que nous avons données, et aussi les notes sur Jérémie, xxv, 44, et xxix, 40. Houbigant propose une correction inacceptable : δεκάτων à la place de γενεών. — *Post hoc... cum pace*. Cfr. Jer. xxix, 40, 41, 44, Bar. iv, 21 et suiv.

3. — *Deos... ligneos*. Les Babylo niens avaient un grand nombre de dieux; Cfr. Is. xlvi, 4. — *In humeros portari*. Le prophète veut peut-être indiquer par là le peu de puis-

sance de ces dieux qui ne peuvent pas marcher, si on ne les porte pas. Cfr. Jer. x, 5, Is. xlvi, 4, 2. — *Ostentantes metum gentibus*. Pour inspirer une crainte religieuse aux hommes. On portait aussi les dieux à la guerre, pour obtenir leur protection et pour terrifier les ennemis. Cfr. Is. xlvi, 2. C'est dans le même but que nous voyons les Juifs porter l'arche du Seigneur à la guerre, I Rois, iv, 3-5.

4. — *Ne et vos similes efficiamini factis alienis*. « Factis » n'est pas dans le grec : μή καὶ ὑμεῖς ἀπομοιωθέντες τοῖς ἄλλοθύοις ἀπομοιωθῆτε, termes dans lesquels nous avons signalé un hébraïsme. V. plus haut, note sur le titre du chapitre. — *Et metuatis*, ne soyez pas comme les païens qui ont peur de leurs idoles, et ne les craignez pas, car elles ne peuvent être ni utiles ni nuisibles, comme Jérémie l'a déjà dit, x, 5. — *In ipsis*, à cause de ces idoles.

5. — *Visa itaque turba... et ab ante*. Quand vous verrez la foule tout autour de vous se précipiter vers les idoles et les adorer. — *Adorantes*. Le grec ajoute ἀτά, et rapporte ainsi « adorantes » aux Chaldéens idolâtres. — *In cordibus vestris*, grec : τῇ διανοίᾳ, dites de pensée et de cœur, sinon de bouche.

6. — *Angelus enim meus*. Allusion à l'ange qui précédait les Juifs, lors de la sortie

6. Angelus enim meus vobiscum est : ipse autem exquiram animas vestras.

7. Nam lingua ipsorum polita a fabro, ipsa etiam inaurata et inargentata, falsa sunt et non possunt loqui.

8. Et sicut virgini amanti ornamenta; ita accepto auro fabricati sunt.

9. Coronas certe aureas habent super capita sua dii illorum : unde subtrahunt sacerdotes ab eis aurum et argentum, et erogant illud in semetipsos.

10. Dant autem et ex ipso prostitutis, et meretricibus ornant : et iterum cum receperint illud a meretricibus, ornant deos suos.

11. Hi autem non liberantur ab æruginè et tinea.

12. Opertis autem illis veste purpurea, extergunt faciem ipsorum propter pulverem domus, qui est plurimus inter eos.

6. Mon ange est en effet avec vous, et moi-même je redemanderai vos âmes.

7. Car la langue de ces idoles a été taillée par le sculpteur; celles même qui sont dorées et argentées, sont vaines et ne peuvent parler.

8. Comme on fait des parures à une fille coquette, on a pris de l'or pour les fabriquer.

9. Leurs dieux ont sur la tête des couronnes d'or; mais leurs prêtres en retirent l'or et l'argent, et s'en servent pour eux-mêmes.

10. Ils donnent de cet or à des prostituées, et ils en parent des courtisanes, et après que ces prostituées le leur ont rendu, ils en ornent encore leurs dieux.

11. Ceux-ci ne peuvent se défendre ni de la rouille ni des vers.

12. Quand on les a couverts d'un habit de pourpre, on leur essuie le visage à cause de la poussière qui abonde dans le lieu où ils sont.

d'Égypte, Exod. xxxiii, 2. Cet ange gardien des Juifs est, d'après Dan. x. 13, 21, xii, 4, l'archange Michel. — *Vobiscum est*, il vous protégera contre les Chaldéens. irrités de voir que vous n'adorez pas leurs idoles. — *Ipsæ autem exquiram animas vestras*. Je serai votre vengeur, je vengerai votre mort, si l'on vous persécute et si l'on vous tue. Ἐξήρατῶ ψυχῶν est un hébraïsme : נפש נפש. Gen. ix. 5, xxxviii. 43, xxxix, 45, liii, 5, Ps. cmlj, 5, ou בקש נפש, Prov. xxix. 40.

7. — *Nam lingua ipsorum polita a fabro*. Les idoles ne peuvent pas parler. Ps. cxliii, 5, cxxxiv. 45 et suiv. — *Falsa sunt*. Clr. versets 44. 58

8. — *Sicut virgini amanti ornamenta*. De même qu'on prodigue les bijoux et la toilette à une jeune fille coquette, εὐδοκίμου, dit le grec (Luther traduit mal ce mot par « courtisane »), de même les Chaldéens prennent de l'or, *Accepto auro*, pour fabriquer leurs idoles.

9. — *Unde subtrahunt sacerdotes...* Si les idoles laissent ainsi leurs prêtres s'approprier l'or qui leur appartient et s'en servir, sans châtier leur témérité, assurément ce ne sont pas des dieux.

40. — *Et ex ipso prostitutis*, grec : ταῖς ἐπὶ τοῦ αἰρέως πόρνης, les prostituées qu'ils ont dans leurs maisons. Suivant Grotius, Gaab, Seldenusner, ce sont celles qui sont logées sous le même toit que les dieux. Fritzsche rejète ce sens qui s'accorde pourtant assez bien avec ce que l'on sait de la prostitution sacrée chez les Asiatiques. V. M. Vigouroux, La Bible, t. II. p. 385. — *Meretricibus ornant*. A partir de ces mots, le grec est tout différent du latin : « Ils les ornent comme des hommes, ces dieux d'or, d'argent et de bois.

41. — *Hi autem non liberantur ab æruginè et tinea*. Donc ces idoles sont du bois ou du métal inanimés. C'est ce que dit Arnobe, Adversus nationes. vi, 46 : « Ita enim non videtis spirantia hæc signa... modo casibus stillicidiorum labi, putredinis modo carie relaxari. »

42. — *Extergunt faciem ipsorum...* On a beau revêtir ces idoles d'habits précieux, en témoignage d'adoration, on est forcé souvent d'enlever de leur tête la poussière qui s'y accumule et que ces idoles ne peuvent chasser. Comment donc croire à des dieux pareils ?

43. — *Sceptrum habet*. L'idole porte un

13. Celui-ci a un sceptre comme un homme, comme un gouverneur de province; mais il ne fait pas mourir celui qui l'offense.

14. Ou bien il a une épée à la main ou une hache, mais il ne peut se délivrer ni des soldats, ni des voleurs. Par là apprenez que ce ne sont pas des dieux.

15. Ne les craignez donc pas. De même qu'un pot de terre, cassé par un homme, devient inutile, de même sont leurs dieux.

16. Si on les a placés dans une maison, la poussière des pieds de ceux qui entrent leur remplit les yeux.

17. Comme pour un homme qui a offensé le roi, ou comme pour un mort dans son sépulcre, on ferme les portes autour d'eux, ainsi les prêtres défendent leurs portes avec beaucoup de serrures et de verroux, de peur que les voleurs ne les dépouillent.

18. Ils leur allument des lampes, et même en grand nombre; mais ces dieux n'en peuvent voir aucune, et ils sont comme des poutres dans une maison.

13. Sceptrum autem habet ut homo, sicut iudex regionis, qui in se peccantem non interficit.

14. Habet etiam in manu gladium et securim : se autem de bello, et a latronibus non liberat. Unde vobis notum sit quia non sunt dii.

15. Non ergo timueritis eos. Sicut enim vas hominis confractum inutile efficitur, tales sunt et dii illorum.

16. Constitutis illis in domo, oculi eorum pleni sunt pulvere a pedibus introeuntium.

17. Et sicut alicui qui regem offendit, circumseptæ sunt januæ, aut sicut ad sepulcrum adductum mortuum, ita tutantur sacerdotes ostia clausuris et seris, ne a latronibus expolientur.

18. Lucernas accendunt illis, et quidem multas, ex quibus nullam videre possunt : sunt autem sicut trabes in domo.

sceptre, comme signe de sa puissance. — *Quasi iudex regionis.* Ces juges n'avaient pas le pouvoir de condamner à mort; ou mieux : l'idole, quoique portant un sceptre, comme un juge, n'a pas comme celui-ci, le pouvoir de frapper de mort ceux qui l'outragent ou l'insultent.

14. — *Se autem de bello et a latronibus non liberat.* Quand les anciens avaient pris une ville, ils avaient soin d'emporter comme en exil les dieux qu'ils trouvaient dans les temples. Cfr. *ŷŷ.* 49, 56, 57. On ne se gênait pas, à Rome surtout, pour voler les statues précieuses des idoles, et il suffit sur ce point de rappeler la conduite de Verrès. Lactance, *Institu.* II, 5, dit aussi des faux dieux : « Et plerumque... in prædam furibus cedunt. » — *Quia non sunt dii.* Comment croire, après toutes ces marques de faiblesse, que ce sont des dieux?

15. — *Non ergo timueritis eos.* Puisqu'ils ne peuvent se protéger eux-mêmes, comment pourraient-ils nuire à ceux qui les mé-

prisent? — *Sicut enim vas hominis confractum...* Cfr. Jer. XVII, 4 et suiv. Au lieu d'ἀνθρώπου, le Syriaque a : « du potier. »

16. — *Constitutis... in domo,* soit dans leurs temples, soit dans les maisons privées dont ils sont les dieux domestiques, les Lares. Cfr. *ŷ.* 42.

17. — *Sicut alicui... circumseptæ sunt januæ.* Comme un criminel de lèse-majesté est renfermé en prison, ainsi on enferme les dieux dans leurs temples. — *Sicut ad sepulcrum adductum mortuum,* comme un cadavre renfermé dans le tombeau, et qu'on garde pour empêcher les voleurs de dérober les objets précieux qu'on a inhumés avec lui. Grec : « comme un condamné à mort. — *Ne a latronibus spolientur.* *ŷ.* 44.

18. — *Lucernas accendunt illi.* Lactance, *Institu.* VI, 2 : « Accendunt lumina velut in tenebras agenti... Num mentis suæ compos putandus est, qui auctori et datori luminis candelarum ac cerarum lumen offert pro munere? » — *Sicut trabes in domo.* Les idoles

19. Corda vero eorum dicunt elingere serpentes qui de terra sunt, dum comedunt eos, et vestimentum ipsorum, et non sentiunt.

20. Nigræ fiunt facies eorum a fumo qui in domo fit.

21. Supra corpus eorum, et supra caput eorum volant noctuæ, et hirundines, et aves etiam similiter et cattæ.

22. Unde sciatis quia non sunt dii. Ne ergo timueritis eos.

23. Aurum etiam quod habent, ad speciem est. Nisi aliquis exterferit æruginem, non fulgebunt : neque enim dum conflarentur, sentiebant.

24. Ex omni pretio empta sunt, in quibus spiritus non inest ipsis.

25. Sine pedibus in humeris portantur, ostentantes ignobilitatem suam hominibus. Confundantur etiam qui colunt ea.

Isai. 46, 7.

19. Ils disent que les serpents qui sortent de la terre leur lèchent le cœur, lorsqu'ils les dévorent eux et leurs habits, sans qu'ils le sentent.

20. Leurs visages deviennent noirs par la fumée qui s'élève dans la maison.

21. Les hiboux, les hirondelles, et les autres oiseaux volent sur leurs corps et sur leurs têtes, et les chats y courent aussi.

22. De là sachez que ce ne sont pas des dieux ; ne les craignez donc pas.

23. Même l'or qu'ils ont n'est que pour l'apparence. Si on ne leur ôte la rouille, ils ne brilleront pas ; et lorsqu'on les a fondus, ils ne sentaient pas.

24. On les a achetées à grand prix, ces idoles en qui il n'y a pas de vie.

25. Ils n'ont pas de pieds et sont portés sur les épaules, montrant ainsi leur faiblesse aux hommes. Qu'ils soient confondus aussi, ceux qui les adorent !

ne sont en effet qu'un bois inanimé qui ne peut voir la lumière.

19. — *Corda vero eorum dicunt elingere serpentes, qui de terra sunt.* Ce sont les préteurs qui s'expriment ainsi. Est-ce comme le dit Sacy, pour marquer quelque espèce d'hommage qu'ils rendaient à leurs dieux ? L'interprétation de Maldonat est préférable : « *Corda vero*, id est medullam ligni, ex quo facti sunt (quam per metaphoram cor appellat. Cfr. II Rois, xviii, 14, Ezech. xxviii, 4), dicunt (homines qui viderunt) *elingere serpentes*, exedi a serpentibus qui ex terra oriuntur, id est, vermibus qui generali nomine, aut per catachresin serpentes appellantur, solentque medullam lignorum corrodere. »

20. — *Fiunt pas dans le grec et est suppléé par le latin.* — *Nigræ.* Μεμελανομένοι est, suivant Fritsche, un terme de formation récente.

21. — *Aves.* Syr. : « les corbeaux ». — *Cattæ*, grec : οἱ αἰλουροι, les chats. Lactance, Institut, II, 4 : « Cum aves ipsæ... simulacris fabrefactis.... insideant, nidificent, inquinant. »

22. — *Ne ergo timueritis eos.* γ. 15. Parce que les hérétiques abusent de ce qui

est dit en ce lieu contre les idoles, pour tourner nos images en ridicule, il est nécessaire d'en marquer la différence, afin qu'on connaisse que l'esprit qui anime l'Eglise n'est pas contraire à celui qui a dicté les divines Ecritures. Tout le but donc que le prophète se propose dans ce chapitre, est de faire voir que les idoles des Gentils ne sont point des dieux, et qu'ainsi il est ridicule de les adorer et de les craindre. Or la sainte Eglise reconnaît qu'on doit dire la même chose des images : parce qu'en effet elle ne les a jamais regardées comme des choses privées de sentiment et de mouvement, qui ne méritent en aucune sorte d'être craintes ni révérees comme des dieux. Mais il ne s'ensuit pas qu'elle fasse mal de leur rendre de la vénération, non par rapport à elles-mêmes, mais par rapport à ce qu'elles représentent. Sacy.

23. — *Aurum ad speciem est.* On revêt les idoles d'or pour les rendre plus belles. — *Æruginem.* Cfr. Jac. v, 3. — *Neque enim sentiebant.* Cfr. Jer. xii, 14.

24. — *Ex omni pretio....* On dépense beaucoup d'argent pour les faire ou pour les acheter. Cfr. Jer. x, 4, Is. xlvii, 6. — *In quibus spiritus non inest ipsis.* « Hebraismus

26. S'ils tombent à terre, ils ne se relèveront pas d'eux-mêmes; si on les remet droits, il ne se tiendront pas par eux-mêmes; mais comme à des morts il faut leur apporter leurs offrandes.

27. Leurs prêtres vendent leurs victimes et s'en servent; leurs femmes en prennent aussi et n'en distribuent rien aux malades et aux mendians.

28. Les femmes touchent à leurs sacrifices, même si elles sont grosses ou dans un état impur. C'est pourquoi, puisque toutes ces choses vous apprennent que ce ne sont pas des dieux, ne les craignez pas.

29. Car pourquoi les appelle-t-on des dieux? parce que les femmes viennent offrir des dons à ces dieux d'argent, d'or et de bois,

30. Et que leurs prêtres sont assis dans leurs temples avec des tuniques déchirées, la tête et la barbe rasée, et ayant la tête nue?

26. Propterea si ceciderint in terram, a semetipsis non consurgunt; neque si quis eum statuerit rectum, per semetipsum stabit, sed sicut mortuis munera eorum illis apponentur.

27. Hostias illorum vendunt sacerdotes ipsorum, et abutuntur: similiter et mulieres eorum decerpentes, neque infirmo neque mendicanti aliquid impertiunt.

28. De sacrificiis eorum fœtæ et menstruatæ contingunt. Scientes itaque ex his quia non dii, ne timeatis eos.

29. Unde enim vocantur dii? Quia mulieres apponunt diis argenteis, et aureis, et ligneis:

30. Et in domibus eorum sacerdotes sedent, habentes tunicas scissas, et capita, et barbam rasam, quorum capita nuda sunt.

atero relativo redundante, qui, cum græce non sit, conjectura est nostrum interpretem Hebraicum exemplar habuisse ». Maldonat.

25. — *Sine pedibus in humeris portantur*. V. plus haut, 3. Jer. x, l, Is. XLVI, 7. — *Confundantur qui colunt ea*. Cfr. Ps. cxliii, 8.

26. — *Si ceciderint... non consurgunt*. Grec: εἰποτε... πέση, μη... ἀνίστασθαι. Cfr. I Rois, v, 3, 4, Sap. xiii, 16. — *Neque... per semetipsum stabit*. Cfr. Sap. xiii, 15, 16, Is. XLVI, 7. — *Sicut mortuis munera eorum illis apponentur*. Ils ne peuvent pas plus profiter des présents qu'on leur fait que les morts ne peuvent user des aliments qu'on dépose sur leurs tombeaux. Le Syriaque favorise cette explication. V. Dan. xiv, 2 et suiv.

27. — *Hostias... abutuntur*, V. Dan. ibid. — *Mulieres eorum decerpentes*, grec: τερπυζούσσαι; « salecondientes ea quæ subito absorbere non possunt ». Grotius. — *Neque infirmo...* Elles n'en distribuent rien aux pauvres, mais gardent tout pour elles. Maldonat et Cornélius.

28. — *Fœtæ et menstruatæ*. La loi, dans ce cas, excluait les femmes de l'entrée du temple, Lev. xii, 4, xv, 19. Cette loi n'était pas faite pour les païens, et par conséquent leurs femmes ne la violaient pas; le prophète veut seulement montrer avec quelle

irrégularité les idolâtres traitaient leurs faux dieux. — *Scientes itaque...* Cfr. x, 14, 15, 22.

29. — *Unde enim vocantur dii?* Pourquoi donc, puisque leur impuissance est si notoire, les prend-on pour des dieux? — *Quia mulieres*. Les femmes juives étaient exclues de tous les soins du culte proprement dit. — *Apponunt*, des dons, des présents. On ne croit à la divinité de ces idoles qu'à cause du culte que leur rendent des femmes folles et superstitieuses. C'est ce que Juvénal, Sat. X, dit du Hasard.

Nullum numen abest, si sit prudentia; sed nos  
Te facimus, Fortuna, Deum, cœloque locamus.

30. — *In domibus eorum*, dans leurs temples. — *Habentes tunicas scissas*, la loi le défendait aux Juifs, Lévi. x, 6. — *Capita et barbam rasam*; c'était défendu à tous les Juifs, Lévi. xix, 27, et aux prêtres en particulier, ib. xxi, 5. Cfr. Ezéch. xliv, 20. Grotius donne une raison de ces pratiques de deuil dans le culte des païens: « quia qui a Babiloniis, ut et ab Ægyptiis dii dicebantur, revera erant homines mortui, ideo eorum sacerdotes omnia præferabant signa luctus... quod propterea sacerdotibus hebræis in luctu interdicitur, quo longius ab idololatrarum moribus discederent ».

31. Rugiunt autem clamantes contra deos suos, sicut in cœna mortui.

32. Vestimenta eorum auferunt sacerdotes, et vestiunt uxores suas, et filios suos.

33. Neque si quid mali patiuntur ab aliquo, neque si quid boni, poterunt retribuere : neque regem constituere possunt, neque auferre.

34. Similiter neque dare divitias possunt, neque malum retribuere. Si quis illis votum voverit, et non reddiderit, neque hoc requirunt.

35. Hominem a morte non liberant, neque infirmum a potentiori eripiunt.

36. Hominem cœcum ad visum non restituunt, de necessitate hominem non liberabunt.

37. Viduæ non miserebuntur, neque orphanis beneficient.

38. Lapidibus de monte similes sunt dii illorum, lignei, et lapidei, et aurei, et argentei. Qui autem colunt ea, confundentur.

39. Quomodo ergo æstimandum est aut dicendum, illos esse deos?

40. Adhuc enim ipsis Chaldæis non honorantibus ea : cui cum au-

31. Ils rugissent en criant devant leurs dieux, comme dans un festin mortuaire.

32. Leurs prêtres leur ôtent leurs vêtements, et ils en habillent leurs femmes et leurs fils.

33. Soit qu'on leur fasse du mal, soit qu'on leur fasse du bien, ils ne peuvent rendre ni l'un ni l'autre : ils ne peuvent établir un roi, ni le détrôner.

34. De même ils ne peuvent ni donner les richesses, ni rendre le mal. Si quelqu'un leur a fait un vœu et ne s'en acquitte pas, ils ne le redemandent pas.

35. Ils ne sauvent pas l'homme de la mort; ils n'arrachent pas le faible au plus puissant.

36. Ils ne rendent pas la vue à l'aveugle, et ils ne délivrent pas l'homme de la misère.

37. Ils n'auront pas pitié de la veuve, et ils ne feront pas de bien aux orphelins.

38. Leurs dieux sont semblables à des pierres qu'on tire d'une montagne : ils sont de bois, de pierre, d'or, et d'argent. Ceux qui les adorent seront confondus.

39. Comment donc peut-on croire, ou dire que ce sont des dieux ?

40. Même les Chaldéens les déshonorent; s'ils apprennent qu'un

31. — *Contra Deos suos*, en présence de leurs dieux; grec : ἐναντίον. C'est ce que faisaient les prêtres de Baal, III Rois, xviii, 28. — *In cœna mortui*. V. Jér. xvi, 5. Le prophète compare les cris des prêtres invoquant leurs idoles aux lamentations qui étaient d'usage dans ces cérémonies funèbres appelées περίδειπνια, par les Grecs, « Silicernium, parentalia », par les Latins.

32. — Les prêtres païens font des vêtements de leurs idoles ce que plus haut, v, 27, nous les avons vu faire des victimes qui leur étaient offertes.

33. — *Neque... poterunt retribuere*. V. Jér. x, 5. — *Neque regem constituere possunt nec auferre*. Dieu seul a ce pouvoir. Cfr. Job. xii, 18; Dan. iv, 44.

34. — *Neque dare divitias possunt*. Grec :

οὔτε πλοῦτον, οὔτε χαλκόν... Ce dernier mot désigne l'argent monnayé; Cfr. Matth. x, 9; Marc. xii, 41. — *Neque hoc requirunt*. Ils ne demandent pas qu'on tienne ce qu'on leur a promis, ils ne punissent pas la perfidie et la violation du serment. C'est un hébraïsm., שָׁרַר, dit Maldonat. Cfr. II Par. xxiv, 22; Ps. ix, 33.

35. — *Infirmum a potentiori*. Grec : ἥττονα ἀπὸ ἰσχυροῦ.

36. — *Restituunt*, grec : περιστήσωσιν.

37. — *Lapidibus... similes sunt dii illorum*. Cfr. Sap. xiii, 40. On les compare à ces rochers très-durs, dans lesquels il n'y a ni possibilité, ni volonté de bien faire. — *Qui autem colunt ea...* Jér. x, 44.

40. — *Adhuc enim*. Grec : ἐτι δὲ. — *Ipsis Chaldæis non honorantibus ea*. Les Chaldéens

homme est muet et ne peut parler, ils le présentent à Bel, en lui demandant de le faire parler.

41. Comme si des idoles immobiles pouvaient sentir quelque chose. Eux, dès qu'ils s'en aperçoivent, les abandonnent, car leurs yeux sont insensibles.

42. Des femmes, ceintes avec des cordes, sont assises dans les rues, brûlant des noyaux d'olives.

43. Lorsque l'une d'entre elles a

dierint mutum non posse loqui, offerunt illud ad Bel, postulantes ab eo loqui;

41. Quasi possint sentire qui non habent motum, et ipsi cum intellexerint, relinquunt ea : sensum enim non habent ipsi dii illorum.

42. Mulieres autem circumdatæ funibus in viis sedent, succendent es ossa olivarum.

43. Cum autem aliqua ex ipsis

eux-mêmes, leurs adorateurs les méprisent. S'ils présentent un muet à leur dieu Bel pour que celui-ci lui donne la parole, comme ils n'obtiennent pas ce qu'ils demandent, ils reconnaissent que leurs idoles sont impuissantes et ils ne leur rendent plus d'honneurs. C'est ainsi que Juvénal, xiii, insulte à Jupiter :

Audis,  
Jupiter, hæc, nec labra moves? Cum mittere vocem  
Deberas, vel marmoreus vel abeneus.

— *Bel*. V. Is. XLVI. 1 et Dan. XIV. 2.

41. — *Quasi possint sentire qui non habent motum*. Comme si des idoles qui ne peuvent aucunement se mouvoir allaient parler et écouter des prières! Dans le grec, ces mots se rapportent à Bel. — *Et ipsi*, les Chaldéens, leurs adorateurs. — *Cum intellexerint*. Ils comprennent que les idoles ne peuvent pas procurer ce qu'on leur demande. — *Relinquant ea*. Ils les abandonnent et les méprisent. Le grec a un sens tout différent : οὐ βλῆνται αὐτοὶ νοήσαντες καταλείπειν αὐτὰ. Même après des résultats aussi infructueux, les adorateurs des idoles sont si aveuglés qu'ils ne les abandonnent pas. — *Dii illorum* n'est pas dans le grec.

42. — *Mulieres*. Sur cette pratique licencieuse, V. Hérodote, I, 499, et Strabon, xvi. I, qui s'exprime ainsi, au sujet d'Anatis : « Hæc est Venus in Oriente culta, Armeniorum idolum : illustrissimi ejus nationis filias suas virgines ei dedicant, ac lex est ut longo tempore apud deam constupratæ, deinde nupti dentur, nemini talis mulieris conjugium dedignante. Tale quippe etiam Herodotus de Lydiis mulieribus scribit : omnes enim eæ meretrices sunt ». S. Augustin, De Civitate Dei, IV, 40 : « Veneri Phœnicæ donum dabant de prostitutione filiarum, antequam eas jungerent viris ». V. aussi S. Athanase, Orat. contr. idola. — *Circumdatæ funibus*. Olympiodore, dans Ghisler, Catena, p. 260. dit : « Ἐσχομῖα vocat cingula. Solas enim tegentes obscœnas corporis partes, reliquas nudabant,

ad alliciendos amatores ». Ou bien c'est la ceinture, dont parle Homère, *Odyssee*, XI, 245, 246. Peut-être aussi la chaînette en métal qui chez certains peuples de l'Orient, les Phéniciens en particulier, joignait les deux pieds de la vierge et ne se rompait qu'au moment du mariage et par le mari lui-même. Les mots du V. suivant : neque funis ejus diruptus sit », s'expliqueraient ainsi d'une manière très-claire. Grotius donne une autre explication : « Funes erant signa διὰ πραγμάτων, quælia multa frequentabantur apud orientis populos, ex quibus intelligebatur tales feminas esse voli reas. Omnis enim promissio vinculum vocatur. » — *Succedentes ossa olivarum*, les noyaux des olives qui sont très-durs. Il est probable que le traducteur latin a lu *πυριδες*. Le grec a *πίτυρα*. Selden s'exprime ainsi sur ce mot : « Quid sit τὰ πίτυρα θυμῶσαι, fateor me hæctenus non satis c. posse, nisi sint hic πίτυρα... seu molæ salsæ aut libamina. θολήματα dicta. Frequentes in sacris molæ illæ... πίτυρα autem sunt furfures. Verum hic videntur accipienda sive pro θολήμασι prisorum, id est libaminibus melle seu vino et farina confectis, seu pro salsis molis. Lumen huc ferre potest Jeremias, VII, 18 :... ut faciant placentas reginæ cœlorum. Placentæ sunt a propbeta מִצְרַיִם dictæ, quas effigiem Reginæ cœlorum retulisse scribit Salomon Jarchi. Certe mihi est, nisi ex *πίτυρι*, et melle fors hujusmodi liba facta voluerit is, quicumque autor sit epistolæ, quam laudavimus. Et enim Venus Babylonica Regina etiam indigitabatur cœlorum... Olympiodorus vero ad locum illum adnotat : Veneri forsân hoc faciebant aut lenæ alicui. Forsân etiam ad februationem miseræ mulierculæ ». De Dis Syriis, II, 7, dans Biel, *Novus Thesaurus philologicus*, t. II, pp. 413, 414. Peut-être n'est-ce qu'une sorte de préparation magique, de charme ayant pour but de provoquer l'amour.

43. — *Proxima suæ exprobat*... Comme si, dit Sacy, ç'avait été un déshonneur à une

attracta ab aliquo transeunte, dormierit cum eo, proximæ suæ exprobrat quod ea non sit digna habita, sicut ipsa, neque funis ejus diruptus sit.

44. Omnia autem quæ illis fiunt, falsa sunt. Quomodo æstimandum aut dicendum est, illos esse deos?

45. A fabris autem, et ab aurificibus facta sunt. Nihil aliud erant, nisi id quod volunt esse sacerdotes.

46. Artifices etiam ipsi qui ea faciunt, non sunt multi temporis. Numquid ergo possunt ea quæ fabricata sunt ab ipsis esse dii?

47. Reliquerunt autem falsa, et opprobrium postea futuris.

48. Nam cum supervenerit illis prælium, et mala, cogitant sacerdotes apud se, ubi se abscondant cum illis.

49. Quomodo ergo sentiri debeant quoniam dii sunt, qui nec de bello se liberant, neque de malis se eripiunt?

50. Nam cum sunt lignea, inaurata, et inargentata, sciatur postea quia falsa sunt, ab universis gentibus et regibus : quæ manifesta sunt quia non sunt dii, sed opera manuum hominum, et nullum Dei opus cum illis.

été emmenée par quelque passant et a dormi avec lui, elle reproche à sa voisine de n'avoir pas été jugée, comme elle, digne d'honneur, et de n'avoir pas vu rompre sa corde.

44. Tout ce qu'on leur fait n'est que fausseté; comment peut-on penser ou dire que ce sont des dieux?

45. Ils ont été faits par des ouvriers et des orfèvres. Ils ne sont que ce que les prêtres veulent qu'ils soient.

46. Les ouvriers mêmes qui les font ne vivront pas longtemps : comment donc les objets qu'ils ont fabriqués peuvent-ils être des dieux?

47. Ils ne laissent à ceux qui viendront après eux que faussetés et opprobre.

48. Lorsqu'il survient en effet une guerre ou un malheur, les prêtres cherchent en eux-mêmes où ils se cacheront avec leurs dieux.

49. Comment donc peut-on prendre pour des dieux ceux qui ne se sauvent pas de la guerre, et ne savent pas se préserver du malheur?

50. Ils ne sont en effet que bois, or ou argent, aussi toutes les nations et tous les rois reconnaîtront un jour leur fausseté. Ils s'apercevront que ce ne sont pas des dieux, mais les œuvres de la main des hommes, et qu'il n'y a rien de divin en eux.

femme, que de n'avoir pas été deshonorée. — *Neque funis ejus diruptus sit.* V. le §. précédent.

44. — *Omnia autem quæ illis fiunt.* Grec : ἐν αὐτοῖς — *Falsa sunt.* Tout le culte des idoles est superstitieux et inventé par les hommes.

45. — *A fabris... facta sunt.* V. Is. XL, 49; Jér. X, 3. — *Sacerdotes,* grec : οἱ τεχνῖται.

46. — *Artifices... non sunt multi temporis.* Si les ouvriers qui font les idoles n'ont qu'une courte vie à dépenser, comment donc pourraient-ils faire des dieux immortels?

47. — *Reliquerunt autem falsa et opprobrium...* ces ouvriers n'ont pas fait des dieux immortels, puisqu'eux-mêmes sont mortels. En place des dieux, ils n'ont laissé à leurs descendants qu'une cause de misère, d'erreur

et d'opprobre. C'est en effet un grand opprobre d'adérer du bois et des pierres. Maldonat.

48. — *Cum supervenerit illis prælium.* Voir le §. 14. — *Cogitant sacerdotes...* qu'est-ce que des dieux qu'on est forcé de cacher pour que l'ennemi ne les enlève pas, des dieux qui ne peuvent protéger leurs ministres?

49. — *Quomodo ergo sentiri debeant...* Grec : « Comment se fait-il qu'ils ne comprennent pas que ce ne sont pas des dieux... »

50. — *Sciatur postea.* L'expérience finira par apprendre ce que sont en réalité les idoles. Mais cela ne sera bien connu, dit Nicolas de Lyre, que lorsque la lumière de l'Évangile éclairera le monde. — *Et nullum opus Dei cum illis.* Grec : ἐν αὐτοῖς. Ils ne peuvent rien produire qui soit l'œuvre d'un Dieu, ni donner aux muets le pouvoir de

51. De tout cela ne suit-il pas que ce ne sont pas des dieux, mais les œuvres de la main des hommes, et qu'il n'y a rien de divin en eux?

52. Ils ne donnent pas un roi à un pays, et ils n'envoient pas la pluie sur les hommes.

53. Ils ne sauront pas discerner ce qui est juste, ils ne délivreront pas les pays de la violence; parce qu'ils ne peuvent rien, semblables à des corneilles qui sont entre le ciel et la terre.

54. Quand le feu embrasera la maison de ces dieux de bois, d'argent et d'or, leurs prêtres s'enfuiront et seront sauvés; mais eux seront consumés au milieu des flammes comme des poutres.

55. Ils ne résisteront ni à un roi, ni à une guerre. Comment donc croire ou admettre que ce sont des dieux?

56. Ces dieux de bois, de pierre, d'or et d'argent n'échapperont pas aux larrons et aux voleurs. Ceux qui sont plus forts qu'eux,

57. Leur enlèveront l'or, l'argent et les vêtements dont ils sont couverts, et ils s'en iront, et ces dieux ne pourront se porter secours.

51. Unde ergo notum est, quia non sunt dii, sed opera manuum hominum, et nullum Dei opus in ipsis est?

52. Regem regioni non suscitant, neque pluviam hominibus dabunt :

53. Judicium quoque non discernent, neque regiones liberabunt ab injuria : quia nihil possunt, sicut corniculæ inter medium cœli et terræ.

54. Etenim cum inciderit ignis in domum deorum ligneorum, argenteorum, et aureorum, sacerdotes quidem ipsorum fugient, et liberabuntur : ipsi vero sicut trabes in medio comburentur.

55. Regi autem et bello non resistent. Quomodo ergo æstimandum est aut recipiendum quia dii sunt?

56. Non a furibus, neque a latronibus se liberabunt dii lignei, et lapidei, et inaurati, et inargentati : quibus hi qui fortiores sunt.

57. Aurum, et argentum, et vestimentum quo operati sunt, auferent illis et abibunt, nec sibi auxilium ferent.

parler, v. 40, ni rendre la vue aux aveugles, v. 36, ni établir des rois, vv. 33, 52, etc.

51. — *Unde ergo notum est...?* De l'expérience dont on vient de parler. Grec : τίτι οὐδὲν ἠσθεύον... Y a-t-il donc quelqu'un d'assez insouciant, d'assez borné pour qu'on ait besoin de lui apprendre que ce ne sont pas là des dieux? C'est de ces gens sans doute que parle Lucilius :

Omnia ficta  
Vera putant; credunt signis cor inesse in ahenis.  
Pergula picturam, veri nihil : omnia ficta.

Cité par Fritzsche, p. 247.

52. — *Regem regioni non suscitant.* Plus haut, v. 33.

53. — *Judicium quoque non discernent.* Ils sont incapables de s'occuper des hommes et de prendre la défense du bon droit, comme le fait souvent le vrai Dieu, par exemple, dans la querelle entre Aaron et Core, Dathan et Abiron, Nomb. xvi, 31, 32 et lors de la

sentence qu'il porta contre Oza. II Rois, vi, 7.

— *Neque regiones liberabunt ab injuria*, grec : « Ils ne protégeront pas contre l'injustice. — *Sicut corniculæ inter medium cœli et terræ.* Le prophète compare les idoles à ces oiseaux qui sont sans force et qui volent péniblement sans pouvoir s'élever bien haut dans l'air. Maldonat et Fritzsche. Sacy donne une autre explication : ces idoles sont comme des corneilles qui, quoiqu'elles soient tantôt dans l'air et tantôt sur la terre, ne peuvent pourtant y rien changer.

54. — *Ipsi vero sicut trabes in medio comburentur*, Lactance, Institut. II, 4 : « Frangi, cremari, perire possunt. Nam... et consumpta incendio dilabuntur in cinerem. »

55. — *Regi autem et bello non resistent.* V. 48, 49.

56. — *Non a furibus neque a latronibus*, V. 44. — *Quibus hi qui fortiores sunt.* Les voleurs sont plus puissants que ces faux dieux.

58. Itaque melius est esse regem ostentantem virtutem suam : aut vas in domo utile, in quo gloriabitur qui possidet illud : vel ostium in domo, quod custodit quæ in ipsa sunt, quam falsi dii.

59. Sol quidem, et luna, ac sidera cum sint splendida, et emissa ad utilitates obaudiunt.

60. Similiter et fulgur cum apparuerit, perspicuum est, id ipsum autem et spiritus in omni regione spirat.

61. Et nubes, quibus cum imperatum fuerit a Deo, perambulare universum orbem, perficiunt quod imperatum est eis.

62. Ignis etiam missus desuper ut consumat montes et silvas, facit quod præceptum est ei. Hæc autem neque speciebus, neque virtutibus uni eorum similia sunt.

63. Unde neque existimandum est, neque dicendum illos esse deos, quando non possunt neque iudicium judicare, neque quidquam facere hominibus.

64. Scientes itaque quia non sunt dii, ne ergo timueritis eos.

65. Neque enim regibus maledicent, neque benedicent.

58. C'est pourquoi, il vaut mieux être un roi déployant sa force, ou un vase utile à une maison, et faisant honneur à son maître ; ou la porte d'une maison, qui garde ce qui y est, que l'un de ces faux dieux.

59. Le soleil, la lune et les astres sont éclatants et utiles, et ils obéissent à Dieu.

60. Les éclairs aussi se font voir lorsqu'ils paraissent, et le vent souffle dans tous les pays.

61. Les nuées, lorsque Dieu leur commande de parcourir tout le monde, accomplissent ce qui leur a été commandé.

62. Le feu aussi, envoyé d'en haut pour consumer les montagnes et les forêts, fait ce qu'il a reçu l'ordre de faire. Mais ces idoles ne sont semblables ni en beauté, ni en puissance à aucune de ces choses.

63. Il ne faut donc ni penser ni dire que ce sont des dieux, puisqu'ils ne peuvent ni rendre la justice, ni faire quoi que ce soit aux hommes.

64. Sachant donc que ce ne sont pas des dieux, ne les craignez pas.

65. Ils ne maudiront, ni ne béniront les rois de la terre.

58. — *Itaque melius est...* Par des comparaisons, le prophète montre l'inutilité des idoles ; leur utilité est moins grande que celle de tous les objets dont l'homme se sert et que celle des institutions sous lesquelles il vit. — *In quo gloriabitur qui possidet istud.* Grec : ἐν ᾧ κερήσεται ὁ κερτήριος. Après ces mots le grec ajoute : « que les faux dieux. » — *Quam falsi Dii.* Le grec ajoute : « Et les colonnes de bois dans les maisons des rois (sont plus utiles) que les faux dieux ».

59. — *Obaudiunt*, les astres obéissent à Dieu qui les a créés et qui les gouverne.

60. — *Idipsum.* De même, semblablement. — *Fulgur... spiritus.* Les éclairs et le vent ont quelque utilité et au moins font preuve de quelque vie, de quelque influence, tandis que les idoles n'ont aucune puissance. — *In omni regione spirat.* Cfr. Eccles. 1, 5, Jean, 11, 8

62. — *Ignis...* le feu du ciel. — *Ut consumat montes.* Horace, Od. 11, 40, 44 :

Feruntque summos  
Fulmina montes.

— *Hæc autem*, les idoles. — *Neque speciebus*, grec : τὰς εἰδέαις, ni par la forme, ni par la beauté. — *Neque virtutibus*, ni par leur force. Ni en beauté ni en force, les idoles ne peuvent l'emporter sur les éléments dont il vient d'être question.

63. — *Neque quidquam facere hominibus*, soit en bien, soit en mal. Cfr. 7. 34, 35 et suiv. Grec : οὐτε εἰ ποῦσαι.

65. — *Neque enim regibus maledicent, neque benedicent.* Ils ne contribuent en rien soit à la prospérité, soit à la ruine des royaumes. Les rois sont nommés ici de préférence aux autres hommes, dit Maldonat, parce que la providence de Dieu, qui se fait voir pour

66. Ils ne montrent pas aux peuples des signes dans le ciel; ils ne luisent pas comme le soleil, et ils n'éclairent pas comme la lune.

67. Les bêtes valent mieux qu'eux, puisqu'elles peuvent s'enfuir sous un toit, et se rendre service.

68. De toute manière il est évident que ce ne sont pas des dieux. C'est pourquoi ne les craignez pas.

69. Car comme dans un champ de concombres un épouvantail ne sert à rien, ainsi sont leurs dieux de bois, d'argent et d'or.

70. Ils sont semblables à l'aubépine dans un jardin, sur laquelle tous les oiseaux se posent. Leurs dieux de bois, d'argent et d'or ressemblent à un mort jeté dans les ténèbres.

71. La pourpre et l'écarlate qui sont rongés sur eux, vous apprennent que ce ne sont pas des dieux. Eux-mêmes seront enfin mangés, et seront un opprobre pour un pays.

66. Signa etiam in cœlo gentibus non ostendunt, neque ut sol lucebunt, neque illuminabunt ut luna.

67. Bestiæ meliores sunt illis quæ possunt fugere sub tectum, ac prodesse sibi.

68. Nullo itaque modo nobis est manifestum quia sunt dii: propterea quod ne timeatis eos.

69. Nam sicut in cucumerario formido nihil custodit: ita sunt dii illorum lignei, et argentei, et inaurati.

70. Eodem modo et in horto spina alba, supra quam omnis avis sedet. Similiter et mortuo projecto in tenebris: similes sunt dii illorum lignei, et inargentati.

71. A purpura quoque et murice, quæ supra illos teneant, scietis itaque quia non sunt dii. Ipsi etiam postremo comeduntur, et erunt opprobrium in regione.

tous les hommes, se remarque encore plus quand il s'agit des rois. C'est Dieu en effet qui les maintient sur le trône et qui augmente leur puissance, ou qui les affaiblit et leur enlève leur royaume, plus haut, *xxv. 33 et 52*. Cfr. Job, *xii. 48*. Dan, *iv. 44*, etc.

66. — *Signa etiam in cœlo... non ostendunt.* Les païens tiraient des présages de l'état du ciel, et souvent ils voyaient dans tel mouvement des astres ou dans tel phénomène qu'ils n'apercevaient pas habituellement des signes précurseurs de terribles calamités. V. Jer. *x. 2*. Mais cette crainte que les signes du ciel font concevoir aux nations, les idoles sont incapables de l'inspirer. — *Neque ut sol... ut luna*, Gen. *i. 14*.

67. — Les animaux sans raison peuvent éviter le danger qui les menace, tandis que les idoles ne le peuvent pas. V. *xx. 44, 44, 26, 27, 32, 33, 49, 54, 56, 57*.

68. — Ils ne peuvent montrer qu'ils sont vraiment des dieux, puisqu'ils ne peuvent agir d'aucune manière; pourquoi donc les craindre?

69. — *In cucumerario*. V. Is. *i. 8*. Σικυθήρα-τος, dit S. Basile, in h. loc. « est locus fructus ferens caducos, et ad breve tempus du-

rantes, delectationem magis quam utilitatem præbentes. » — *Formido*, grec: προβασκάνιον, un épouvantail pour les oiseaux. Le scolias-te dit sur ce mot: « Προβασκάνια et κεραμύθια Græcorum historici vocant quæ collocant agrorum custodes ad timorem avium, vel etiam hominum; hæc vero etiam μορμολύχεια vocantur. » Cité par Biel, Thesaurus, t. II, p. 479. Ces épouvantails n'arrêtent pas les voleurs; ils ne servent de rien, c'est pour cela que le prophète leur compare les idoles.

70. — *Spina alba*, grec: ῥάμνος, buisson d'épines. — *Supra quam omnis avis sedet*. Cfr. plus haut, *xx. 21*. — *Similiter et mortuo projecto in tenebris*. Les idoles n'ont pas plus de sensibilité qu'un cadavre couché dans la nuit de son tombeau.

71. — *Murice*, gr. : μαργάρου, que Grotius propose de remplacer par μαργάρον, en donnant ce motif de sa correction: « *Etate corrumpi margaritas satis constat*. » — *Quæ supra illos teneant*. Comme ces vêtements sont mangés par les vers sans que les idoles puissent s'y opposer, on en conclura que ce ne sont pas des dieux. Pour *teneant*, le grec a: σηπομένης. — *Ipsi etiam...* Les statues finissent par avoir le sort des ornements qui les cou-

72. L'homme juste qui n'a pas d'idoles vaut mieux qu'eux : il sera loin de tous les opprobres.

72. Melior est homo justus qui non habet simulacra: nam erit longe ab opprobriis.

vrent. *Eterunt opprobrium...* On rira de l'aspect que présente une statue mutilée ou pourrie.

72. — *Melior est homo justus...* Le juste qui n'adore pas les idoles est assuré de la protection de Dieu. — *Erit longe ab oppro-*

*briis.* Il ne sera pas exposé aux déceptions qui attendent l'adorateur des faux dieux, et il sera au contraire assuré de la protection du seul Dieu véritable et vivant. Cfr. Sap. III, 1. Après ces mots le Syriaque ajoute : « Et il attend le Seigneur Dieu. »



# TABLE DES PROPHÉTIES DE JÉRÉMIE

## PRÉFACE.

	Pages.		Pages.
I. — Vie de Jérémie . . . . .	4	V. — Style et caractère littéraire de Jérémie . . . . .	77
II. — Division du livre. Ordre chronologique . . . . .	7	VI. — Canonicité du livre . . . . .	18
III. — Authenticité et unité . . . . .	40	VII. — Christologie de Jérémie . . . . .	19
IV. — Rapport du texte hébreu avec la traduction des Septante. . . . .	14	VIII. — Commentateurs . . . . .	20

## TEXTE, TRADUCTION ET COMMENTAIRES.

### INTRODUCTION

Appel et consécration de Jérémie.

CHAPITRE I. . . . . 23

### PREMIÈRE PARTIE

Prophéties appartenant au règne de Josias.

CHAPITRE II. . . . .	23
CHAPITRE III. . . . .	39
CHAPITRE IV. . . . .	44
CHAPITRE V. . . . .	52
CHAPITRE VI. . . . .	59
CHAPITRE VII. . . . .	66
CHAPITRE VIII. . . . .	73
CHAPITRE IX. . . . .	78
CHAPITRE X. . . . .	83
CHAPITRE XI. . . . .	88
CHAPITRE XII. . . . .	93
CHAPITRE XIII. . . . .	98
CHAPITRE XIV. . . . .	103
CHAPITRE XV. . . . .	109
CHAPITRE XVI. . . . .	114
CHAPITRE XVII. . . . .	119
CHAPITRE XVIII. . . . .	125
CHAPITRE XIX. . . . .	130
CHAPITRE XX. . . . .	133

### DEUXIÈME PARTIE.

Prophéties spéciales du jugement dont les Chaldéens seront l'instrument et de la rédemption messianique.

1<sup>o</sup> Prédications relatives au jugement de Juda et des nations. . . . . 138

(a) Prédiction de Jérusalem par les Chaldéens . . . . . 138

CHAPITRE XXI. . . . . 138

(b) Menaces contre les mauvais rois, entremêlées, suivant l'habitude du prophète, d'exhortations au repentir. . . . . 142

CHAPITRE XXII. . . . . 142

CHAPITRE XXIII. . . . . 150

(c) Menaces contre les faux prophètes. 153

CHAPITRE XXIII (Suite) . . . . . 153

(d) Allégorie des deux corbeilles de figes. . . . . 160

CHAPITRE XXIV. . . . . 160

(e) Prédiction du jugement de Juda et du monde . . . . . 162

CHAPITRE XXV. . . . . 174

(f) Trois appendices historiques où l'on voit le prophète du Seigneur en face des faux prophètes . . . . . 173

CHAPITRE XXVI. . . . . 173

Continuation de la lutte de Jérémie contre les faux prophètes et, en particulier, contre Hananie, à l'occasion des nouvelles prédictions symboliques relatives à la domination chaldéenne.

CHAPITRE XXVII. . . . . 178

CHAPITRE XXVIII. . . . . 183

CHAPITRE XXIX. . . . . 186

2<sup>o</sup> Annonce de la restauration de Juda et d'Israël après la période du châtement . . . . . 192

(a) Prophétie relative au salut d'Israël. 192

CHAPITRE XXX. . . . . 192

CHAPITRE XXXI. . . . . 198

(b) Acte symbolique destiné à montrer que la réunion de Juda et de Jérusalem n'est que temporaire. 214

CHAPITRE XXXII. . . . . 214

	Pages.		Pages.
e) Prophéties renouvelant la promesse de la restauration de Jérusalem ou de Juda . . . . .	219	CHAPITRE XLII. . . . .	261
CHAPITRE XXXIII . . . . .	219	CHAPITRE XLIII. . . . .	265
		CHAPITRE XLIV . . . . .	268
		(d) Appendice aux chapitres précédents : encouragement donné à Baruch. . . . .	275
		CHAPITRE XLV. . . . .	275
<b>TROISIÈME PARTIE</b>			
<b>Travaux et souffrances de Jérémie, avant et après la destruction de Jérusalem.</b>			
(a) Prophéties faites sous Sédécias et événements du temps de Joakim . . . . .	225	<b>QUATRIÈME PARTIE.</b>	
CHAPITRE XXXIV. . . . .	225	<b>Prophéties contre les nations étrangères.</b>	
CHAPITRE XXXV. . . . .	230	1 <sup>o</sup> Premier groupe . . . . .	277
CHAPITRE XXXVI. . . . .	234	CHAPITRE XLVI . . . . .	277
(b) Peines et souffrances de Jérémie, durant le siège et la prise de Jérusalem. . . . .	240	CHAPITRE XLVII . . . . .	283
CHAPITRE XXXVII . . . . .	240	CHAPITRE XLVIII . . . . .	286
CHAPITRE XXXVIII . . . . .	244	CHAPITRE XLIX . . . . .	295
CHAPITRE XXXIX . . . . .	249	2 <sup>o</sup> Deuxième groupe. . . . .	305
(c) Travaux de Jérémie parmi le peuple resté dans le pays et qui veut fuir en Egypte. . . . .	253	CHAPITRE L. . . . .	305
CHAPITRE XL . . . . .	253	CHAPITRE LI. . . . .	315
CHAPITRE XLI. . . . .	257	<b>APPENDICE</b>	
		<b>Récit de la prise et de la destruction de Jérusalem, du sort de Sédécias et du peuple et de la délivrance de Joakim.</b>	
		CHAPITRE LII . . . . .	327

# TABLE DES LAMENTATIONS DE JÉRÉMIE

---

## PREFACE.

I. — Nom du livre. . . . .	333	V. — Usage liturgique des lamentations. . . . .	344
II. — Authenticité du livre . . . . .	333	VI. — Caractère de l'œuvre . . . . .	341
III. — Contenu du livre. . . . .	339	VII. — Commentateurs. . . . .	341
IV. — Époque de sa composition. . . . .	340		

---

## TEXTE, TRADUCTION ET COMMENTAIRES.

CHAPITRE I. . . . .	346	CHAPITRE IV. . . . .	375
CHAPITRE II. . . . .	354	CHAPITRE V. . . . .	382
CHAPITRE III. . . . .	363		

FIN DES LAMENTATIONS DE JÉRÉMIE

# TABLE DES PROPRIÉTÉS DE BARUCH

---

## PRÉFACE

I. — Vie de Baruch . . . . .	387	IV. — Canonicité du livre . . . . .	395
II. — Contenu du livre . . . . .	389	V. — Christologie de Baruch . . . . .	396
III. — Authenticité du livre. . . . .	389	VI. — Commentateurs. . . . .	397

---

## TEXTE, TRADUCTION, COMMENTAIRE.

CHAPITRE I. . . . .	399	CHAPITRE IV . . . . .	417
CHAPITRE II. . . . .	404	CHAPITRE V. . . . .	423
CHAPITRE III . . . . .	440	CHAPITRE VI. . . . .	425

FIN DES PROPRIÉTÉS DE BARUCH

# IMPRIMATUR

† J. Hipp. Card. Guibert, archiepiscopus Parisiensis.

Parisius, die 30 nov. 1878

---

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ép. clxxiv, n. 9), la protestation suivante :

*« Romanae praesertim Ecclesiae auctoritati atque examini, totum hoc, sicut et caetera quae ejusmodi sunt, universa reservo, ipsius, si quid aliter sapio, paraturus judicio emendare. »*

---

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR